

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

TRANSMISSION DES
SAVOIRS ET
DÉMOCRATISATION DE LA
CULTURE



PROGRAMME 224

TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Noël CORBIN / Aude ACCARY-BONNERY

délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle / secrétaire générale adjointe

Responsable du programme n° 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret n° 2020-1831 du 31 décembre 2020 modifiant le décret no 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication

Le programme n° 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » porte, d'une part, les politiques culturelles transversales du ministère (enseignement supérieur Culture, démocratisation culturelle, action internationale, aide à l'emploi dans le secteur culturel, politique linguistique) et, d'autre part, ses fonctions de soutien.

Il s'articule autour de cinq grandes priorités :

- améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur Culture, son inscription dans le paysage de l'enseignement supérieur français et international et assurer l'insertion professionnelle des diplômés ;
- favoriser l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire français, notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle ;
- valoriser l'attractivité de la culture française à l'international ;
- promouvoir et développer la politique linguistique de l'État par la valorisation du français, des langues et du plurilinguisme ;
- assurer l'optimisation de la gestion des fonctions de soutien du ministère.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE (ESC)

En 2020, le ministère de la Culture a poursuivi ses efforts en matière de **structuration de l'enseignement supérieur Culture (ESC)**, qui regroupe près de 37 000 étudiants dans les secteurs de l'architecture, du patrimoine, des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel.

Les établissements de l'ESC sont tous, quelle que soit leur situation statutaire, sous le contrôle pédagogique de l'État et délivrent des diplômes nationaux créés par le ministère et déjà très largement intégrés dans le schéma Licence, Master, Doctorat (LMD). Cette intégration dans le schéma LMD est réalisée en quasi-totalité pour le Master et en cours d'approfondissement pour la Licence et le Doctorat. Le Doctorat est déjà proposé dans les écoles nationales supérieures d'architecture depuis 2005, tandis qu'il commence à être déployé dans le domaine du patrimoine et dans celui de la création artistique.

En 2020, la coopération des établissements de l'enseignement supérieur Culture avec les universités a été poursuivie et encouragée par le ministère, qui a notamment soutenu le développement de partenariats avec les acteurs de la formation et de la recherche. Fin 2020, 66 établissements sur 99 participent aux regroupements universitaires et scientifiques constitués sur l'ensemble du territoire, présents dans 14 communautés d'universités et établissements (COMUE) et dans 5 associations d'établissements.

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a créé le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC), conçu comme un lieu d'échange et de dialogue avec les professionnels et les acteurs de la formation et de la recherche, ainsi qu'une instance stratégique et opérationnelle instruisant les questions sectorielles. Le Conseil est consulté sur les orientations générales de la politique du ministère de la Culture en matière d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) dans les domaines de la création artistique, de l'architecture et du patrimoine.

Il donne également son avis sur les projets de textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'ESR et sur le rapport annuel présentant l'état de l'ESC. Il est consulté sur l'accréditation des écoles de la création artistique. Malgré la crise sanitaire, il s'est réuni à cinq reprises en 2020, une fois en format plénier, notamment pour donner son avis sur le

projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) et quatre fois en section permanente, ces dernières consacrées à l'accréditation des établissements de l'enseignement supérieur artistique.

Afin de renforcer la diversité sociale, culturelle et géographique des étudiants admis dans les formations de l'enseignement supérieur Culture, le ministère de la Culture a soutenu en 2020 diverses actions, comme l'ouverture de classes préparatoires publiques pour l'ESC dans de nouveaux domaines. A ce titre, la loi LCAP a également mis en place un système d'agrément des classes préparatoires publiques en arts plastiques et en spectacle vivant ainsi que l'octroi à leurs élèves du statut d'étudiant. Les agréments octroyés sur demande des établissements créés par la loi LCAP ont été poursuivis en 2020.

Par ailleurs, le dispositif CulturePro, visant à ouvrir un accès facilité à des dispositifs tels que les ateliers de fabrication (*fablab*), les incubateurs, les couveuses d'entreprises, les pépinières, les espaces de co-travail (*coworking*) et les junior-entreprises aux étudiants et jeunes diplômés, a fait l'objet en 2020 d'une nouvelle édition après une étude approfondie et d'une valorisation des projets soutenus jusque-là.

En 2020, 84 établissements de l'ESC sur 99 ont obtenu ou renouvelé leur Charte Erasmus (dont 8 établissements qui l'ont obtenue pour la première fois). Cette année a vu également la mise en place ou le déploiement de mesures issues du Plan stratégique centré sur l'étudiant notamment à l'accompagnement des étudiants boursiers dans leur mobilité internationale.

Le ministère a aussi poursuivi l'accompagnement des établissements de l'ESC dans l'élaboration d'une charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en y intégrant la prévention de toute forme de violence ou de harcèlement envers les femmes, comme envers les hommes. Fin 2020, ce sont 45 établissements sur 99 qui ont ainsi adopté une charte.

La mise à disposition des étudiantes et des étudiants, mais aussi des personnels des écoles, d'une cellule d'écoute, d'accompagnement juridique et de suivi psychologique a permis de faire progresser la lutte contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes.

Enfin, pour permettre la valorisation des activités de recherche des enseignants, le ministère s'appuie dorénavant sur le statut d'enseignant-chercheur des écoles nationales supérieures d'architecture (février 2018). Un décret pour encadrer les missions de recherche des professeurs des écoles nationales supérieures d'art, pris en application de l'article 53 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) est en cours de validation interministérielle.

DÉMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCÈS A LA CULTURE

La démocratisation culturelle et l'accès de tous à la culture, particulièrement des enfants et des jeunes, des habitants des territoires prioritaires et des personnes en situations spécifiques, constituent la priorité de ce quinquennat, conformément aux orientations données par le président de la République. Ce dernier a en effet fixé un objectif de généralisation de l'éducation artistique et culturelle, soit 100 % des enfants bénéficiant de cette politique. Le ministère de la Culture s'est attaché à favoriser l'accès de chaque enfant aux trois dimensions de l'éducation artistique et culturelle que sont la pratique artistique, la fréquentation des œuvres et la rencontre avec les artistes et l'acquisition de connaissances dans le domaine des arts et de la culture.

En 2020, les crédits exécutés sur l'action 2 ont atteint 198,3 M€ en AE et 198,7 M€ en CP pour l'ensemble des politiques culturelles en faveur de l'accès à la culture, dont 115,8 M€ en AE et 113,4 M€ en CP pour l'éducation artistique et culturelle (hors pass Culture).

Les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale ont travaillé conjointement à mettre en œuvre deux priorités : le développement de la pratique artistique à l'école (notamment le chant choral) et le renforcement de la place du livre et de la lecture. Dans le contexte de crise sanitaire les deux ministères ont travaillé conjointement pour proposer des activités pendant les vacances d'été en développant Vacances apprenantes et été culturel.

Les réseaux de lecture publique du spectacle vivant, du patrimoine et de la création ont été mobilisés pour favoriser la découverte de lieux culturels et d'œuvres *in situ jusqu'à la fermeture des lieux culturels liés à la crise sanitaire*.

Le ministère a par ailleurs poursuivi la mobilisation des établissements publics culturels nationaux dans la troisième et dernière année du Pacte républicain pour la culture. Par ailleurs, ces derniers se sont fortement mobilisés dans la mise en œuvre de l'été culturel, dans un souci de maillage territorial. D'autres dispositifs ont été développés pour transmettre le goût de la pratique artistique, comme les résidences d'artistes (notamment *via* le dispositif Création en cours porté par les Ateliers Médicis). La reconduction du plan Education aux médias et à l'information a permis d'accompagner des jeunes dans l'identification des fausses nouvelles, de soutenir la formation des éducateurs et des enseignants, ainsi que la création d'outils et la mobilisation des bibliothèques sur ce sujet.

La prise en compte de tous les temps de vie de l'enfant s'est développée en partenariat avec les collectivités, *via* la politique de contractualisation menée par les DRAC.

Le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC) s'est mobilisé afin de faire rayonner les meilleures pratiques développées dans les territoires. À ce titre, il a travaillé sur la mise en œuvre d'un label « objectif 100% EAC ».

Dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, les efforts du ministère ont également porté sur la prise en compte des enfants et des jeunes en situation spécifique : handicap, décrochage scolaire et protection judiciaire de la jeunesse.

Plusieurs protocoles interministériels contribuent à la prise en compte des populations et des situations spécifiques : Culture/Santé/Médico-social, Culture/Justice, Culture/Handicap. Pour ce dernier dispositif, la reconduction, en 2020, du fonds « accessibilité » pour le spectacle vivant a permis de renforcer le financement d'outils d'accessibilité en régions pour les structures du spectacle vivant.

Afin de favoriser l'autonomie culturelle des jeunes à leur majorité, le ministère a développé le pass Culture, en élargissant l'expérimentation à 5 départements supplémentaires.

En ce qui concerne la priorité territoriale, le ministère a renforcé le maillage culturel par la contractualisation avec les collectivités territoriales autour de deux axes forts : la jeunesse (conventionnement 100% EAC) et les actions dans les territoires de la Politique de la ville, les villes moyennes et les zones rurales. La première phase du déploiement des Micro-folies s'est par ailleurs poursuivie dans les territoires prioritaires, avec l'accompagnement des collectivités par l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette.

Le ministère a renforcé ses actions concernant le développement culturel des territoires et le tourisme culturel en créant le label Capitale française de la Culture. Ce label distinguera, tous les deux ans, une commune ou un groupement de communes de 20 000 à 200 000 habitants se démarquant par le soutien à la création, la valorisation du patrimoine, la transmission artistique et culturelle, la mobilisation des habitants, ainsi que l'implication des artistes et acteurs culturels implantés sur le territoire. Le projet a pour mission d'encourager, de valoriser et de soutenir les nombreuses collectivités qui font le choix de la culture pour dynamiser voire revitaliser leur territoire. Il viendra ainsi mettre en lumière des projets ambitieux qui s'inscrivent dans une politique culturelle de long terme, touchant toutes les générations, en faveur de la vitalité culturelle de nos territoires.

L'adoption d'une stratégie numérique ministérielle a permis au ministère de s'organiser pour accompagner au mieux la transition numérique des politiques et des métiers culturels. Il a également poursuivi son soutien à la diffusion des ressources et données culturelles numériques, en priorisant les usages collaboratifs et leur réutilisation, au travers notamment de la plateforme de mise à disposition des données publiques culturelles (data.culturecommunication.gouv.fr).

La mise en œuvre de la plateforme #Culturecheznous a permis de mettre à disposition de tous des ressources culturelles en ligne pendant la période du confinement.

Enfin, le ministère a développé une politique volontariste de soutien à l'innovation numérique, en tissant de nouveaux liens avec les acteurs du numérique, dans le secteur de l'économie numérique comme dans celui de la recherche et développement (R&D).

POLITIQUE INTERNATIONALE

En matière européenne et internationale, l'action ministérielle s'est caractérisée en 2020 par la poursuite de la promotion des politiques culturelles au niveau européen, international et multilatéral. Le ministère a continué de veiller à une meilleure prise en compte de la culture et au plein respect de la diversité culturelle dans toutes les politiques de l'Union européenne (aides d'État, politique commerciale, budget européen, réglementation des acteurs du numérique etc.) et au sein des instances multilatérales comme l'UNESCO, le Conseil de l'Europe ou encore l'Organisation internationale de la francophonie.

S'agissant en particulier des politiques européennes, il a apporté une attention particulière à la prise en compte des enjeux spécifiques du secteur culturel dans les négociations entre le Royaume Uni et l'Union européenne ainsi que dans le cadre des négociations à propos du nouvel acte sur les services numériques.

Le ministère a veillé également à développer autant que possible les actions permettant de soutenir au niveau européen la relance du secteur culturel fortement impacté par la crise sanitaire.

Il a également défendu l'accroissement du budget dédié à la culture dans le budget communautaire général et dans le plan de relance européen et s'est mobilisé pour la mise en place d'un cadre européen des aides d'Etat adapté permettant la mise en place de dispositifs d'aide aux professionnels de la culture, particulièrement touchés par la crise sanitaire. En parallèle de ces actions, le ministère a commencé à se mobiliser pour la préparation de la présidence française de l'Union européenne qui aura lieu au premier semestre 2022 et qui donnera lieu notamment à l'organisation de nombreux événements.

Dans l'esprit de dialogue et d'échanges auquel il est attaché, le ministère de la Culture a poursuivi son soutien aux actions permettant tant de faire rayonner la culture et la langue françaises à l'étranger que de promouvoir les cultures étrangères en France. A ce titre, il a continué en particulier d'apporter un financement important à l'organisation des saisons, manifestations emblématiques de la coopération culturelle avec des pays étrangers. Il a travaillé en étroite liaison avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'opérateur dédié, l'Institut français, à la préparation de la saison *Africa 2020* dont l'essentiel des manifestations se dérouleront en 2021 en raison de la crise sanitaire. Le ministère s'est également mobilisé pour la préparation de la saison française au Japon qui aura lieu d'octobre 2021 à mars 2022 et pour la saison croisée France-Portugal qui sera organisée de février à octobre 2022.

Le ministère a également poursuivi, avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ses efforts de développement et de promotion des industries culturelles et créatives françaises à l'étranger, en particulier en direction de 37 pays identifiés comme prioritaires.

Le ministère a poursuivi ses actions dédiées aux professionnels pour les aider à accéder à des projets d'envergure européenne ainsi qu'au financement de programmes européens, pour l'exportation de leurs productions, de leur savoir-faire et pour soutenir des diffuseurs étrangers qui souhaiteraient accueillir des productions françaises.

L'accueil et la formation de professionnels culturels et d'artistes étrangers n'ont pu être en revanche assurés en raison de la crise sanitaire. Afin de prendre en compte cet aléa, le ministère envisage de proposer des programmes déclinés en version numérique pour permettre de poursuivre les actions engagées malgré le contexte sanitaire.

En termes de coopération internationale, le ministère a veillé, notamment en liaison avec les établissements publics culturels dont il assure la tutelle, à engager et accompagner des projets pérennes.

Le ministère s'est attaché en outre à poursuivre le développement, engagé autour d'une dizaine de chantiers, de sa politique d'offre d'expertise culturelle à l'international dans l'ensemble des secteurs culturels, en liaison étroite avec le

ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et les acteurs opérationnels comme Expertise France et l'Agence française de développement.

Parmi les sujets transversaux qu'il est amené à suivre, la francophonie et la langue française ont continué d'être des priorités pour le ministère qui a veillé à mettre en œuvre les actions qui relèvent de sa compétence dans le plan présidentiel pour la langue française, comme par exemple la préparation des états généraux du livre en langue française.

UNE POLITIQUE POUR LA LANGUE FRANÇAISE ET LE PLURILINGUISME

En 2020, le ministère de la Culture, en s'appuyant sur la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, a fait avancer plusieurs projets majeurs :

- Le *Dictionnaire des francophones*, numérique et collaboratif, accessible sur téléphone portable, qui a été mis au point en lien avec un grand nombre de partenaires institutionnels et scientifiques. Il regroupe 500 000 termes et expressions illustrant la variété et la richesse du français parlé dans le monde. Ce dictionnaire unique sera lancé officiellement en mars 2021.
- La mise en place de *Pactes linguistiques*, qui permettent de coordonner et d'animer au plan des territoires la politique en faveur de la langue française, de la francophonie et des langues régionales. Un premier pacte linguistique a été signé en décembre 2020 par l'État (ministère de la Culture), le Conseil régional des Hauts-de-France et la Communauté de communes Retz-en-Valois. Dans cette dynamique, d'autres pactes sont en cours de préparation en 2021.
- La préparation d'*États généraux du multilinguisme dans les Outre-mer* qui, 10 ans après ceux de Cayenne, permettront de faire un point sur la politique des langues conduites en Outre-mer et de tracer des perspectives nouvelles pour un développement linguistique équilibré de ces territoires. Ces États généraux se tiendront à La Réunion, selon toute ressemblance à la fin de l'année 2021 en fonction du contexte sanitaire.

OPTIMISATION DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT

Le ministère de la Culture s'est doté mi-2019 d'un **plan de transformation numérique ministériel** organisé autour de trois axes :

- transformer le ministère en une administration plus agile et transversale, source d'une attractivité et d'une efficacité renouvelées ;
- moderniser, renforcer et maîtriser la relation avec l'ensemble des citoyens et des usagers du ministère ;
- accompagner la transformation numérique des politiques publiques et des acteurs culturels.

Chaque axe porte 4 objectifs qui se déclinent en actions concrètes. Dans le cadre du plan de transformation ministériel et de la réorganisation de l'administration centrale du ministère, les travaux ont par ailleurs porté en 2020 sur une nouvelle organisation ministérielle dédiée au pilotage de ce plan de transformation numérique. Une nouvelle gouvernance a été mise en place, reposant sur un comité ministériel du numérique présidé par la Ministre, et un service du numérique a été créé au sein du secrétariat général.

Du fait de la crise sanitaire, l'accent a été principalement mis en 2020 sur l'environnement numérique de travail des agents avec le déploiement d'un plan d'équipement massif en ordinateurs portables et matériel pour le télétravail, la mise en place de solutions pour le partage de documents et les réunions à distance et la modernisation des infrastructures techniques pour permettre leur administration à distance et la montée en qualité de service pour les agents en télétravail. Ce travail sera prolongé et accéléré en 2021 pour construire une véritable offre de services complète, au standard technologique actuel et permettant de répondre aux deux besoins centraux identifiés qui sont la mobilité et le travail en collectif mixte.

La seconde priorité a porté sur le programme de dématérialisation des démarches et procédures, (100% DEMAT) lancé à l'été 2018 et en cours jusqu'à 2022. L'échéance du 1er janvier 2022 est maintenue, mais la priorité a été redéfinie sur deux projets principaux : l'instruction des demandes patrimoniales en lien avec la dématérialisation des droits des sols et l'harmonisation des instructions des subventions et des appels à projets.

Au plan territorial, le ministère a poursuivi l'accompagnement des DRAC, sur les grands chantiers à venir, en prenant en compte les spécificités territoriales. La crise sanitaire a permis aussi de renouveler et de renforcer les modes de communication, les méthodes de travail entre l'administration centrale et les services déconcentrés.

La contractualisation avec les collectivités territoriales en particulier pour les enjeux d'éducation artistique et culturelle et d'action territoriale est en axe fort de la stratégie des DRAC. Elle sera particulièrement recherchée et renforcée dans une logique de partenariat dynamique.

Les DRAC ont été également impliquées dans la mise en œuvre de simplifications et de réformes engagées dans le cadre du plan de transformation ministériel et des circulaires du Premier ministre de juillet 2019.

Les DRAC ont vu ainsi leurs effectifs augmenter par des créations d'emplois (+20 ETPT) pour accompagner cette déconcentration des décisions individuelles dans le domaine de la création, des patrimoines, de l'action culturelle.

Le mouvement de dématérialisation des démarches se poursuit. Le programme DEMAT ADS (autorisation droits du sol) a mobilisé les équipes des DRAC pour une application réglementaire en janvier 2022.

La mise en place des secrétariats généraux communs a été effective au 1^{er} janvier 2021 dans les outre-mer. 16 postes ont été transférés des DAC Martinique, Guadeloupe et de La Réunion vers ces nouvelles entités. Les fonctions logistique, RH, suivi du programme 354, l'informatique sont désormais assurées par les SGC. Le dernier semestre 2020 a été consacré dans ces DAC à la réorganisation induite par le transfert des missions.

Afin de poursuivre avec volontarisme le déploiement d'actions en faveur du **développement durable**, le ministère de la Culture a souhaité en 2020 approfondir la mise en œuvre des objectifs inscrits dans la stratégie de responsabilité sociétale, sociale et environnementale des organisations (Stratégie-RSO) 2016-2020 arrivant à échéance. Cet approfondissement s'est traduit par le lancement d'un nouveau dispositif, nommé « Ministère de la Culture responsable », intégrant le nouveau dispositif interministériel « Services publics écoresponsables » et les politiques menées dans les champs de l'égalité, de la diversité, du handicap et de l'inclusion, dans une perspective renforcée de mobilisation de l'ensemble des acteurs et des métiers relevant de son périmètre. Enfin, cette ambition s'est inscrite dans le cadre de la réponse de l'Etat à la crise sanitaire et de l'engagement gouvernemental en faveur de la transition écologique, au cœur du plan de relance, notamment dans le cadre des travaux issus des Etats généraux des industries créatives et culturelles en lien avec la mise en œuvre du Plan d'Investissement IV.

Dans le cadre interministériel animé par le ministère de la Transition écologique, le ministère de la Culture s'est engagé avec volontarisme dans la déclinaison en France des Objectifs du Développement Durable de l'ONU, des plans Biodiversité et Climat et dans la transition vers une économie circulaire. En particulier, il a participé au déploiement, dans son périmètre, du dispositif interministériel « Services publics écoresponsables ».

Enfin, le ministère a accompagné la mobilisation de la société civile sur la thématique du développement durable, notamment en participant à la Semaine Européenne du Développement Durable, en assurant le prêt gratuit et l'itinérance sur le territoire métropolitain, dans les territoires d'outre-mer et à l'international, d'une exposition présentant la vision des artistes sur les questions de l'alimentation, exposition achevée fin 2020, ou encore en soutenant des initiatives du monde associatif, en ligne, par l'intermédiaire de projets numériques, comme sur les territoires.

En matière de **respect de la diversité et de l'égalité**, le ministère de la Culture a poursuivi en 2020 son accompagnement en faveur des établissements publics afin de leur permettre d'obtenir les labels « Diversité » et « Égalité professionnelle » délivrés par l'Agence française de normalisation (AFNOR). Au 1^{er} janvier 2021, 17 établissements publics placés sous la tutelle du ministère de la Culture ont d'ores et déjà obtenu le label Diversité et 12 d'entre eux ont également reçu le label Égalité professionnelle ; une dizaine d'établissements supplémentaires préparent leur double candidature en 2020-2021. En 2019-2020, des audits de mi-parcours ont confirmé les labellisations du Ministère et de 10 des établissements publics ; les autres audits suivront également en 2021.

Le protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture, signé en 2018, est suivi régulièrement par un comité spécifique réunissant les directions et les organisations syndicales.

Le Ministère est engagé dans la diversification de ses viviers de recrutements grâce à des procédures de recrutement objectivées et à des partenariats avec des associations spécialisées comme MozaikRH.

Le Ministère a constitué et coordonne un réseau de responsables de la prévention des discriminations, un réseau interne de femmes (Cultur'Elles), et mène des enquêtes bisannuelles de perceptions internes auprès des agents.

Depuis 2017, le ministère de la Culture agit contre l'impunité dont bénéficient souvent les auteurs de comportements répréhensibles et encourage celles et ceux qui en sont les victimes à sortir du silence et à refuser toute forme d'irrespect. L'objectif de « tolérance zéro » est visé par le ministère de la Culture autant dans ses fonctionnements internes que dans l'ensemble des politiques qu'il porte. La ministre a déposé en 2020 quatre signalements au procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.

Le ministère de la Culture s'est doté dès 2017 d'Allodiscrim, cellule externalisée d'écoute et d'alerte à la disposition de ses agents et étudiants pour couvrir les signalements de discriminations, et à partir de 2018, d'Allosexism, qui couvre spécifiquement les violences et harcèlements sexuels et sexistes. D'autre part, dans le cadre du plan d'action pour l'égalité et contre les violences, élaboré par la Fédération des employeurs du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (FESAC) et par les organisations de représentation des salariées et salariés de ces secteurs, et signé le 8 juin 2020, le ministère de la Culture finance la mesure-phare de ce plan d'action : la création d'une cellule d'écoute et d'alerte à destination des salariés permanents et intermittents de ces secteurs.

Aux formations proposées par le Ministère s'est ajouté en 2019 un ambitieux plan de formation spécifique à la lutte et la prévention contre les violences et le harcèlement sexuels et sexistes, après que le ministère de la Culture s'est rattaché à un marché interministériel piloté par les ministères sociaux. Les formations sont dispensées par le groupe Egaé et sont obligatoires pour l'ensemble des personnels de directions, services et établissements publics nationaux. Sous des modalités différentes, le plan de formation est également accessible aux personnels et aux étudiantes et étudiants de toutes les écoles dont le Ministère partage la tutelle.

Une enquête déclarative sur la perception des violences sexuelles et sexistes, réalisée auprès des personnels et de la population étudiante des 99 écoles sous tutelle du Ministère, a mis en lumière des situations alarmantes dans l'ensemble des établissements. Ceux-ci sont accompagnés par les services du Ministère dans la mise en place de procédures de signalement et de prévention efficaces.

Dans tous les secteurs culturels, le Ministère rencontre des organisations professionnelles et étudiantes, des artistes et des associations pour réaliser les principes d'égalité et de diversité, en établissant des diagnostics statistiques, en diffusant des plans d'action adaptés, en élaborant et en appliquant des chartes et des pactes d'engagement mutuel comprenant des mesures précises aux effets mesurables, en organisant des conférences et des états généraux, en coordonnant des réseaux d'échanges de bonnes pratiques, en créant les conditions d'une déconstruction efficace et durable des stéréotypes.

Le CNC met en œuvre depuis 2020 la conditionnalité de ses aides au respect, par les employeurs du cinéma, de l'audiovisuel, du jeu vidéo et de la création numérique, de leurs obligations légales en matière de prévention des violences et du harcèlement sexuel et sexiste. Pour assister les entreprises dans cette démarche, le CNC organise les formations des employeurs sur ces sujets. De plus, les 3èmes Assises de l'égalité et de la diversité dans le cinéma et l'audiovisuel, en novembre 2020, ont notamment porté sur la parution d'un « livre blanc », regroupant des bonnes pratiques en matière de lutte et de prévention contre les violences.

Dans le secteur de la musique, un travail d'alerte, de prévention et d'accompagnement des structures de formation, de production et de diffusion a été organisé dans le cadre du Comité stratégique Égalité du Centre national de la musique (CNM). Conformément aux demandes de la ministre, a été élaboré un protocole à destination des entreprises de toutes

tailles et de tous statuts, rappelant les obligations légales en matière de lutte contre les violences et les harcèlements sexuels et sexistes, et qui conditionne, là encore, l'accès aux aides publiques versées par le CNM.

Un groupe de travail Égalité au sein du Conseil des territoires pour la culture (CTC), qui regroupe le ministère de la Culture et les fédérations de collectivités territoriales, a élaboré un plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la culture et des institutions culturelles sur les territoires. Ce plan sera signé en 2021 entre le Ministère et les fédérations, et a vocation à être décliné au niveau le plus fin par l'élaboration et la signature de plans d'action Égalité avec les collectivités locales volontaires.

Enfin, le ministère de la Culture mène par ailleurs des actions concrètes en faveur des jeunes en situation de handicap, afin que ces derniers bénéficient des actions d'éducation artistique et culturelle, du pass Culture à l'année de leurs 18 ans, et soient accueillis dans de bonnes conditions au sein du réseau des écoles nationales sous tutelle du ministère de la Culture.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur
INDICATEUR 1.1	Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture
OBJECTIF 2	Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle
INDICATEUR 2.1	Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle
INDICATEUR 2.2	Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires
OBJECTIF 3	Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien
INDICATEUR 3.1	Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)
INDICATEUR 3.2	Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines
INDICATEUR 3.3	Ratio d'efficience bureautique
INDICATEUR 3.4	Efficience de la gestion immobilière
INDICATEUR 3.5	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
INDICATEUR 3.6	Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

INDICATEUR mission

1.1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Architecture et patrimoine	%	87	90	91	91	88	91
Arts Plastiques	%	58	61	66	66	73	66
Spectacle vivant et cinéma	%	90	93	94	94	89	94
Établissements d'ESC global	%	80	82	84	84	84	84

Commentaires techniques

L'enquête d'insertion a été mise en place en 2008 et renouvelée annuellement depuis lors en collaboration avec l'ensemble des directions générales et des EP concernés. L'enquête porte sur les titulaires d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) obtenu en 2017 dans l'un des 94 établissements ayant participé à l'enquête, c'est-à-dire ayant fourni son annuaire des diplômés 2017.

Sur 7 828 diplômés 2017 recensés par les établissements d'enseignement, 7 547 étaient dotés d'une adresse mail valide permettant de leur adresser le questionnaire. La collecte a eu lieu entre le 20 novembre 2020 et le 25 janvier 2021 avec une transmission des listes de non répondants aux écoles le 30 novembre 2020 et le 14 décembre 2020.

3 726 diplômés ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 49 % (sur la base de 7 547 questionnaires envoyés). L'investissement de certains établissements dans les relances des non répondants a permis d'avoir un taux de réponse élevé, allant jusqu'à 88 % des diplômés interrogés de certains établissements (ENSCI - Les Ateliers).

Les réponses possibles à l'enquête sont les suivantes : en activité professionnelle (une seule activité), en activité professionnelle (plusieurs activités), en recherche d'emploi, en formation, autres (sans aucune activité, au foyer, etc.).

Pour chaque type de diplôme, et pour les diplômés en activité on détermine à partir de l'intitulé de l'activité principal renseigné en clair, si le diplômé est inséré dans le champ ou pas.

Le calcul est le suivant :

- au numérateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi (en rapport avec la formation ou pas)
- au dénominateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi + nombre de diplômés (n-3) en recherche d'emploi+ les diplômés se trouvant dans d'autres situations.

Sont donc laissés hors du dénominateur les diplômés (n-3) en formation au moment de l'enquête ou ayant obtenu en second diplôme entre 2018 et 2020.

La première ligne correspond aux résultats pour les diplômés des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'INP et de l'Ecole du Louvre, la deuxième ligne aux résultats des diplômés des écoles nationales supérieures d'art, la troisième ligne à ceux des diplômés d'établissements d'ESC dans le domaine du spectacle vivant et du cinéma, et la quatrième ligne présente les résultats globaux.

Source des données : enquête ESC menée par le ministère entre le 20 novembre 2020 et le 25 janvier 2021.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'insertion est calculé sur la base des entrants sur le marché du travail. Sont exclus les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme ou qui sont encore en formation au moment de l'enquête. L'insertion dans le champ est déterminée à partir de l'activité principale exercée.

84 % des diplômés sont en activité professionnelle 3 ans après leur entrée sur le marché du travail, la plupart dans le champ de leur diplôme (76 %). 10 % sont en recherche d'emploi, 6 % sont dans une autre situation. Cette répartition diffère cependant selon la filière.

88 % des diplômés de l'architecture et du patrimoine sont en emploi 3 ans après leur sortie, pour la plupart dans le champ de leur diplôme (85%).

Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile que celle des autres filières. Ainsi seuls 73 % d'entre eux sont en emploi au moment de l'enquête, et 55 % seulement dans le champ de leur diplôme. On note par ailleurs que pour plus de la moitié des titulaires d'un diplôme des arts plastiques insérés hors du champ de leur diplôme, l'activité de création artistique occupe au moins un quart de leur temps de travail.

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant et du cinéma s'établit à un niveau relativement élevé, 89 % d'entre eux sont en activité 3 ans après la sortie de l'enseignement supérieur, la plupart exercent un métier en rapport avec leur diplôme (86 % des actifs en emploi sont insérés dans le champ).

Cependant, ces taux d'insertion cachent des disparités de situations d'emploi entre les diplômés et ne prend pas en compte les cas de précarité (multiplication de CDD courts et auto-entrepreneariat avec un seul donneur d'ordre notamment). Dans l'exploitation complémentaire de l'enquête l'accent sera mis sur les différentes formes de l'emploi ainsi que sur l'impact de la crise sanitaire sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'ESC.

OBJECTIF

2 – Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR mission

2.1 – Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des enfants scolarisés en école ou collège se voyant proposer une action d'EAC en temps scolaire	%	70	75	88	75	Sans objet	94

Commentaires techniques

Le mode de calcul de cet indicateur a évolué en PLF 2020. L'évolution porte sur l'extension du champ couvert, en incluant les autres programmes budgétaires du ministère accordant des dotations globalisées à des structures mettant en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle (EAC). Cette évolution a consisté à transformer le sous-indicateur « Part des enfants et des jeunes en âge scolaire ayant bénéficié d'une action éducative d'une structure subventionnée par le ministère de la Culture » en « Part d'enfants scolarisés en école ou collège se voyant proposer une action d'EAC en temps scolaire ». Il permet ainsi de mesurer la poursuite de l'objectif fixé par le président de la République, c'est-à-dire 100 % d'enfants bénéficiaires d'actions d'EAC en temps scolaire en 2022.

L'indicateur résulte donc :

- au numérateur, du nombre d'enfants bénéficiant d'une activité EAC dans l'établissement scolaire ;
- au dénominateur, du nombre d'enfants scolarisés dans l'établissement ;
- des données de base agrégées et pondérées suivant l'échantillon.

Source des données :

Le mode de calcul de cet indicateur s'appuie sur l'enquête nationale quantitative annuelle menée par les deux services statistiques du ministère de la Culture et du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR**2.2 – Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits)	%	5,05	5,09	5,72	20	22,32	Sans objet

Commentaires techniques

Le mode de calcul de cet indicateur a également évolué en PLF 2020. L'évolution a consisté à transformer le sous-indicateur « Part des crédits de l'action 2 (éducation artistique et culturelle et accès à la culture) dirigés vers les territoires prioritaires par rapport à la totalité des crédits de l'action 2 » en « Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits) », afin de couvrir dans leur exhaustivité les territoires prioritaires définis dans le cadre de la politique de la ville et ceux définis par les DRAC en coopération avec les services de l'État et les collectivités dans le cadre du comité régional de pilotage de l'EAC.

L'indicateur résulte donc :

- au numérateur, du montant des crédits déployés vers les territoires prioritaires ;
- au dénominateur, du montant total des crédits de l'action 2 du programme 224.

La définition des territoires prioritaires s'appuie sur :

- la géographie de la politique de la ville ;
- les territoires intégrés dans le dispositif Action Cœur de ville (ou autre dispositif défini par le gouvernement comme prioritaire) ;
- la cartographie prioritaire définie par la DRAC, laissant à chacune le rôle de la définir en fonction des spécificités de son territoire, en lien avec les autres services déconcentrés et les collectivités.
- l'administration s'attachera à vérifier la bonne mise en place et l'absence d'erreur manifeste de cette cartographie.

Cette évolution présente plusieurs avantages :

- une géographie prioritaire multidimensionnelle qui n'est pas réduite aux priorités définies en matière de politique scolaire ;
- la subsidiarité : l'indicateur s'appuierait sur une géographie prioritaire co-construite au plus près du territoire par les services de l'État et leurs partenaires ;
- l'administration centrale jouerait un rôle de contrôle de la bonne définition de cette géographie prioritaire.

Source des données : contrairement à ce qui était indiqué dans le PAP 2020, les données sont collectées via les outils de programmation et de gestion financière Chorus et Arpège.

ANALYSE DES RÉSULTATS**Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (Indicateur 2.1)**

La nécessaire prise en compte des effets de la crise sanitaire a conduit à une révision de la prévision 2020 de cet indicateur. Par ailleurs, l'enquête des services statistiques du ministère de la Culture (DEPS) et du ministère de l'Éducation nationale (DEPP) pour l'année scolaire 2019-2020 n'a pas été effectuée du fait de la crise sanitaire. Le ministère de la Culture est donc dans l'impossibilité d'actualiser ces données pour l'année 2019-2020.

Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires (indicateur 2.2)

Dans le contexte de la crise sanitaire, la mesure de cet indicateur pour l'année 2020, sa première année de mise en œuvre, permet de relever un taux de 22,32%. Ce résultat a été obtenu à partir des montants de la consommation des crédits 2020 de l'action 2 du programme 224, valorisée par les axes analytiques du système informatique ministériel Arpège. Celui-ci permet en effet d'identifier les actions déployées vers les territoires prioritaires (politique de la ville et territoires ruraux) sur l'ensemble des crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle et à l'accès à la culture.

OBJECTIF**3 – Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien****INDICATEUR****3.1 – Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières)	k€	8,7	8,3	8	8,4	8,7	8

Commentaires techniques

Mode de calcul : ont été comptabilisés sur l'action 7 du programme 224 : les dépenses de fonctionnement courant en administration centrale, les dépenses globales en services déconcentrés ainsi que les dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien hors BOP locaux.

Ont été comptabilisés au titre des effectifs gérés en ETPT : tous les agents gérés par le service des ressources humaines du ministère, les services du personnel des directions centrales et des DRAC.

NB : avant 2016, les données relatives aux effectifs gérés étaient précisées en ETP. Désormais elles le sont en ETPT, cette donnée permettant de mieux apprécier le coût des fonctions de soutien.

INDICATEUR**3.2 – Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,37	1,8	1,93	1,93	1,8	1,93
Effectifs gérés (pour info)	effectifs physiques	10733	10677	Sans objet	Sans objet	9726	Sans objet

Commentaires techniques

Mode de calcul et périmètre : sont comptabilisés au titre des effectifs gérés : tous les agents intégralement gérés (en paye et en carrière) par le SRH, les services du personnel des directions centrales et des DRAC (9 726). A compter de 2016 et conformément aux préconisations de la fiche dédiée au calcul de cet indicateur, un coefficient de pondération est calculé à partir de cet effectif de façon à prendre en compte les agents de la filière « bibliothèques » gérés par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour lesquels le ministère de la Culture réalise les actes de pré-liquidation de la paye et les agents rémunérés sur titre 3 par les établissements dont le ministère gère la carrière.

A compter de 2019, ce coefficient de pondération est également appliqué aux effectifs partiellement gérés par le ministère (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA), conformément aux éléments de cadrage de la démarche de performance indiqués dans le Guide de la performance édité par la direction du Budget en mars 2018.

Ce ratio est de $9\,726 / (9\,726 + 696 + 299 + 3368) = 69\%$

Sont comptabilisés comme « affectés à la gestion des ressources humaines » : l'ensemble des agents du service des ressources humaines (SRH- hors secrétariat), les agents des directions centrales et les agents des DRAC en charge des ressources humaines (256).

Une fois le ratio appliqué, l'effectif gérant « net » est ramené à 177 ETPT (= $256 \times 69\%$).

L'indicateur d'efficience de la GRH passe ainsi en adoptant cette méthodologie de 2,6 % à 1,8 % (= $177 / 9\,726$).

NB : les effectifs sont affichés pour information et ne font pas l'objet de prévision.

Il est à noter que, conformément aux règles arrêtées par la direction du budget, les effectifs gérés sont décomptés en personnes physiques.

Sources des données : service des ressources humaines

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR

3.3 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	837	898	931	1307	941	832
Pour information : Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	3988	4259	4050	4250	4111	4050

Commentaires techniques

Le mode de calcul correspond à la définition de la direction du budget et intègre les dépenses de masse salariale afférentes.

Dans la somme des coûts bureautiques sont comptabilisés :

- les achats de PC fixes, de PC portables, d'imprimantes personnelles ou en pool, des copieurs multi-fonctions, de licences de systèmes d'exploitation et des suites bureautiques ;
- les coûts de la formation bureautique des utilisateurs ;
- les coûts de serveurs bureautiques ;
- les coûts externes de support et de soutien aux utilisateurs de la bureautique ;
- les coûts de la maintenance du matériel et du logiciel bureautique ;
- la masse salariale correspondant aux agents de la sous-direction des systèmes d'information affectés à la bureautique (Titre 2).

Conformément au mode de calcul interministériel, ne sont pas pris en compte les dépenses de consommables (cartouches, clés USB, etc.), le coût Internet d'accès et d'hébergement, les dépenses de messagerie (notamment les serveurs), les applications de collaboration et les coûts réseaux (téléphonie et données), ainsi que les dépenses de reprographie.

INDICATEUR

3.4 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	15,61	15,61	15,61	15,61	15,61	15,61
Pour information : Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	56	38	Sans objet	Sans objet	14	Sans objet
Pour information : Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	5	46	Sans objet	Sans objet	26	Sans objet

Commentaires techniques

Périmètre :

Ces données sont calculées pour les 7 sites de l'administration centrale : Valois, Bons-enfants, Pyramides, Beaubourg, Francs-Bourgeois, Saint-Cyr et Richelieu.

Mode de calcul :

Le ratio « SUN / Poste de travail » correspond à la surface utile nette en m², calculée conformément à la définition de la direction de l'immobilier de l'État, rapportée au nombre de postes de travail.

Les ratios « entretien courant / SUB » et « entretien lourd / SUB » rapportent l'ensemble des dépenses réalisées au cours de l'année, en crédits de paiement, au titre respectivement de l'entretien courant et de l'entretien lourd, au nombre de m² de surface utile brute des locaux occupés par les services d'administration centrale.

En 2018 et 2019, le ratio est calculé sur la base des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire porté par le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ». Un changement de périmètre est opéré à compter de 2020, le ratio prenant désormais en compte les dépenses d'entretien à la charge de l'occupant réalisées sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

INDICATEUR

3.5 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6,01	5,98	5,4	5,47	5,46	5,4

Commentaires techniques

Périmètre : bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 par rapport aux effectifs sous plafond d'emplois du ministère.

Mode de calcul : le taux d'emploi correspond au calcul suivant : (bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1er janvier de l'année écoulée + nombre d'unités déductibles) / effectif total x 100

Source des données : service des ressources humaines. NB : le résultat de cet indicateur est affiné en fin du 1er trimestre de chaque année pour transmission définitive fin avril au FIPHP.

INDICATEUR

3.6 – Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Gains relatifs aux actions achat (SAE + actions ministérielles propres).	M€	3,97	9,11	Sans objet	4	Sans objet	5

Commentaires techniques

Mode de calcul : La direction des achats de l'État (DAE) a mis en place une méthode de mesure des gains communs à l'ensemble des ministères.

Le principe général est d'évaluer la performance économique au travers des leviers utilisés par le ministère (standardisation, mutualisation, juste besoin, négociation, etc.).

Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou une situation « nouveaux ». Les gains sont calculés selon une base annuelle qui permet de comparer les projets sur une base homogène quelle que soit leur durée effective (exemple d'un marché pluriannuel) et de calculer des pourcentages de gains par rapport à une dépense annuelle.

Les gains recensés dans le plan d'action permettent de distinguer :

- les achats récurrents : il s'agit des achats répétés régulièrement (exemple : marché de fournitures de bureau ou de matériel informatique). Pour les achats récurrents la formule est la suivante : Gain achat = (prix historique - prix nouveau) X volume prévisionnel ;
- les achats ponctuels : ces achats sont soit des achats ponctuels, soit des achats très particuliers pour lesquels il n'y a pas de référence aisée. La particularité est donc que le prix historique n'est pas connu. L'acheteur va donc devoir trouver une solution alternative telle qu'un prix de référence auprès d'un autre établissement, une étude de marché préalable auprès des fournisseurs, à défaut un budget prévisionnel. La formule est la suivante : Gain achat = (prix de référence - prix nouveau) X volume prévisionnel ;
- les actions de progrès : il s'agit de projets achats visant à optimiser l'usage d'un marché ou à encourager des comportements (par exemple : diminuer nos consommations d'énergie par des comportements plus responsables, éviter les gaspillages, définit une nouvelle politique du voyage...). La logique de calcul consiste à comparer la situation avant le projet avec celle qui sera constatée une fois le projet mené à son terme. La formule est la suivante : Gain achat = situation de référence – situation améliorée.

Source des données : APPACH

ANALYSE DES RÉSULTATS

Coût des fonctions de soutien par ETP (indicateur 3.1)

Le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT varie en fonction de l'exécution des dépenses de fonctionnement en action 7 (action sociale, affaires générales, informatique, communication, dépenses immobilières, études et formation), du poids des dépenses de personnel affecté aux fonctions de soutien ainsi que du nombre d'ETPT affecté au ministère de la Culture.

En 2020, le coût moyen des fonctions de soutien par ETPT est de 8,7 k€, soit une exécution légèrement supérieure aux prévisions. Cette augmentation s'explique par la hausse des dépenses d'informatique, du fait de la mise en œuvre du plan de rattrapage informatique et de l'accès donné à tous les agents aux outils numériques pour télétravailler, du fait de l'augmentation du télétravail des agents pendant la crise sanitaire (augmentation de l'équipement des agents en PC portables avec VPN et mise en place d'une solution d'audio et de visioconférence).

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (indicateur 3.2)

Il convient de préciser que la carrière de l'ensemble des titulaires du ministère est gérée au niveau ministériel. Ainsi, tous les titulaires rémunérés sur titre 3 (environ 3370) n'étaient pas décomptés dans les effectifs gérés avant 2019, alors même qu'ils constituent une charge de travail importante (nominations, avancements, promotions, modalités de temps de travail, maladies à demi-traitement, etc.) pour les services RH recensés ici comme « gérants ». C'est ainsi qu'un coefficient de pondération a été défini pour rapporter les effectifs « gérants » aux seuls effectifs intégralement gérés (cf. supra méthode de calcul).

L'évolution du mode de calcul exposée ci-dessus ainsi que la diminution du nombre d'agents gérés constatée en 2020, du fait des efforts de maîtrise des effectifs réalisés par le ministère et du renforcement de l'autonomie des opérateurs initiée en 2019, et dont la seconde étape a été réalisée en 2020 par le transfert sur titre 3 des agents de l'établissement du château de Versailles et du musée d'Orsay, permettent de consolider et de maintenir le ratio gérants/gérés sur la période à son niveau prévisionnel de 1,8.

Il est prévu que ce ratio reste stable en 2021. La cible 2021 sera également actualisée lors de la conférence de performance à 1,8 % pour tenir compte de la trajectoire amorcée sur les exercices précédents.

Ratio d'efficacité bureautique (indicateur 3.3)

L'augmentation du ratio s'explique par l'investissement massif en ordinateurs portables et outils sur le poste de travail permettant le télétravail aux agents dans le contexte de crise sanitaire.

Efficacité de la gestion immobilière (indicateur 3.4)

Le projet CAMUS, qui consiste à mettre en œuvre le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale (SPSI AC) 2015 – 2019 du ministère de la Culture, a été lancé à l'été 2016. Pendant toute la durée de la phase opérationnelle du projet, le ratio d'occupation « SUN / poste de travail » est réputé constant.

L'essentiel des travaux d'entretien lourd réalisés en 2020 sur les crédits du programme 224 a concerné le système de gestion centralisée des bâtiments (GTB) et le dispositif de vidéosurveillance.

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes handicapées (indicateur 3.5)

En 2018, le ministère de la Culture a atteint son obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, passant de 5,69 % en 2017 à 6,01 % en 2018. En 2019, le taux d'emploi a diminué compte tenu de la parution récente de nouveaux textes qui modifient les modalités de calcul de l'indicateur. En 2020, la baisse du taux d'emploi s'accroît pour deux raisons principales :

- les agents recrutés en tant qu'emplois réservés ne sont plus comptabilisés comme bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE);
- par ailleurs, la moyenne d'âge des BOE est élevée et les départs à la retraite ne sont pas compensés par les recrutements.

Indicateur transversal d'efficience de la fonction achats (indicateur 3.6)

Compte tenu des circonstances particulières liées de la crise sanitaire, la DAE a fixé un objectif global de 400 millions sans répartition aux ministères pour l'année 2020. Il s'agira aussi de les revoir à l'aune des actions du Plan achats de l'État (pilotage DAE/DB/DITP) portées durant le dernier trimestre 2020 et jusqu'en 2023.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		139 125 550 140 116 524	5 797 169 25 219 672	82 799 936 80 301 038	9 396 581 10 503 917	237 119 236 256 141 152	243 019 236
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		4 000 000 14 065 923		194 183 353 184 199 583		198 183 353 198 265 506	198 183 353
06 – Action culturelle internationale		204 252		7 385 969 5 475 923		7 385 969 5 680 175	7 385 969
07 – Fonctions de soutien du ministère	661 067 751 650 091 504	53 528 073 60 541 813	9 305 843 -22 805 173	608 368	841 109	723 901 667 689 277 621	724 296 667
09 – Langue française et langues de France		168 689		3 224 338 3 249 941		3 224 338 3 418 630	3 224 338
Total des AE prévues en LFI	661 067 751	196 653 623	15 103 012	287 593 596	9 396 581	1 169 814 563	1 176 109 563
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+33 591		+899 442 (hors titre 2)			+933 033	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 889 503		+9 942 570 (hors titre 2)			+53 067	
Total des AE ouvertes	651 211 839		519 588 824 (hors titre 2)			1 170 800 663	
Total des AE consommées	650 091 504	215 097 201	2 414 500	273 834 854	11 345 026	1 152 783 084	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		139 125 550 140 623 517	3 181 026 1 894 547	81 199 936 78 030 034	9 396 581 10 341 702	232 903 093 230 889 801	238 803 093
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		4 000 000 14 860 720	24 413	194 356 652 183 791 263		198 356 652 198 676 396	198 356 652
06 – Action culturelle internationale		481 880		7 385 969 5 485 823		7 385 969 5 967 703	7 385 969
07 – Fonctions de soutien du ministère	661 067 751 650 091 504	51 659 818 58 808 492	9 247 649 5 666 477	612 678	841 109	721 975 218 716 020 260	722 370 218
09 – Langue française et langues de France		180 105		3 224 338 3 244 941		3 224 338 3 425 047	3 224 338
Total des CP prévus en LFI	661 067 751	194 785 368	12 428 675	286 166 895	9 396 581	1 163 845 270	1 170 140 270
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+33 591		+5 599 442 (hors titre 2)			+5 633 033	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 889 503		+14 851 081 (hors titre 2)			+4 961 578	

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
Total des CP ouverts	651 211 839		523 228 042 (hors titre 2)			1 174 439 881	
Total des CP consommés	650 091 504	214 954 714	7 585 437	271 164 741	11 182 811	1 154 979 206	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		141 490 368 140 888 561	15 414 000 15 860 000	89 299 936 104 282 643	8 896 581 7 059 655	255 100 885	263 050 885 268 090 859
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		4 000 000 15 915 778	63 912	188 331 965 141 169 701	30 000	192 331 965	192 331 965 157 179 390
06 – Action culturelle internationale		766 203		7 385 969 5 829 628		7 385 969	7 385 969 6 595 831
07 – Fonctions de soutien du ministère	703 902 325 707 330 283	56 807 478 63 609 730	6 305 843 27 522 472	429 142	736 611	767 015 646	767 321 646 799 628 239
09 – Langue française et langues de France		80 603		3 224 338 3 335 874		3 224 338	3 224 338 3 416 477
Total des AE prévues en LFI	703 902 325	202 297 846	21 719 843	288 242 208	8 896 581	1 225 058 803	1 233 314 803
Total des AE consommées	707 330 283	221 260 873	43 446 384	255 046 989	7 826 266		1 234 910 795

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		141 490 368 140 974 973	5 081 026 -140 000	87 699 936 85 481 634	8 896 581 14 449 655	243 167 911	251 117 911 240 766 261
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		4 000 000 16 498 544	63 912	188 331 965 143 157 120	30 000	192 331 965	192 331 965 159 749 576
06 – Action culturelle internationale		454 213		7 385 969 5 833 587		7 385 969	7 385 969 6 287 800
07 – Fonctions de soutien du ministère	703 902 325 707 330 283	53 329 866 60 677 228	6 247 649 9 705 699	424 832	736 611	763 479 840	763 785 840 778 874 653
09 – Langue française et langues de France		37 390		3 224 338 3 334 374		3 224 338	3 224 338 3 371 764
Total des CP prévus en LFI	703 902 325	198 820 234	11 328 675	286 642 208	8 896 581	1 209 590 023	1 217 846 023
Total des CP consommés	707 330 283	218 642 348	9 629 610	238 231 546	15 216 266		1 189 050 053

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	707 330 283	661 067 751	650 091 504	707 330 283	661 067 751	650 091 504
Rémunérations d'activité	420 554 695	391 600 437	388 502 634	420 554 695	391 600 437	388 502 634
Cotisations et contributions sociales	281 675 708	263 902 845	256 785 181	281 675 708	263 902 845	256 785 181
Prestations sociales et allocations diverses	5 099 880	5 564 469	4 803 690	5 099 880	5 564 469	4 803 690
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	221 260 873	196 653 623	215 097 201	218 642 348	194 785 368	214 954 714
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	59 686 511	41 312 332	51 332 246	57 057 986	39 444 077	50 727 457
Subventions pour charges de service public	161 574 362	155 341 291	163 764 955	161 584 362	155 341 291	164 227 257
Titre 5 – Dépenses d'investissement	43 446 384	15 103 012	2 414 500	9 629 610	12 428 675	7 585 437
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	42 776 175	7 133 012	2 217 318	9 267 510	4 458 675	6 894 959
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	670 209	7 970 000	197 181	362 100	7 970 000	690 478
Titre 6 – Dépenses d'intervention	255 046 989	287 593 596	273 834 854	238 231 546	286 166 895	271 164 741
Transferts aux ménages	34 444 406	26 855 462	26 387 719	34 420 982	26 855 462	26 392 816
Transferts aux entreprises	14 854 363	41 000 000	42 741 229	15 195 194	41 000 000	43 186 823
Transferts aux collectivités territoriales	75 235 443	62 516 012	57 716 876	57 716 947	60 916 012	57 510 333
Transferts aux autres collectivités	130 512 777	157 222 122	146 989 030	130 898 423	157 395 421	144 074 769
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	7 826 266	9 396 581	11 345 026	15 216 266	9 396 581	11 182 811
Dotations en fonds propres	7 826 266	9 396 581	11 345 026	15 216 266	9 396 581	11 182 811
Total hors FdC et AdP		1 169 814 563			1 163 845 270	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-9 855 912			-9 855 912	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+10 842 012			+20 450 523	
Total*	1 234 910 795	1 170 800 663	1 152 783 084	1 189 050 053	1 174 439 881	1 154 979 206

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel	283 194		33 591	283 194		33 591
Autres natures de dépenses	23 058 241	6 295 000	899 442	7 058 241	6 295 000	5 599 442
Total	23 341 435	6 295 000	933 033	7 341 435	6 295 000	5 633 033

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		25 208		25 208				
03/2020	180	9 100	180	9 100				
04/2020		12 265		12 265				
05/2020		1 260		1 260				
06/2020		3 780		3 780				
07/2020		23 545		23 545				
08/2020		8 325		8 325				
09/2020		6 510		6 510				
10/2020		35 780		35 780				
11/2020	47	37 912	47	37 912				
12/2020	6 250	28 406	6 250	28 406				
01/2021	21 099	3 655	21 099	3 655				
Total	27 576	195 746	27 576	195 746				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020	6 015	222 697	6 015	1 022 697				
03/2020		15 000		15 000				
07/2020		166 000		166 000				
10/2020		50 000		50 000				
11/2020		130 000		130 000				
12/2020		120 000		2 020 000				
01/2021				2 000 000				
Total	6 015	703 697	6 015	5 403 697				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/01/2020		345 228						
Total		345 228						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/02/2020	32 068	1 771 885	32 068	5 940 380				
Total	32 068	1 771 885	32 068	5 940 380				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		10 196 002		11 328 674				
Total		10 196 002		11 328 674				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		1 094 350		808 150				
24/11/2020					1 133 538		1 133 538	
Total		1 094 350		808 150	1 133 538		1 133 538	

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020		46 000		46 000	1 636 097		1 636 097	
24/11/2020		52 135		52 135	432 060		432 060	
Total		98 135		98 135	2 068 157		2 068 157	

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/07/2020		10 000 000		10 000 000				
30/11/2020					6 719 876	13 563 030	6 719 876	13 324 258
Total		10 000 000		10 000 000	6 719 876	13 563 030	6 719 876	13 324 258

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	65 659	24 405 042	65 659	33 774 781	9 921 571	13 563 030	9 921 571	13 324 258

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		237 119 236 256 141 152	243 019 236 256 141 152		232 903 093 230 889 801	238 803 093 230 889 801
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		198 183 353 198 265 506	198 183 353 198 265 506		198 356 652 198 676 396	198 356 652 198 676 396
06 – Action culturelle internationale		7 385 969 5 680 175	7 385 969 5 680 175		7 385 969 5 967 703	7 385 969 5 967 703
07 – Fonctions de soutien du ministère	661 067 751 650 091 504	62 833 916 39 186 117	724 296 667 689 277 621	661 067 751 650 091 504	60 907 467 65 928 756	722 370 218 716 020 260
09 – Langue française et langues de France		3 224 338 3 418 630	3 224 338 3 418 630		3 224 338 3 425 047	3 224 338 3 425 047
Total des crédits prévus en LFI *	661 067 751	508 746 812	1 169 814 563	661 067 751	502 777 519	1 163 845 270
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-9 855 912	+10 842 012	+986 100	-9 855 912	+20 450 523	+10 594 611
Total des crédits ouverts	651 211 839	519 588 824	1 170 800 663	651 211 839	523 228 042	1 174 439 881
Total des crédits consommés	650 091 504	502 691 580	1 152 783 084	650 091 504	504 887 702	1 154 979 206
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 120 335	+16 897 244	+18 017 578	+1 120 335	+18 340 340	+19 460 675

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 524 337 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	661 067 751	514 704 300	1 175 772 051	661 067 751	508 735 007	1 169 802 758
Amendements	0	-5 957 488	-5 957 488	0	-5 957 488	-5 957 488
LFI	661 067 751	508 746 812	1 169 814 563	661 067 751	502 777 519	1 163 845 270

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements suivants ont impacté les crédits ouverts en gestion 2020 :

1/ Crédits hors dépenses de personnel

Décrets de transfert et de virement (1.19 M€ en AE et 0,91 M€ en CP)

- -10 000 € en AE et en CP au titre du soutien à l'association mémorielle Ibuka ;
- -38 000 € en AE et en CP au titre des dépenses de communication du festival de l'histoire de l'art de la DICOM à l'INHA ;
- -66 000 € en AE et en CP au titre de la participation du ministère de la culture au projet d'AMOA Tragged ;
- +150 000 € en AE et en CP au titre du projet VaaS 1 ;
- -1 079 450€ en AE et -853 250 € en CP au titre du projet Mac Vitam ;
- -125 100 € en AE et en CP au titre du projet Adamant ;
- +150 000 € en AE et en CP au titre du projet VAS (phase 1 et 2) ;
- +29 380 € en AE et en CP au titre de la prime Covid pour les opérateurs du programme ;
- +52 135 € en AE et en CP au titre de la régularisation du transfert d'un emploi titularisé Sauvadet en provenance du Mucem.

Loi de finances rectificatives (-3,56 M€ en AE et -3,32 M€ en CP)

- la loi de finances rectificative n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 a ouvert 10 000 000 € en AE et en CP sur les crédits hors titre 2 du programme au titre du dispositif « été culturel et apprenant » ;
- la loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 a annulé 13 563 030 € en AE et 13 324 258 € en CP.

Reports (12,31 M€ en AE et 17,27 M€ en CP)

- l'arrêté du 30 janvier 2020 portant report de crédits a ouvert 345 227,98 € en AE au titre du report des AE affectées non engagées ;
- l'arrêté du 7 février 2020 portant report de crédits a ouvert 1 771 885 € en AE et 5 940 380 € en CP au titre du report des crédits de fonds de concours ;
- l'arrêté du 12 février 2020 portant report de crédits a ouvert 10 196 002€ en AE et 11 328 674 € en CP au titre du report de crédits de droit commun.

2/ Crédits de titre 2

Décrets de transfert et de virement (-3,20 M€ en AE et en CP)

- -38 232 € en AE et en CP au titre de crédits catégoriels supplémentaires (mesures CHED et ICCEAAC) pour le musée du Louvre ;
- -10 552 € en AE et en CP au titre de crédits catégoriels supplémentaires (mesures CHED et ICCEAAC) pour le musée d'Orsay ;
- -4 734 € en AE et en CP au titre de crédits catégoriels supplémentaires (mesures CHED et ICCEAAC) pour la BnF ;
- -502 338 € en AE et en CP au titre des mesures catégorielles pour les EP du patrimoine (Louvre, Orsay, Versailles, CMN) ;
- -50 820 € en AE et en CP au titre de la prime Covid pour les opérateurs du programme 131 ;
- -125 590 € en AE et en CP au titre de la prime Covid pour les opérateurs du programme 175 ;
- -62 700 € en AE et en CP au titre de la prime Covid pour les opérateurs du programme 334 ;
- -367 581 € en AE et en CP au titre de la régularisation des surcoûts liés à la titularisation de Sauvadets 2020 du CNAC-GP ;

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- -986 081 € en AE et en CP au titre du rétro-transfert pour le MTES ;
- -160 862 € en AE et en CP au titre du transfert DAT Guyane OTE ;
- -57 888 € en AE et en CP au titre du transfert de la masse salariale du poste de président du musée Picasso ;
- -81 544 € en AE et en CP au titre d'un départ en retraite au musée d'Orsay ;
- -766 178 € en AE et en CP au titre du transfert des crédits catégoriels pour la BnF ;
- -94 595 € en AE et en CP au titre des transferts de la DAC Guyane vers le MINT hors DATE ;
- +108 000 € en AE et en CP au titre du programme EIG.

Loi de finances rectificatives (-6,72 M€ en AE et en CP)

La loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020 de finances rectificative pour 2020 a annulé 6 719 876 € en AE et en CP sur les crédits de titre 2 du programme 224.

Reports (0,03 M€ en AE et en CP)

- l'arrêté du 7 février 2020 portant report de crédits a ouvert 32 068 € en AE et en CP au titre du report des crédits de fonds de concours.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 301 206	17 123 030	20 424 236	3 301 206	16 884 258	20 185 464
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	3 301 206	17 123 030	20 424 236	3 301 206	16 884 258	20 185 464

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL**EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME**

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	LFI + LFR 2020	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1005 – Filière administrative	-8,00	4 063,00	4 039,00	-14,00	3 918,34	-106,66
1006 – Filière technique et d'enseignement	-3,00	2 753,00	2 507,00	0,00	2 565,08	+58,08
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	1 671,00	1 011,00	0,00	878,02	-132,98
1008 – Filière scientifique	-4,00	2 146,00	2 042,00	0,00	2 027,00	-15,00
Total	-15,00	10 633,00	9 599,00	-14,00	9 388,44	-196,56

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1005 – Filière administrative	381,00	105,00	5,90	351,00	192,00	7,20	-30,00	-15,00
1006 – Filière technique et d'enseignement	120,00	38,00	7,40	92,00	76,00	6,90	-28,00	0,00
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	103,00	56,00	6,20	67,00	34,00	6,80	-36,00	0,00
1008 – Filière scientifique	165,00	91,00	6,20	113,00	30,00	6,60	-52,00	0,00
Total	769,00	290,00		623,00	332,00		-146,00	-15,00

Le schéma d'emplois prévu en LFI 2020 s'établissait à un solde de -15 ETP. Il a été sur-exécuté à hauteur de 147 ETP. Cette sur-exécution est essentiellement liée au contexte de la crise sanitaire issu de la pandémie de COVID 19, qui a généré un nombre d'entrées beaucoup moins importantes que prévues (310 contre 392 prévues). En effet, les besoins des employeurs, particulièrement dans les structures accueillant du public, ont été différés en raison du confinement et des restrictions sanitaires.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
	ETPT	ETPT				
Administration centrale	1 483,00	1 514,44	-5,00	0,00	-29,76	1 549,00
Services régionaux	2 433,00	2 403,00	0,00	0,00	-64,20	2 467,00
Opérateurs	3 441,00	3 348,00	-1 093,00	0,00	20,00	3 376,00
Autres	2 236,00	2 123,00	0,00	0,00	17,00	2 140,00
Total	9 593,00	9 388,44	-1 098,00	0,00	-56,96	9 532,00

La ventilation par type de structure inscrite aux projets annuels de performance ces dernières années a souffert de la complexité de la structure d'emploi du ministère et d'imputations variables d'une année sur l'autre des emplois atypiques (élèves fonctionnaires, mises à disposition, domaines présidentiels etc.), ce qui explique les différences constatées entre les prévisions LFI 2020 et la réalisation 2020 en ETPT. Un travail de fiabilisation des périmètres a été mené en 2019 et donne la ventilation suivante :

en ETPT	LFI 2020	LFR 2020	Réalisation 2020	Écart à la LFR
Administration Centrale	1 483	1 483	1 514	31
Directions Régionales des Affaires Culturelles	2 433	2 433	2 403	-30
Opérateurs	3 441	3 447	3 348	-99
Services a compétences nationale	1 793	1 793	1 714	-79
AD & et BMC	354	354	337	-17

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Elèves fonctionnaires	13	13	12	-1
Autres	76	76	60	-16
Total	9 593	9 599	9 388	-211

Focus MAD CAPA et RMN GP

Comptabilisés avec les opérateurs en PAP et RAP et comptabilisés en AC DGP en interne MC				
en ETPT	LFI 2020	LFR 2020	Réalisation 2020	Écart à la LFR
MAD CAPA	12	12	11	-1
RMN GP	18	18	14	-4
Total	30	30	25	-5

Ce travail de fiabilisation a débouché sur une rectification pérenne des emplois inscrits au projet annuel de performance du projet de loi de finance pour 2021. L'exécution 2021 sera donc cohérente avec les plafonds inscrits en LFI 2021

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
07 – Fonctions de soutien du ministère	9 593,00	9 388,44
Total	9 593,00	9 388,44
Transferts en gestion		-14,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 158

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	420 554 695	391 600 437	388 502 634
Cotisations et contributions sociales	281 675 708	263 902 845	256 785 181
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	208 106 906	193 937 919	188 365 844
– Civils (y.c. ATI)	208 054 869	193 937 919	188 352 519
– Militaires	52 037		13 325
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	73 568 802	69 964 926	68 419 336
Prestations sociales et allocations diverses	5 099 880	5 564 469	4 803 690
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	707 330 283	661 067 751	650 091 504
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	499 223 378	467 129 832	461 725 660
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
-----------	----------------	--------------------	----------------

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	457,95
Exécution 2019 hors CAS Pensions	499,22
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	-44,40
Débasage de dépenses au profil atypique :	3,13
– GIPA	-0,03
– Indemnisation des jours de CET	-2,11
– Mesures de restructuration	-0,30
– Autres dépenses de masse salariale	5,56
Impact du schéma d'emplois	-4,96
EAP schéma d'emplois 2019	0,34
Schéma d'emplois 2020	-5,30
Mesures catégorielles	8,37
Mesures générales	0,21
Rebasage de la GIPA	0,21
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	2,28
GVT positif	5,68
GVT négatif	-3,40
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-2,16
Indemnisation des jours de CET	1,99
Mesures de restructurations	0,14
Autres rebasages	-4,29
Autres variations des dépenses de personnel	0,04
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,04
Autres variations	
Total	461,73

Partant d'une exécution 2019 de 499 223 378 €, le socle d'exécution de l'année 2020 s'élevait à 457 948 364 € après prise en compte de l'impact des mesures de transfert (44 401 412 €) et du débasage des dépenses non reconductibles et des recettes exceptionnelles de l'année 2019 :

- rachat de jours déposés sur les comptes épargne-temps (- 2 109 217 euros) ;
- mesures d'accompagnement des restructurations (-298 751 euros) ;
- garantie individuelle du pouvoir d'achat (-25 961 euros) ;
- autres mesures correspondant aux rétablissements de crédits (5 560 326 euros).

En 2020, l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n°2020-1298 du 23 octobre 2020, a été versée à 675 agents du ministère pour un coût total de 213 597 €.

Le GVT positif s'est élevé à 5 683 792 € (soit 1,23% de la masse salariale en hors CAS Pensions) et le GVT négatif à -3 400 387 € (soit 0,74% de la masse salariale en hors CAS Pensions). Le GVT solde s'établit à 2 283 405 € (soit 0,49% de la masse salariale en hors CAS Pensions).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le rebasage des dépenses au profil atypique de l'année 2020 – hors GIPA – inclut :

- rachat de jours déposés sur les comptes épargne-temps (1 992 843 euros) ;
- mesures d'accompagnement des restructurations (136 184 euros) ;
- remboursements de mises à disposition sortantes et d'indus sur rémunérations (-4 290 066 euros).

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1005 – Filière administrative	48 645	48 836	49 199	41 259	41 683	41 891
1006 – Filière technique et d'enseignement	39 879	45 945	40 324	33 254	38 570	33 876
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	28 935	33 478	31 261	24 642	28 598	26 652
1008 – Filière scientifique	47 758	62 031	59 502	40 654	52 978	50 660

Les coûts moyens d'entrée et de sortie indiqués ci-dessus correspondent aux coûts réalisés lors de l'exercice budgétaire 2020 dans chacune des catégories d'emplois.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						1 394 452	1 394 452
Promotions d'agents contractuels et parts variables		A,B,C	Agents contractuels	01-2020	12	419 351	419 351
Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)		A,B,C	Tous les corps de catégorie A,B,C	01-2020	12	411 880	411 880
Réformes spécifiques des grilles des corps ministériels		A,B,C	Enseignants des écoles nationales supérieures d'art et d'architecture et conservateurs	01-2020	12	563 221	563 221
Mesures indemnitaires						6 975 013	6 975 013
Réduction des écarts de rémunération avec les autres départements ministériels - remontée des scoles indemnitaires		B,C,A	Corps de catégories B et C et certains corps de A	01-2020	12	5 044 537	5 044 537
Accompagnement des politiques RH (mobilité, mesure de réduction des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes)		A,B,C	Tous les corps de catégorie A,B,C	01-2020	12	550 010	550 010
Consolidation de la rémunération au mérite		A,B,C	Tous les corps de catégorie A,B,C	01-2020	12	1 280 466	1 280 466
Revalorisations autres		A,B,C	Corps du ministère de la culture et personnalités externes	01-2020	12	100 000	100 000
Total						8 369 465	8 369 465

L'enveloppe de crédits catégoriels de 8,37 M€ demandée en LFI 2020 a été intégralement dépensée. La plus grande partie des crédits (6,9 M€) a été consacrée au plan de rattrapage indemnitaire, dans l'objectif de réduire les écarts de rémunération constatés avec les autres départements ministériels.

Sur cette enveloppe globale, 1,3 M€ de crédits catégoriels ont été réservés et transférés en gestion aux établissements publics rémunérant des fonctionnaires sur T3 afin de permettre la prise en charge du coût des remontées de socles dans ces établissements. Ce transfert a été consolidé en base dans le PLF 2021.

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	5 113	1 649 220		1 649 220
Logement	2 641	1 000 000		1 000 000
Mutuelles, associations	9 593	335 000		335 000
Prévention / secours	9 593	415 780		415 780
Autres	9 593	3 300 000		3 300 000
Total		6 700 000		6 700 000

Les dépenses d'action sociale HT2 s'établissent à 6,7 M€ en CP sur le HT2.

Les dépenses de restauration prennent en compte les surcoûts engendrés par la crise sanitaire sur l'ensemble des services de restauration du ministère. Un marché de suivi de l'offre de restauration a été passé en 2020 en complément de la couverture de la restauration collective sur l'ensemble du périmètre ministériel.

L'offre de logements du ministère s'étend désormais aux logements dits « d'hébergement d'urgence ».

La ligne « Prévention, secours » comprend les honoraires médicaux et les dépenses liées à la médecine de prévention. Ces activités se partagent entre le bureau de l'action sociale (BAS) et le bureau de sûreté et de sécurité au travail et de prévention des risques psychosociaux (BSSTPRP)

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

ADAMANT

Le projet Adamant consiste à faire évoluer les outils et méthodes utilisés pour assurer la prise en charge, la conservation et la fourniture aux demandeurs des archives nativement numériques relevant de la responsabilité des Archives nationales (archives définitives des ministères et opérateurs nationaux, à l'exception du ministère des Affaires étrangères, du ministère des Armées et des ministères financiers). Le projet Adamant repose sur la mise en œuvre au ministère de la Culture (Archives nationales) de la solution logicielle développée dans le cadre du programme VITAM (back office). Il inclut la mise en œuvre d'infrastructures dédiées, la réalisation des évolutions à développer sur le front office principal (système d'information archivistique), l'appui à l'interfaçage avec d'autres front offices, la reprise des données déjà conservées, et la gestion de la conduite du changement nécessaire à la mise en œuvre de ce projet de transformation.

Le coût total du projet correspond aux engagements pris par le ministère de la Culture dans le cadre du programme VITAM. En 2020, le coût hors T2 a été réévalué à 7,55 M€.

Le projet ADAMANT a reçu le 18 mai 2016 un avis favorable de la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de la communication de l'État (DINSIC) comme le prévoit l'article 3 du décret du 1er août 2014. Ce dossier comprend notamment le calcul du retour sur investissements suivant la méthode MAREVA définie par la DINSIC. Le coût du projet déclaré ci-dessous inclut des surcoûts de fonctionnement jusqu'à mars 2021 inclus. Les premiers gains tirés de la mise en œuvre du projet sont attendus en 2021.

L'achat des matériels et logiciels destinés à la mise en œuvre d'une infrastructure dédiée a été exécuté en 2018, conformément au calendrier d'ouverture opérationnelle d'une première version en novembre 2018. Les dépenses 2019 et 2020 se sont surtout concentrées sur le développement de nouvelles fonctionnalités. Deux mises à jour de la plateforme ont été effectuées en 2019.

Des difficultés techniques survenues au premier trimestre 2020, puis la crise sanitaire de la Covid-19, ont empêché d'atteindre les objectifs de nouvelles mises à jour prévues en 2020. Le projet a par conséquent été prolongé de 9 mois, jusqu'au 31 mars 2021.

Les achats de prestations hors T2 destinés à compléter l'infrastructure ont été reportés à 2021 et 2022 (mise en œuvre du deuxième site de stockage, études pour la mise en place d'un site de secours et pour la prise en compte de la croissance des volumes archivés). Les évaluations de coûts T2 ont été ajustées à la suite de cette décision

Année de lancement du projet	2015
Financement	0224-07
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2017 et années précédentes		2018 Exécution		2019 Exécution		2020 Prévision		2020 Exécution		2021 Prévision PAP 2021		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,98	0,85	3,08	3,09	0,41	1,42	0,92	1,41	0,73	1,27	0,21	0,48	0,14	0,44	7,55	7,55
Titre 2	1,55	1,55	0,71	0,71	0,81	0,81	0,83	0,83	0,76	0,76	0,20	0,20	0,00	0,00	4,04	4,04
Total	4,53	2,40	3,79	3,79	1,22	2,24	1,75	2,23	1,49	2,04	0,41	0,68	0,14	0,44	11,58	11,58

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,00	11,58	+15,84 %
Durée totale en mois	56	72	+28,57 %

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	0	11	

Des gains sont attendus sur ce projet à partir de 2021. L'évaluation des gains du projet n'a pas sensiblement évolué suite à la notification du marché. Le calcul de gain se fonde sur une durée de 15 ans, retenue dans le cadre de la demande d'avis à la DINISIC.

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	65 764 000	2 253 500	8 403 500		2 536 381		
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 736 000	940 706	1 220 706		280 000		
09 - Langue française et langues de France	1 480 000	246 665	246 665				
Total	71 980 000	3 440 871	9 870 871		2 816 381		

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En 2020, les crédits exécutés au titre des CPER 2015-2020 sur le programme 224 ont notamment permis de financer des travaux d'investissement en faveur de l'enseignement supérieur Culture et de l'éducation artistique et culturelle et de l'accès de tous à la culture.

Les opérations financées se décomposent comme suit :

Sur l'action 1 :

- 2 131 640 € en CP au titre des travaux de l'école d'art de Toulon Chalucet ;
- 54 741 € en CP pour le projet Coraulis, centre d'observation en réalité augmentée et lieu d'immersion sonore du territoire aquitain ;
- 2 600 000 € en AE et 150 000 € en CP pour le pôle d'enseignement supérieur musique et danse et Bordeaux ;
- 1 800 000 € en AE pour l'école européenne supérieure de l'image d'Angoulême et de Poitiers ;
- 200 000 € en AE pour le Fresnoy – Studio national des arts contemporains.

Sur l'action 2 :

- 280 000 € en CP en faveur du MACTE de Guadeloupe, projet vise à déployer des actions sur le MACTE, conformément à son nouveau statut d'EPCC, afin de renforcer son attractivité.

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)**Génération 2019 - 2022**

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	1 320 000			267 500	267 500		
La Réunion	500 000						
Martinique	820 000			267 500	267 500		
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	738 000			122 000	97 500		
Guyanne	738 000			122 000	97 500		
Total	2 058 000			389 500	365 000		

En 2020, plusieurs opérations au titre des contrats de convergence et de transformation se sont poursuivies :

- En Martinique, 267 500 € en AE=CP sur l'action 1 du programme 224 ont été consacrés à la poursuite du projet de mise en réseau des antennes de l'école martiniquaise des enseignements artistiques. Ils ont également financé l'ouverture d'une galerie au sein de l'école supérieure d'arts de Martinique, ainsi que la participation d'artistes locaux aux forums nationaux et internationaux ;
- En Guyane, 122 000 € en AE et 97 500 € en CP sur l'action 2 du programme 224 ont permis de poursuivre la mise en œuvre du projet de compagnonnage du fleuve, afin de valoriser les savoir-faire et l'exploitation des ressources naturelles liées aux savoir-faire encore vivants sur les fleuves. Ces crédits ont également contribué à développer le projet « e-culture consistant à développer une offre culturelle propre à la Guyane, en format numérique, accessible par les populations des communes éloignées à travers le réseau des cyber-bases localisées dans les médiathèques, bibliothèques et points-lecture.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 520 113 161	CP ouverts en 2020 * (P1) 523 752 379
AE engagées en 2020 (E2) 502 691 580	CP consommés en 2020 (P2) 504 887 702
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 492 643	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 29 785 889
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 16 928 938	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 475 101 813

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 110 828 861				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) -220 743				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 110 608 118	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 29 785 889	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 80 822 229	
AE engagées en 2020 (E2) 502 691 580	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 475 101 813	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 27 589 767	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 108 411 997	
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 6 355 817
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 102 056 180

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements sur années antérieures non soldés par des paiements au 31 décembre 2019 s'élève à 110,61 M€ (R3).

Les CP consommés en 2020 sur des engagements antérieurs à 2020 s'élèvent à 29,78 M€ (P3). Ces liquidations concernent majoritairement l'action 7 (81%).

A titre d'exemple, les principales opérations ayant connu un apurement en 2020 sont :

- pour 1,1 M€ les dépenses immobilières relatives au paiement des loyers 2018 des immeubles de bureau Beaubourg et Louvre ;
- pour 2,04 M€ des dépenses liées à des projets applicatifs ;
- pour 5,8 M€ les travaux de relocalisation de l'école nationale supérieure d'architecture de Marseille.

Les restes à payer s'élevaient à 108,41 M€. A titre d'exemples, les restes à payer les plus significatifs sont :

- travaux de construction de l'ENSA Marseille au sein de l'IMVT (23,62 M€) ;
- travaux de réimplantation de l'école d'art de Cergy (10,75 M€) ;
- travaux de rénovation de l'ENSA de Toulouse (10,61 M€) ;
- travaux pour l'ENSBA, l'ENSCI, l'ENSAD et d'autres écoles (12,88 M€) ;
- participation de l'État en collaboration avec la ville de Calais aux manifestations de la CERNI la Machine (« les dragons de Calais » (1,4 M€) ;
- maintenance applicatifs métier (2,42 M€).

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		243 019 236 256 141 152	243 019 236 256 141 152		238 803 093 230 889 801	238 803 093 230 889 801

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	139 125 550	140 116 524	139 125 550	140 623 517
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 273 749		1 318 440
Subventions pour charges de service public	139 125 550	138 842 776	139 125 550	139 305 078
Titre 5 : Dépenses d'investissement	11 697 169	25 219 672	9 081 026	1 894 547
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	11 697 169	25 219 672	9 081 026	1 894 547
Titre 6 : Dépenses d'intervention	82 799 936	80 301 038	81 199 936	78 030 034
Transferts aux ménages	26 855 462	25 751 755	26 855 462	25 756 852
Transferts aux entreprises		1 049 468		1 049 468
Transferts aux collectivités territoriales	22 500 000	16 038 223	20 900 000	16 231 417
Transferts aux autres collectivités	33 444 474	37 461 592	33 444 474	34 992 297
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	9 396 581	10 503 917	9 396 581	10 341 702
Dotations en fonds propres	9 396 581	10 503 917	9 396 581	10 341 702
Total	243 019 236	256 141 152	238 803 093	230 889 801

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 1,27 M€ en AE et 1,32 M€ en CP

La prévision LFI de ces dépenses a été intégrée, lors de la construction du PLF, aux dépenses d'intervention détaillées *infra*.

Ces dépenses concernent pour :

- 0,59 M€ en AE et en CP les frais de gestion du CNOUS au titre de l'année universitaire 2018-2019 et 0,59 M€ en AE et en CP pour l'année universitaire 2019-2020 ;
- 0,06 M€ en AE et 0,05 M€ en CP le schéma directeur des ENSA ;

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 0,03 M€ en AE et 0,06 M€ en CP le marché du portail documentaire des écoles nationales supérieures d'architecture avec la Société BibLibre (hébergement, exploitation, maintenance corrective et évolutive ainsi que le support aux utilisateurs de quatre systèmes d'exploitation) ;
- 8 525 € en CP l'organisation d'une épreuve de danse par « La Huit production » ;
- 2 496 € en AE et en CP les frais de fonctionnement du CNESERAC.

Subventions pour charges de service public (catégorie 32) : 139,78 M€ en AE et en CP

6 400 € en AE et en CP ont été exécutés à tort en catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention de catégorie 61, ré-imputées et justifiées en tant que tel.

Par ailleurs, -0,46 M€ en AE correspondent à deux clôtures de tranches fonctionnelles dans le cadre des travaux de fin de gestion (*voir infra*).

Après ré-imputations, le montant total des crédits versés au titre de la subvention de fonctionnement des écoles d'enseignement supérieur Culture (ESC) s'élève en réalité à 139,52 M€ en AE et 139,99 M€ en CP. La répartition est la suivante :

Dépenses d'investissement (cat. 51) (en €)	Exécution 2020	
	AE	CP
ENSA Marseille (relocalisation sur le site de l'Institut méditerranéen de la Ville et des Territoires)	26 526 555	2 899 895
ENSP Arles	560 000	560 000
Convention cadre ENSBA, ENSCI, ENSAD, Cergy, Dijon, Limoges	0	148 180
Total des travaux poursuivis en 2020	27 086 555	3 608 075
Remontée OPPIC (travaux d'accessibilité ENSA Paris-La-Villette)	-1 083 516	-1 083 516
Remontée OPPIC : ENSA Clermont-Ferrand	-600 000	-600 000

Remontée OPPIC pour l'ENSBA (fin des travaux de mise aux normes électriques)	-30 012	-30 012
Clôture tranche fonctionnelle	-153 355	-
Total exécuté en cat. 51	25 219 672	1 894 547
Dépenses d'investissement exécutées à tort sur l'action 7, à ré-imputer sur l'action 1 (ENSA Marseille)	-	5 800 000
Total réel exécuté en cat. 51 (hors montants en négatif)	25 219 672	7 694 547

L'exécution en AE est supérieure à la LFI, ce qui s'explique par une correction d'imputation de +23,63 M€ en AE en provenance des crédits d'investissement de l'action 7 vers les crédits d'investissement de l'action 1 (*voir infra*).

Par ailleurs, les 1 M€ en CP prévus en LFI 2020 pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'ENSA Toulouse n'ont pu être versés en 2020, les travaux n'ayant pas encore démarré.

Les 25,22 M€ en AE et 1,89 M€ en CP de dépenses d'investissement exécutés en catégorie 51 ont permis de poursuivre les travaux suivants :

- relocalisation de l'ENSA Marseille sur le site de l'Institut méditerranéen de la ville et des territoires (IMVT). 2,90 M€ en AE=CP concernent l'achat du terrain et 23,63 M€ en AE à une correction d'imputation. Ces AE imputées à tort sur l'action 7 ont été remises sur l'action 1 du programme 224. Ce mouvement s'est avéré nécessaire afin de permettre la bascule de l'EJ sur le nouveau programme 361 ;
- construction de la nouvelle école nationale supérieure de la photographie d'Arles, dans des bâtiments plus adaptés à l'évolution des techniques de production des images ainsi qu'à la diversification des besoins de formation des professionnels (0,56 M€ en AE et en CP) ;
- mise en sécurité et accessibilité sur l'école nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA). A ce titre, 55 092,62 € en CP ont été versés à l'OPPIC au titre de la vague convention cadre pour les travaux d'assainissement des réseaux enterrés et de restauration de la cour Bonaparte. A noter, une remontée de crédits de l'OPPIC de 0,03 M€ en AE et en CP relatifs à la fin des travaux de mise aux normes électriques ;
- réimplantation de l'école d'art de Cergy : 93 087,12 € de CP ont ainsi été versés à l'OPPIC dans le cadre de la vague convention cadre pour l'étude de programmation ;

A noter également une remontée de crédit de 1,08 M€ en AE et en CP pour clôturer la convention OPPIC- ENSA Paris-La-Villette, les travaux d'accessibilité étant désormais assurés par l'établissement.

Enfin, dans le cadre des travaux de fin de gestion, on note :

- -0,6 M€ en AE et en CP de remontée OPPIC concernant la fin des travaux sur l'ENSA Clermont-Ferrand (installation dans l'ancien hôpital-sanatorium Sabourin) ;
- -0,15 M€ en AE de clôture de tranche fonctionnelle (TF) ;

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) : 25,75 M€ en AE et 25,76 M€ en AE et en CP

En 2020 la crise sanitaire liée au Covid a eu un impact important sur les conditions de vie et d'études des étudiants. Le gouvernement a pris des mesures pour limiter celui-ci, mesures qui ont bénéficié aussi aux étudiants de l'enseignement supérieur Culture (aides ponctuelles du Crous, allocation pour perte d'emploi, d'allongement de l'année universitaire, repas Crous à 1 €, etc.)

Dans le même temps, les circonstances et ces dispositifs exceptionnels expliquent une consommation inférieure aux années précédentes des crédits consacrés à l'accompagnement des étudiants atteints de handicap ou bien même du FNAU.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

-6,49 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en dépenses de catégorie 61 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention hors bourses.

En revanche : 6 400 € en AE et en CP ont été exécutés en dépenses de catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses de catégorie 61 ; et 1,75 M€ en AE et en CP ont été exécutés à tort en dépenses d'intervention hors bourses alors qu'il s'agissait de dépenses de catégorie 61.

Après retraitements des erreurs d'imputations comptables, le montant des dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) s'élève en réalité à 34 M€ en AE et en CP. La répartition est la suivante :

Dépenses d'intervention de catégorie 61 en €	LFI 2020	Exécution 2020	
	AE=CP	AE	CP
Bourses sur critères sociaux (yc aide au mérite)	22 056 222	29 074 374	29 074 374
Aides spécifiques pour les déplacements des étudiants d'Outre-mer	210 000	203 785	203 785
Assistance aux étudiants en situation de handicap	200 000	162 148	162 148
Frais de gestion CNOUS (2% des bourses) (déjà comptabilisé en cat. 31)	450 127		
FNAU	500 000	295 318	295 318
AES, AFR, BCS INP, bourse Focillon	335 773	456 302	463 256
Bourses mobilité à l'international	1 503 340	1 715 288	1 715 288
Aides individuelles aux élèves des CRR et CRD	1 600 000	1 619 165	1 619 165
Total	26 855 462	33 526 380	33 533 334

La sur-exécution sur cette brigue s'explique par le versement en fin de gestion de 9 M€ en AE=CP au CNOUS dont : 7 M€ en AE et en CP à titre d'avance pour le paiement des bourses sur critères sociaux du premier trimestre 2021, conformément à la convention en vigueur ; 2 M€ en AE et en CP au titre de la « mesure précarité étudiants », dispositif d'aides d'urgence aux étudiants en situation de précarité suite à la crise. A noter que les frais de gestion du CNOUS qui s'élèvent à 1,18 M€ en AE et en CP et relatifs aux deux dernières années universitaires, ont été exécutés en dépenses de fonctionnement de catégorie 31 (Cf. supra).

En 2020, 29,17 M€ en AE et en CP ont ainsi été versés au CNOUS au titre des bourses sur critères sociaux (BCS) et de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat. Sont concernés les étudiants des écoles nationales d'art et écoles territoriales devenus des établissements publics de coopération culturelle, les étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'Ecole du Louvre, des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, des établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant, habilités à délivrer les diplômes d'interprètes et d'enseignants (pôles supérieurs, le centre de formation des enseignants de musique et de danse - CEFEDM -, de l'Ecole nationale supérieure de l'image et du son (ENSMIS/La Fémis), de l'Institut National de l'Audiovisuel et de l'Institut National du Patrimoine.

Outre les BCS, on note après ré-imputations 4,63 M€ en AE et 4,64 M€ en CP de bourses et d'aides spécifiques versés aux étudiants comme suit :

- 0,46 M€ en AE et en CP à titre de bourses Focillon et d'allocation d'études spécialisés (AES) et de formation recherche (AFR) ;
- 0,2 M€ en AE et en CP en faveur de la mobilité des étudiants d'Outre-mer ;
- 0,16 M€ en AE et en CP au titre du handicap ;
- 0,295 M€ en AE et en CP en provenance du fonds national d'aides d'urgence (FNAU) pour les étudiants en grandes difficultés financières.
- 1,72 M€ en AE et en CP au bénéfice de la mobilité des étudiants à l'international dont 1,48 M€ en AE et en CP au profit des étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture et 0,24 M€ en AE et en CP en faveur

des étudiants des autres écoles (écoles d'arts plastiques et de design, du patrimoine, du cinéma/audiovisuel, du spectacle vivant) ;

- 1,62 M€ en AE et en CP à destination des élèves des conservatoires à rayonnement régional et départemental.

Dépenses d'intervention hors bourses : transferts aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités : 54,55 M€ en AE et 52,27 M€ en CP

Il convient de retrancher 1,75 M€ en AE et en CP exécutés par erreur en dépenses d'intervention hors bourses alors qu'il s'agissait des dépenses liées aux différentes aides attribuées aux étudiants des écoles d'enseignement supérieur Culture.

Par ailleurs, -6,49 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en dépenses de catégorie 61 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention hors bourses. Ce montant en négatif correspond au reversement en 2020 de la part de Maison des artistes (MDA) et de l'association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA) des crédits non consommés en 2019 au titre de la compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs.

Le montant réel des dépenses d'intervention hors bourses s'élève ainsi 47,19 M€ en AE et 44,91 M€ en CP. La répartition est la suivante :

Dépenses d'intervention hors bourses en €	LFI 2020		Exécution 2020	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses d'intervention déconcentrées en fonctionnement	44 320 174	44 320 174	44 719 396	44 700 101
Arts plastiques	15 610 000	15 610 000	16 393 876	16 395 476
Spectacle vivant	28 710 174	28 710 174	27 212 378	27 191 483
Transversal	-	-	1 113 142	1 113 142
Dépenses d'intervention centraux en fonctionnement	7 124 300	7 124 300	2 891 550	2 891 550
Arts plastiques	900 000	900 000		
Spectacle vivant	-	-	2 871 550	2 871 550
Patrimoine	3 510 800	3 510 800	20 000	20 000
Transversal	2 713 500	2 713 500		
Dépenses d'intervention en investissement	10 500 000	8 900 000	5 090 000	2 833 194
Dépenses en faveur du Plan étudiant			980 000	980 000
Dépenses d'intervention hors bourses à ré-imputer en cat. 61	-	-	1 749 787	1 749 787
Total exécuté en dépenses d'intervention hors bourses	61 944 474	60 344 474	55 430 733	53 154 632
Dépenses de catégorie 61 à ré-imputer en dépenses d'intervention hors bourses (remontée AGESSA & MDA relative à la compensation artistes-auteurs)	-	-	-6 493 118	-6 493 118
Total réel exécuté en dépenses d'intervention hors bourses	61 944 474	60 344 474	47 187 828	44 911 727

Crédits d'intervention déconcentrés en fonctionnement : 44,72 M€ en AE et 44,70 M€ en CP

980 000 € en AE et en CP ont été exécutés dans le cadre du Plan étudiant : mesures en faveur de la diversification sociale et culturelle des étudiants de l'enseignement supérieur Culture, développement des classes préparatoires intégrées (dont une spécialement dédiée à l'Outre-mer en théâtre), monitorat/tutorat, etc.

Arts plastiques : 16,39 M€ en AE et 16,40 M€ en CP

Ces crédits ont permis d'apporter un soutien aux 34 établissements d'art sous tutelle des collectivités territoriales répartis en 30 établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ainsi qu'aux 3 écoles en régie municipale et à

l'association « Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains ». Le ministère contribue au fonctionnement de ces écoles territoriales qui forment des créateurs, designers et artistes plasticiens dans le cadre de cursus sanctionnés par des diplômes nationaux (à l'exception des écoles en régie pour lesquelles des équivalences sont prévues).

Spectacle vivant : 27,21 M€ en AE et 27,19 M€ en CP

Il s'agit de dépenses en matière d'insertion professionnelle et de formation dans les établissements du spectacle vivant habilités à délivrer des diplômes nationaux. Sont concernés les 15 établissements dans le domaine de la musique, 13 en danse, 12 en théâtre, 3 en cirque, et 1 dans le secteur de la marionnette. Peuvent être cités à titre d'exemple, les pôles d'enseignement supérieur, les centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDM), les centres d'études supérieures musique et danse (CESMD), ainsi que certains organismes de formation, comme l'Institut supérieur des techniciens du spectacle d'Avignon (ISTS).

Des crédits ont également été destinés au financement de certains organismes spécialisés aux techniques du spectacle vivant comme l'école supérieure du cirque Fratellini et l'école de la comédie de Saint-Etienne. De même, le ministère subventionne les conservatoires à rayonnement régional (CRR) et départemental (CRD) adossés à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

Autres : 1,11 M€ en AE et en CP

Ces dépenses concernent de la formation continue dans le domaine du livre et de la lecture notamment en lien avec les associations régionales des libraires ainsi que dans le domaine des médias et de la cinématographie.

Crédits d'intervention centraux en fonctionnement : 2,89 M€ en AE et en CP

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à l'insertion professionnelle et à la formation continue dans le domaine du spectacle vivant (2,87 M€ en AE et en CP). Ont ainsi été soutenus plusieurs centres de formation, pour ne citer que quelques-uns : le Jeune Théâtre National, qui accompagne l'insertion professionnelle des diplômés du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris (CNSAD), l'Orchestre français des jeunes qui participe à l'insertion et à la formation continue des musiciens classiques, la FAI-AR spécialisée dans la formation supérieure d'art en espace public, l'école supérieure de musique et de danse Nord France, la FNEIJMA qui fédère plus d'une trentaine de lieux de formation dans le domaine des musiques actuelles.

Ces crédits ont également contribué au financement de la formation continue des architectes. Des organismes tels que Grands ateliers innovation architecture et l'Union nationale des étudiants en architecture et paysage ont été soutenus.

Crédits d'intervention en investissement : 5,09 M€ en AE et 2,83 M€ en CP

En administration centrale, les dépenses d'intervention en investissement ont permis de financer les travaux de réimplantation de l'école d'art de Cergy à hauteur de 0,24 M€ en AE.

A l'échelle déconcentrée, le ministère de la Culture soutient les opérations d'investissement des écoles territoriales adossées à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant et des écoles territoriales d'arts plastiques ayant le statut d'EPCC. Ont été subventionnés à titre d'exemples :

- le pôle d'enseignement de la musique et de danse de Bordeaux Aquitaine (2,6 M€ et 0,15 M€ en CP) ;
- l'école supérieure d'art de Toulon sur le site de Chalucet à hauteur de 2,13 M€ en CP, opération inscrite au CPER 2015-2020 ;
- l'ESAP de Pau (0,22 M€ en CP) ;
- l'école du Fresnoy-Studio national des arts contemporains à hauteur de 0,2 M€ en AE et en CP ;
- l'école supérieure du cirque Fratellini à hauteur de 0,25 M€ en AE et 0,08 M€ en CP ;
- le projet ESBANM Coraulis (0,05 M€ en CP), opération inscrite en CPER 2015-2020 ;
- l'école européenne supérieure de l'image (EESI) de Poitiers et d'Angoulême (1,8 M€ en AE).

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Dotations en fonds propres : 10,5 M€ en AE et 10,34 M€ en CP

La subvention versée aux écoles d'ESC s'élève à 10,50 M€ en AE et 10,34 M€ en CP. La répartition est la suivante :

Dépenses d'opérations financières (en €)	LFI 2020	Exécution 2020	
	AE = CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architectures	2 950 000	4 096 552	4 096 552
Ecole du Louvre	245 025	267 017	267 017
Institut national du patrimoine	98 010	109 823	109 823
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	392 039	601 036	601 036
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	418 433	393 433	393 433
Ecole nationale supérieure de création industrielle	271 489	259 489	259 489
Ecoles nationales supérieures d'art en région	2 990 026	2 676 059	2 513 844
Académie de France à Rome	427 781	410 670	410 670
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	98 011	95 071	95 071
Conservatoire national supérieure de musique de Paris	702 084	674 084	674 084
Conservatoire national supérieure de musique de Lyon	735 076	815 076	815 076
Centre national des arts du cirque	68 067	105 607	105 607
Total	9 396 581	10 503 917	10 341 702

ACTION

02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		198 183 353	198 183 353		198 356 652	198 356 652
		198 265 506	198 265 506		198 676 396	198 676 396

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 000 000	14 065 923	4 000 000	14 860 720

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 509 029		2 303 826
Subventions pour charges de service public	4 000 000	12 556 894	4 000 000	12 556 894
Titre 5 : Dépenses d'investissement				24 413
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État				24 413
Titre 6 : Dépenses d'intervention	194 183 353	184 199 583	194 356 652	183 791 263
Transferts aux ménages		516 732		516 732
Transferts aux entreprises	41 000 000	39 872 697	41 000 000	40 314 021
Transferts aux collectivités territoriales	40 016 012	41 045 590	40 016 012	40 644 113
Transferts aux autres collectivités	113 167 341	102 764 565	113 340 640	102 316 398
Total	198 183 353	198 265 506	198 356 652	198 676 396

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 1,51 M€ en AE et 2,3 M€ en CP**

1,51 M€ en AE et 1,47 M€ en CP ont été exécutés par erreur en catégorie 31 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention.

Le montant réel des dépenses de catégorie 31 s'élève en réalité à -1 020 € en AE et 0,83 M€ en CP. Ces dépenses correspondent au déploiement du pass Culture. Cette mission d'intérêt général est désormais confiée à une société par action simplifiée.

Les dépenses liées aux pratiques culturelles de proximité et aux achats de biens physiques ou numériques des jeunes sont présentées en dépenses d'intervention (voir infra).

Dépenses pour charges de service public (catégorie 32) : 12,56 M€ en AE et en CP

8,9 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses de titre 6, ré-imputées alors et justifiées comme telles.

Par ailleurs, 0,16 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en dépenses d'intervention alors qu'il s'agissait de dépenses de catégorie 32.

Le montant réel des dépenses de catégorie 32 s'élève ainsi à 3,82 M€ en AE et en CP, correspondant à la compensation de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : 0,02 M€ en AE=CP**

0,02 M€ en CP ont été exécutés au titre de la poursuite de l'opération d'investissement relative à l'orgue de la cathédrale de Basse-Terre en Guadeloupe, opération inscrite en CPER 2015-2020.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Sur les 184,2 M€ en AE et 183,79 M€ en CP, 0,16 M€ en AE et en CP ont été exécutés par erreur en dépenses d'intervention alors qu'il s'agissait de dépenses liées à la gratuité enseignants ré-imputées en catégorie 32 (*voir supra*).

Le montant réel des dépenses d'intervention s'élève ainsi à 194,45 M€ en AE et 194 M€ en CP. Ces dépenses comptabilisent également les crédits mis en place dans le cadre de l'été culturel pour un montant de 20 M€, soit 13,53 M€ délégués en DRAC, 3,72 M€ délégués aux opérateurs et 2,75 M€ attribués aux projets nationaux. Par ailleurs, en fin de gestion 2020, 3,90 M€ ont été versés au titre de l'avance été culturel 2021, principalement aux opérateurs du ministère.

La répartition de ces crédits d'intervention est présentée dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'intervention de l'action 2 (M€)	LFI 2020		Exécution 2020	
	AE	CP	AE	CP
Développer les pratiques artistiques et culturelles à l'école et hors l'école	34 797 660	34 797 660	60 924 267	60 735 110
Développer le goût de la lecture	14 180 000	14 180 000	19 816 150	17 680 048
Décrypter le monde	12 040 000	12 040 000	7 850 500	7 790 100
Former les acteurs de l'EAC	8 300 000	8 300 000	10 627 506	10 612 068
Renforcer les partenariats avec l'ensemble des acteurs et pour tous les âges	26 607 540	26 760 000	12 789 453	12 766 253
Développer l'autonomie des jeunes par le pass Culture	39 000 000	39 000 000	24 710 000	24 710 000
Total au titre de l'émancipation et de l'éducation artistiques et culturelles des jeunes	134 925 200	135 077 660	136 717 876	134 293 578
Politique en faveur des publics en situation spécifique	7 193 000	7 193 000	6 667 853	6 701 243
Politique territoriale et cohésion sociale	41 305 000	41 325 839	36 652 166	36 447 676
Encadrement et développement des pratiques artistiques en amateur	3 300 153	3 300 153	2 639 362	2 636 462
Soutien à la transition et à l'innovation numériques	5 460 000	5 460 000	11 268 075	13 421 264
Sécurisation des sites et des événements culturels	2 000 000	2 000 000	500 000	500 000
Total en faveur de l'émancipation artistique et culturelle de tous	59 258 153	59 278 992	57 727 455	59 706 644
Total général	194 183 353	194 356 652	194 445 331	194 000 222

Dans le domaine de l'émancipation et de l'éducation artistique et culturelle des jeunes (EAC), les dépenses s'élèvent à 136,72 M€ en AE et 134,29 M€ en CP, dont 35,5 M€ en AE et 35,45 M€ en CP exécutés au niveau central et 101,21 M€ en AE et 98,84 M€ en CP en services déconcentrés.

En termes de pratiques artistiques et culturelles : 60,92 M€ en AE et 60,74 M€ en CP

Le soutien à des actions autour des pratiques artistiques et culturelles s'est opéré tant à l'échelon national (5,90 M€ en AE et en CP) qu'à l'échelon local (55,03 M€ en AE et 54,84 M€ en CP). Les dépenses ont notamment soutenu les actions suivantes :

- 24,3 M€ en AE et 24,13 M€ en CP au titre de pratiques artistiques et culturelles en milieu scolaire. La crise sanitaire a appelé des réponses innovantes pour assurer une continuité des pratiques en temps scolaire :

développement d'outils pour une pratique en distanciel lors de la fermeture des établissements, reports et aménagements de projets dans le cadre notamment des dispositifs « 2S2C » et « Vacances apprenantes ».

- 22,26 M€ en AE et 22,24 M€ en CP de pratiques hors temps scolaire dont : 3,36 M€ en AE et en CP pour le programme Démos porté par la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et qui vise à initier des enfants issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville à la pratique instrumentale. Les actions d'éducation artistique et culturelle passent aussi par la mobilisation des établissements publics nationaux dans le cadre d'initiatives innovantes (« pacte républicain ») (0,56 M€ en AE=CP) afin de permettre aux enfants d'aller à la rencontre des artistes, des lieux culturels et des œuvres *in situ*, et par l'implication des collectivités territoriales et acteurs culturels *via* la politique de contractualisation portée par les DRAC. L'ensemble de ces leviers a permis d'assurer la continuité des actions EAC hors temps scolaire, notamment dans le cadre de l'été culturel.
- 14,3 M€ en AE et 14,2 M€ en CP d'actions des conservatoires et établissements d'enseignement spécialisé qui ont notamment été mobilisés en faveur du déploiement du « plan choral », qui se poursuit en dépit de la crise, avec de nécessaires efforts d'adaptation aux nouvelles conditions de pratique.

Les actions du ministère de la Culture autour des pratiques artistiques et culturelles passent également par la prise en charge par le ministère de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux (3,82 M€ de dépenses en 2020 justifiées en catégorie 32).

En matière de développement du goût de la lecture : 19,82 M€ en AE et 17,68 M€ en CP

En 2020, l'effort a porté sur les actions d'éducation artistique et culturelle autour du livre et de la lecture notamment hors temps scolaire. Les programmes d'incitation à la lecture et à l'expression orale ont été renforcés en s'appuyant sur le réseau de la chaîne du livre : associations, centres de ressources, médiathèques, bibliothèques. En termes de dispositifs de développement de la lecture, les dispositifs « Rendez-vous en bibliothèque », « La nuit de la lecture », ou encore « Premières Pages » ont été déployés dans le cadre d'actions d'éveil artistique et culturel des enfants dès le plus jeune âge (0-3 ans) et « Des livres à soi » pour valoriser la littérature jeunesse dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Enfin, les contrats territoires lecture (CTL) et contrats départementaux de lecture itinérante (CDLI) associant l'État et les collectivités territoriales ont également permis de poursuivre le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire. Les moyens déployés ont permis une continuité des actions, en favorisant de développement d'outils nouveaux et une adaptation des conditions d'accueil des publics.

En termes d'éducation aux médias, à l'image et à l'information : 7,85 M€ en AE et 7,79 M€ en CP

Il s'agit des crédits dédiés à l'éducation aux médias, à l'image et à l'information (EMI) en temps scolaire et hors temps scolaire en lien avec les médias professionnels et médias associatifs de proximité.

La reconduite de ce plan et d'un appel à projet national a permis de viser plus particulièrement la formation de formateurs, la production d'outils et de ressources pédagogiques et la mise en œuvre de dispositifs d'étude et d'évaluation des actions d'EMI engagées les années antérieures. Le plan a également permis d'identifier des nouveaux porteurs de projets tant au niveau national que local, avec une attention particulière portée aux sujets touchant à la désinformation, notamment scientifique, en lien avec la crise sanitaire.

En termes de formation des acteurs de l'EAC : 10,63 M€ en AE et 10,61 M€ en CP

Le développement de la politique d'EAC nécessite des ressources humaines formées pour déployer des stratégies territoriales et les décliner en projets concrets. Le ministère a ainsi soutenu la mise en place de formations conjointes à l'ensemble des acteurs (enseignants, éducateurs, artistes, médiateurs, animateurs), afin de qualifier les projets d'éducation artistique et culturelle. Les conventions permettant la création de l'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC), qui sera basé à Guingamp, ont été finalisées, et l'institut est entré dans une phase de préfiguration active, avec une inauguration prévue à la rentrée 2021.

Le soutien aux instituts nationaux supérieurs de professorat et de l'éducation (INSPE) qui forment les futurs enseignants aux projets d'EAC a été poursuivi, ainsi que le soutien à la Fédération des associations de musique et de danse traditionnelles, à Orchestre à l'école, à Scènes d'enfance et d'ailleurs/ Assitej-France, aux universités, ainsi qu'au réseau Canopé.

En termes de diversification des partenariats : 12,79 M€ en AE et 12,77 M€ en CP

Le développement de partenariats s'est renforcé en 2020 avec toute la diversité des acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation artistique et culturelle : associations et fédérations, collectivités territoriales. Le partenariat avec les Ateliers Médicis a été renouvelé au titre de « Création en cours » (3,4 M€ en AE et en CP) pour développer les résidences d'artistes au niveau national, dont la grande majorité a pu se tenir en dépit de la crise, certains projets ayant donné lieu à la création de kit de création à distance. L'opération « Été culturel » a permis aux DRAC d'identifier de nouveaux acteurs territoriaux et d'initier de nouveaux partenariats.

En termes de développement de l'autonomie des jeunes par le pass Culture : 24,71 M€ en AE et en CP

Le pass Culture, disponible depuis juin 2019 dans 14 départements, permet de faciliter l'accès des jeunes de 18 ans à la culture en leur proposant des formes artistiques et des pratiques culturelles diversifiées. Le pass Culture, d'une valeur totale de 500 €, permet de participer à des activités ou sorties culturelles (cinéma, musée, stage, atelier...) ou d'acheter des matériels et biens numériques (livre, téléchargement de musique, film...). Au 31 décembre 2020, 1 128 070 inscrits sur une population cible de 135 000 jeunes dans les 14 départements pilotes, une moyenne de 42 000 offres réservées chaque mois et un pic à 100 000 réservations atteint au mois de décembre 2020.

S'agissant de la création de ce dispositif et de son financement, le projet a d'abord été porté par le ministère lui-même, via les travaux d'une start-up d'État. Dans le but de développer ce projet, une société par actions simplifiées (SAS) chargée du développement de l'expérimentation du pass Culture a été créée par le décret n°2019-755 du 22 juillet 2019. L'objectif d'une généralisation du dispositif dès 2021 est maintenu et devra être confirmé au regard des résultats de cette expérimentation et de l'évolution de la crise sanitaire.

En moyenne, les utilisateurs du pass ont dépensé 137 euros sur 10 mois. Grâce aux dernières améliorations de la plateforme, on constate que les jeunes inscrits en juillet 2020 ont utilisé 124 euros de leur crédit après 6 mois d'inscription.

En ce qui concerne les crédits exécutés en faveur de l'émancipation artistique et culturelle de tous, les dépenses s'élèvent à 57,72 M€ en AE et 59,71 M€ en CP, dont 17,16 M€ en AE et 17,17 M€ en CP au niveau central, et 40,56 M€ en AE et 42 M€ en CP en services déconcentrés.

En termes de politiques en faveur des publics en situation spécifique : 6,67 M€ en AE et 6,70 M€ en CP

Les actions en faveur des publics spécifiques ont consisté à renforcer les partenariats interministériels en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes placées sous main de justice, des personnes hospitalisées et des personnes âgées, notamment en EHPAD.

En 2020, l'effort vers les personnes en situations spécifiques a été renforcé par les actions des DRAC auprès des collectivités territoriales, associations, établissements publics. Le guide « Pour un enseignement artistique accessible – Danse, musique, théâtre » a été diffusé très largement au sein des réseaux d'enseignement artistique. Par ailleurs, un fonds national d'accessibilité dédié au spectacle vivant a été renouvelé et délégué aux DRAC, dans le cadre de la politique culture/handicap, afin de permettre le financement d'outils d'accessibilité pour les structures du spectacle vivant (0,95 M€ en AE=CP).

En termes de politique territoriale et de cohésion sociale et fonds de sécurisation : 37,15 M€ en AE et 36,95 M€ en CP

37,13 M€ en AE et 36,95 M€ en CP ont porté sur des actions en faveur de la politique territoriale et cohésion sociale, afin de toucher les populations les plus éloignées de l'offre culturelle, populations des territoires ruraux, ultramarins et politique de la ville.

Au niveau national, cette politique s'appuie sur des protocoles interministériels signés entre le ministère de la Culture et le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Les crédits centraux

(9,82 M€ en AE et 9,79 M€ en CP) ont permis d'accompagner les associations nationales qui fédèrent les acteurs culturels des territoires ruraux et politique de la ville ainsi que les têtes de réseaux des fédérations d'éducation populaire et de la solidarité dont les conventions pluriannuelles d'objectifs ont été renouvelées en 2020. Ces crédits ont également servi à la mise en réseau de ces acteurs, à l'organisation de formations et séminaires. Les fédérations d'éducation populaire et associations de solidarité ont également bénéficié d'aides à l'emploi (référents culture) par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

En 2020, le développement des Micros-folies a été poursuivi et renforcé par l'ouverture de nouveaux lieux destinés à accueillir ces musées numériques de proximité dans les quartiers politique de la ville et également dans les territoires ruraux.

Sur le plan régional, les DRAC ont apporté un soutien financier à hauteur de 27,31 M€ en AE et 27,15 M€ en CP à l'ensemble de leurs partenaires déclinant ces politiques.

0,5 M€ ont été versés au Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer (FEAC). Alimenté à parité par le ministère de l'Outre-mer, il a pour objet de favoriser la circulation des œuvres et des artistes et de développer les échanges artistiques et culturels entre l'Outre-mer et la métropole, l'Europe et les pays situés dans leur environnement régional (Amérique latine, caraïbes, Océan indien et Pacifique sud).

Enfin, le ministère de la Culture a doté de 0,5 M€ le fonds de sécurisation des sites et des événements culturels. Ce qui a permis d'aider les entreprises du spectacle vivant et de la presse à surmonter les surcoûts de contrôle et de sécurité du fait de la menace terroriste, et d'améliorer les dispositifs de sécurité d'accueil du public. En LFI 2020, ce fond était doté de 1,92 M€ (2 M€ avant gel). Cette sous-exécution s'explique par la fermeture des lieux culturels pour lutter contre la propagation de la Covid-19.

En termes d'encadrement et de développement des pratiques artistiques en amateur : 2,64 M€ en AE et en CP

Ont été soutenues à l'échelle nationale, les grandes fédérations nationales de la pratique amateur en musique, danse ou théâtre : la confédération musicale de France, l'office national de diffusion artistique pour des actions en direction des territoires d'Outre-mer, la fédération nationale des compagnies de théâtre amateur et d'animation, etc.

À l'échelon régional, les DRAC ont également apporté leur soutien aux structures accompagnant les pratiques amateur notamment des associations de proximité et des antennes locales de fédérations nationales. Ces crédits ont permis de financer des ateliers et stages de pratiques, tous domaines artistiques confondus (ateliers d'écriture, pratiques théâtrales ou musicales, création chorégraphique, etc.), les rencontres dédiées aux échanges de bonnes pratiques, les actions de formation des encadrants et des animateurs, les actions pédagogiques en direction des amateurs menées notamment dans le cadre de festivals.

En termes de soutien à la transition et à l'innovation numériques : 11,27 M€ en AE et 13,42 M€ en CP

En 2020, les projets de numérisation et de valorisation des patrimoines ont été soutenus à hauteur de 1,8 M€ en AE=CP, notamment dans le cadre de la montée en puissance progressive du « Programme national de numérisation et de valorisation des contenus » : ce programme, dans un objectif de démocratisation culturelle et de diffusion au plus grand nombre, encourage les initiatives locales dans le choix des corpus à numériser ou le développement d'outils numériques participatifs.

En termes de soutien à l'innovation numérique (1,86 M€ en AE, 1,93 M€ en CP), les dispositifs mis en place sont variés. Services centraux et déconcentrés soutiennent par exemples des projets de recherche et développement conduits en partenariat entre le Ministère et l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA), l'émergence de services numériques innovants avec des appels à projets à destination des PME, laboratoires de recherche ou associations, ou encore l'action de lieux de ressources tels que des espaces culture multimédias qui concourent à l'émergence et au développement de pratiques innovantes et numériques.

Le ministère a également poursuivi son engagement en faveur de l'ouverture et de la réutilisation des données publiques (0,95 M€ en AE et 0,92 M€ en CP), dans l'objectif réaffirmé de soutenir le développement d'une économie numérique de la culture et d'améliorer la visibilité des œuvres et institutions culturelles sur internet, notamment dans le champ patrimonial.

L'accompagnement des acteurs culturels a bénéficié de 1,06 M€ en AE et CP. Dans la continuité de l'action engagée au cours des exercices précédents, l'action des acteurs innovants (par exemple à travers le Dispositif pour la création artistique multimédia piloté par le CNC) et l'organisation de journées de sensibilisation, d'information et de formation ont été soutenus. Dans le contexte de la crise sanitaire, un nouveau dispositif baptisé « Été culturel » a par ailleurs été mis en place pour permettre aux artistes, fragilisés par la crise, de renouer avec les publics et offrir aux habitants des rencontres inédites et exceptionnelles, partout sur le territoire, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Au titre de l'entrepreneuriat culturel, 1,06 M€ en AE et CP ont contribué, à titre principal, à la mise en œuvre du Forum Entreprendre dans la culture et à l'organisation de ses déclinaisons régionales et internationales.

ACTION

06 – Action culturelle internationale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Action culturelle internationale		7 385 969	7 385 969		7 385 969	7 385 969
		5 680 175	5 680 175		5 967 703	5 967 703

Le montant des dépenses exécuté en 2020 sur le programme 224 au titre de l'action culturelle internationale s'élève à 5,68 M€ en AE et 5,97 M€ en CP.

En matière européenne et internationale, l'action ministérielle s'est caractérisée en 2020 par la poursuite de la promotion des politiques culturelles au niveau européen, international et multilatéral. Le ministère a continué de veiller à une meilleure prise en compte de la culture et au plein respect de la diversité culturelle dans toutes les politiques de l'Union européenne (aides d'État, politique commerciale, budget européen, réglementation des acteurs du numérique, etc.) et au sein des instances multilatérales comme l'UNESCO, le Conseil de l'Europe ou encore l'Organisation internationale de la francophonie.

S'agissant en particulier des politiques européennes, il a apporté une attention particulière à la prise en compte des enjeux spécifiques du secteur culturel dans les négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ainsi que dans le cadre des négociations relatives au nouvel acte sur les services numériques.

Le ministère a veillé également à développer autant que possible les actions permettant de soutenir au niveau européen la relance du secteur culturel fortement impacté par la crise sanitaire.

Il a également défendu l'accroissement du budget dédié à la culture dans le budget communautaire général et dans le plan de relance européen et s'est mobilisé pour la mise en place d'un cadre européen des aides d'État adapté permettant la mise en place de dispositifs d'aide aux professionnels de la culture, particulièrement touchés par la crise sanitaire. En parallèle de ces actions, le ministère a commencé à se mobiliser pour la préparation de la présidence française de l'Union européenne qui aura lieu au premier semestre 2022 et qui donnera lieu notamment à l'organisation de nombreux événements.

Dans l'esprit de dialogue et d'échanges auquel il est attaché, le ministère de la Culture a poursuivi son soutien aux actions permettant tant de faire rayonner la culture et la langue françaises à l'étranger que de promouvoir les cultures

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

étrangères en France. A ce titre, il a continué en particulier d'apporter un financement important à l'organisation des saisons, manifestations emblématiques de la coopération culturelle avec des pays étrangers. Il a travaillé en étroite liaison avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'opérateur dédié, l'Institut français, à la préparation de la saison Africa 2020 dont l'essentiel des manifestations se dérouleront en 2021 en raison de la crise sanitaire. Le ministère s'est également mobilisé pour la préparation de la saison française au Japon qui aura lieu d'octobre 2021 à mars 2022 et pour la saison croisée France-Portugal qui sera organisée de février à octobre 2022.

Le ministère a également poursuivi, avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ses efforts de développement et de promotion des industries culturelles et créatives françaises à l'étranger, en particulier en direction de 37 pays identifiés comme prioritaires.

Le ministère a poursuivi ses actions dédiées aux professionnels pour les aider à accéder à des projets d'envergure européenne ainsi qu'au financement de programmes européens, pour l'exportation de leurs productions, de leur savoir-faire et pour soutenir des diffuseurs étrangers qui souhaiteraient accueillir des productions françaises.

L'accueil et la formation de professionnels culturels et d'artistes étrangers n'ont pu être en revanche assurés en raison de la crise sanitaire. Afin de prendre en compte cet aléa, le ministère envisage de proposer des programmes déclinés en version numérique pour permettre de poursuivre les actions engagées malgré le contexte sanitaire.

En termes de coopération internationale, le ministère a veillé, notamment en liaison avec les établissements publics culturels dont il assure la tutelle, à engager et accompagner des projets pérennes.

Le ministère s'est attaché en outre à poursuivre le développement, engagé autour d'une dizaine de chantiers, de sa politique d'offre d'expertise culturelle à l'international dans l'ensemble des secteurs culturels, en liaison étroite avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et les acteurs opérationnels comme Expertise France et l'Agence française de développement (AFD).

Parmi les sujets transversaux qu'il est amené à suivre, la francophonie et la langue française ont continué d'être des priorités pour le ministère qui a veillé à mettre en œuvre les actions qui relèvent de sa compétence dans le plan présidentiel pour la langue française, comme par exemple la préparation des états généraux du livre en langue française.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		204 252		481 880
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		104 252		381 880
Subventions pour charges de service public		100 000		100 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	7 385 969	5 475 923	7 385 969	5 485 823
Transferts aux ménages		44 113		44 113
Transferts aux entreprises		1 579 542		1 581 242
Transferts aux collectivités territoriales		30 500		30 500
Transferts aux autres collectivités	7 385 969	3 821 769	7 385 969	3 829 969
Total	7 385 969	5 680 175	7 385 969	5 967 703

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,10 M€ en AE et 0,38 M€ en CP

Ces crédits correspondent principalement au marché passé avec l'association « Maison des cultures du monde » (MCM), à la suite de l'appel d'offres auquel elle a répondu pour la prise en charge opérationnelle de l'accueil de professionnels de la culture étrangers en France dans le cadre des programmes « Courants du monde », conçus et pilotés par le ministère. Pour mémoire, ces programmes du ministère de la Culture ont pour objectif de favoriser les échanges entre professionnels français et étrangers de la culture et de contribuer aussi à notre diplomatie d'influence.

Subventions pour charges de service public : 0,1 M€ en AE et en CP

Ces crédits ont été exécutés à tort en catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention, ré-imputées et justifiées en tant que telles.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses d'intervention : transferts aux ménages, aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités : 5,48 M€ en AE et 5,49 M€ en CP

Après ré-imputation des 0,1 M€ en AE et en CP exécutés à tort en dépenses de catégorie 32, le montant réel des dépenses d'intervention en matière d'action culturelle internationale s'élève à 5,53 M€ en AE et 5,54 M€ en CP ;

Ces crédits permettent de mener des actions contribuant au rayonnement de la culture française dans le monde et des cultures étrangères en France à travers trois priorités :

- le renforcement de la coopération technique et des échanges entre institutions culturelles ;
- la diffusion des cultures étrangères en France et l'accueil des professionnels de la culture et des artistes étrangers en France ;
- la promotion de la création et des industries culturelles françaises à l'étranger.

Renforcement de la coopération technique et des échanges entre institutions culturelles : 2,05 M€ en AE et 2,04 M€ en CP

Ont été soutenus à ce titre des organisations internationales de renom œuvrant en faveur de la coopération culturelle entre les États membres. Le ministère a ainsi poursuivi ses efforts au sein de l'UNESCO, notamment en faveur de la réaffirmation des principes de la convention de 2005 relative à la promotion et à la protection de la diversité des expressions culturelles. C'est dans cette optique que l'UNESCO a reçu 0,11 M€ en 2020 pour sa participation au développement des industries culturelles des pays émergents. La commission nationale française pour l'UNESCO qui représente la France dans les grands domaines de compétences de l'UNESCO a, quant à elle, reçu 0,06 M€. Le Conseil de l'Europe qui encourage un espace culturel entre ses États membres, à travers notamment ses itinéraires culturels européens, a été soutenu à hauteur de 0,06 M€. Dans le cadre du programme « Culture » de l'Union européenne, le ministère a financé l'accompagnement des porteurs de projets culturels à la recherche de financements communautaires. L'association « Relais Culture Europe » a perçu 0,44 M€ pour ses activités de conseil et d'orientation auprès des professionnels français candidats aux appels à projets de l'Union européenne. Ont également été soutenus l'Institut français et son réseau à l'étranger (0,21 M€), l'Association des centres culturels de rencontre (0,12 M€) ainsi que le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) (0,02 M€) qui se consacre à la conservation et à la protection des monuments et des sites patrimoniaux dans le monde. Au niveau déconcentré, ont été soutenues des actions de coopération transfrontalière entre pays voisins dont l'outre-mer et l'espace caribéen et du Pacifique. D'autres associations ou établissements publics nationaux ont reçu des crédits spécifiques tels que la Bibliothèque nationale de France (0,07 M€), l'Institut français (0,05 M€) ou encore l'Association des centres culturels de rencontre (0,05 M€) pour apporter leur soutien aux artistes et au secteur culturel du Liban après la catastrophe de l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020.

Diffusion des cultures étrangères en France et accueil des professionnels de la culture et des artistes étrangers en France : 3,09 M€ en AE et 3,10 M€ en CP

En 2020, le ministère de la Culture a assuré son soutien à l'Institut français en maintenant sa subvention de 1,28 M€, dans le cadre de ses missions d'accueil et de diffusion en France des cultures étrangères, à travers notamment

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

l'organisation des saisons ; trois saisons étaient en cours de préparation en 2020 : la Saison Africa 2020 dont les manifestations ont été reportées en 2021 du fait de la pandémie, la saison française au Japon, prévue d'octobre 2021 à avril 2022, et la saison croisée France-Portugal, prévue de février à octobre 2022.

Le ministère a par ailleurs apporté son soutien à plusieurs organisations et festivals, permettant également la découverte des cultures étrangères en France, à hauteur de 1,4 M€ : l'Office national de la diffusion artistique (ONDA) pour ses actions au niveau européen et international dans le domaine du spectacle vivant, l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui œuvre en faveur de la coopération multilatérale francophone, l'Association des centres culturels de rencontre qui reçoit, dans le cadre de son programme « Odyssée », des artistes étrangers en résidence au sein de la vingtaine de centres culturels de rencontre en France, la Cité internationale des arts qui accueille en résidence des artistes du monde entier, le Festival d'automne à Paris, festival artistique pluridisciplinaire contemporain, Campus France qui accueille les professionnels culturels étrangers en séjour universitaire en France, l'Association Jazze Croise, le réseau de la diffusion du jazz en France.

Promotion de la création et des industries culturelles françaises à l'étranger : 0,52 M€ en AE et en CP

Le soutien aux industries françaises à l'étranger s'opère notamment dans les domaines artistiques, du spectacle vivant, des arts visuels, de l'architecture, du livre, de la musique, du cinéma mais aussi de la langue française. Le ministère de la Culture a ainsi soutenu en 2020 plusieurs structures promouvant dans toute sa diversité le savoir-faire culturel français à l'étranger, telles que l'Institut français et son réseau à l'étranger à hauteur de 0,3 M€ en AE et en CP pour leurs actions culturelles à l'extérieur de la France (en Allemagne, en Serbie, en Chine, en Argentine) dont 0,09 M€ en AE et en CP au titre de la préparation des États généraux du livre en français. A noter que les États généraux du livre en langue française qui devaient se tenir à Tunis à l'automne 2020 ont été reportés à 2021 en raison de la crise sanitaire.

ACTION**07 – Fonctions de soutien du ministère**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Fonctions de soutien du ministère	661 067 751 650 091 504	63 228 916 39 186 117	724 296 667 689 277 621	661 067 751 650 091 504	61 302 467 65 928 756	722 370 218 716 020 260

En 2020, 689,28 M€ en AE et 716,02 M€ en CP ont été exécutés sur l'action 7 du programme 224 dont 650,09 M€ en AE et en CP au titre des dépenses de personnel (titre 2) et 39,19 M€ en AE et 65,93 M€ en CP au titre des dépenses de fonctionnement du ministère de la Culture (hors titre 2).

La justification des dépenses de personnel est retracée dans la partie dépenses de personnel du volet « éléments transversaux du rapport annuel de performance ».

Hors titre 2, la sous-exécution en AE s'explique notamment par :

- un rétablissement de crédits à hauteur de 0,9 M€ en AE et en CP au titre d'une remontée de crédits de l'OPPIC liée à l'opération ENSA Belleville ;
- une correction d'imputation de -23,63 M€ en AE concernant l'opération IMVT Marseille. Ces AE imputées à tort sur l'action 7 ont été remises sur l'action 1 du programme 224. Ce mouvement s'est avéré nécessaire afin de permettre la bascule de l'EJ sur le nouveau programme 361.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	661 067 751	650 091 504	661 067 751	650 091 504
Rémunérations d'activité	391 600 437	388 502 634	391 600 437	388 502 634
Cotisations et contributions sociales	263 902 845	256 785 181	263 902 845	256 785 181
Prestations sociales et allocations diverses	5 564 469	4 803 690	5 564 469	4 803 690
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	53 923 073	60 541 813	52 054 818	58 808 492
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	41 707 332	48 276 528	39 839 077	46 543 207
Subventions pour charges de service public	12 215 741	12 265 285	12 215 741	12 265 285
Titre 5 : Dépenses d'investissement	9 305 843	-22 805 173	9 247 649	5 666 477
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 335 843	-23 002 354	1 277 649	4 975 999
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	7 970 000	197 181	7 970 000	690 478
Titre 6 : Dépenses d'intervention		608 368		612 678
Transferts aux ménages		75 120		75 120
Transferts aux entreprises		34 122		36 692
Transferts aux collectivités territoriales		8 000		9 740
Transferts aux autres collectivités		491 126		491 126
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		841 109		841 109
Dotations en fonds propres		841 109		841 109
Total	724 296 667	689 277 621	722 370 218	716 020 260

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 48,28 M€ en AE et 46,54 M€ en CP

Il s'agit de dépenses contraintes et obligatoires car réglementaires ou contractuelles (baux, impôts et taxes, assurances, etc.).

0,06 M€ en AE et en CP ont été exécutés à tort en dépenses de catégorie 32 et 0,61 M€ en AE et en CP à tort en dépenses d'intervention alors qu'il s'agissait de dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, 0,23 M€ en AE et CP ont été exécutés en dépenses de catégorie 31 alors qu'il s'agissait de dépenses d'investissement de catégorie 51 relatives au plan de rénovation des logements de fonction.

Le montant réel des dépenses de fonctionnement de catégorie 31 s'élève à 48,94 M€ en AE et 47,21 M€ en CP et se répartit comme suit :

en €	Crédits centraux		Crédits déconcentrés		Total			
	LFI 2020		LFI 2020		LFI 2020		Exécution 2020	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses et charges immobilières	6 789 928	5 488 643	461 778	461 778	7 251 706	5 950 421	3 678 503	7 346 585
Affaires générales	9 469 228	8 902 258	412 338	412 338	9 881 566	9 314 596	9 790 011	9 094 044
Formation	3 735 000	3 735 000	122 716	122 716	3 857 716	3 857 716	3 778 059	3 456 250
Action sociale et prévention	6 415 933	6 415 933	0	0	6 415 933	6 415 933	5 192 968	5 108 130
Informatique	9 700 000	9 700 000	193 108	193 108	9 893 108	9 893 108	21 613 575	16 350 482

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Communication	2 842 303	2 842 303	150 000	150 000	2 992 303	2 992 303	3 468 184	3 412 742
Etudes	990 000	990 000	30 000	30 000	1 020 000	1 020 000	523 453	1 543 199
Prévision fonds de concours LFI					395 000	395 000		
Total	39 942 392	38 074 137	1 369 940	1 369 940	41 707 332	39 839 077	48 044 752	46 311 431
Total à réimputer en catégorie 51 (plan de rénovation des logements de fonction)							231 775	231 775
Total exécuté en catégorie 31	39 942 392	38 074 137	1 369 940	1 369 940	41 707 332	39 839 077	48 276 528	46 543 207
Total imputé par erreur en catégorie 32 (formation)							55 000	55 000
Total imputé par erreur en titre 6							608 368	612 678
Total dépenses réelles en catégorie 31	39 942 392	38 074 137	1 369 940	1 369 940	41 707 332	39 839 077	48 708 120	46 979 110

L'exécution est supérieure aux prévisions de la LFI : 48,71 M€ en AE et 46,98 M€ en CP contre 41,31 M€ en AE et 39,44 M€ en CP, soit un écart de plus de 17 % en AE et de plus de 19 % en CP (+7,4 M€ de plus en AE et +7,54 M€ de plus en CP). La sur-exécution s'explique notamment par la hausse des dépenses informatiques liée à une accélération de la mise en œuvre du plan de transformation numérique rendue indispensable du fait de la crise sanitaire (*voir infra*).

En contrepartie de ces surcoûts informatiques et de désinfection des locaux liés à la crise, on constate des moindres dépenses du fait des mesures de confinement de mars 2020 à juin 2020 et de la généralisation du télétravail : réduction des dépenses et charges immobilières, réduction de la consommation des fluides, etc. Les diminutions de dépenses de sécurité et de sûreté ne seront observées qu'en 2021.

Par ailleurs, ces dépenses concernent principalement l'administration centrale car les moyens de fonctionnement courant des DRAC et des DAC (sauf crédits formations métiers et crédits liés aux spécificités des services : communication, action sociale, études, contentieux, etc. maintenus sur BOP ministériels) sont désormais gérés sur le programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

Les dépenses de fonctionnement se répartissent en deux grandes catégories :

- les dépenses et charges immobilières : 3,68 M€ en AE et 7,35 M€ en CP ;
- les dépenses de fonctionnement courant quotidiennement nécessaires à la bonne marche des services : 45,03 M€ en AE et 39,63 M€ en CP.

Dépenses immobilières et frais liés aux locaux : 3,68 M€ en AE et 7,35 M€ en CP

Il s'agit principalement de crédits centraux pour 3,65 M€ en AE et 7,33 M€ en CP.

Cette catégorie de dépenses couvre les taxes et charges immobilières de l'État occupant (hors entretien lourd relevant du propriétaire et géré sur d'autres programmes budgétaires). Il s'agit des loyers et charges connexes : loyers et charges locatives, taxes sur bâtiments (1,09 M€ en AE et 2,67 M€ en CP), maintenance et installation technique, travaux et entretien courant, remise en état et rénovation (y compris espaces extérieurs) : 1,8 M€ en AE et 3,08 M€ en CP, énergie et les fluides (0,79 M€ en AE et 1,59 M€ en CP).

Crédits de fonctionnement courant : 45,03 M€ en AE et 39,63 M€ en CP

La répartition par nature de dépenses est la suivante :

- affaires générales : 9,8 M€ en AE et 9,09 M€ en CP ;
- formation : 3,78 M€ en AE et 3,46 M€ en CP ;
- action sociale et prévention : 5,19 M€ en AE et 5,11 M€ en CP ;
- informatique : 21,61 M€ en AE et 16,35 M€ en CP ;

- communication : 3,47 M€ en AE et 3,41 M€ en CP ;
- études : 0,52 M€ en AE et 1,54 M€ en CP.

Affaires générales : 9,8 M€ en AE et 9,09 M€ en CP

Après correction des erreurs d'imputation, ces dépenses s'élèvent en réalité à 9,9 M€ en AE et 9,1 M€ en CP, dont 9,73 M€ en AE et 9 M€ en CP en administration centrale.

Le montant des dépenses de logistique s'élève à 7,53 M€ en AE et 6,89 M€ en CP. Rentrent dans cette catégorie : le marché accueil et surveillance des locaux (3,77 M€ en AE et 3,24 M€ en CP) ; les moyens mobiles qui ont baissé dans le cadre de la crise sanitaire (réparation automobiles, location, carburants, achats de véhicules, frais de transport et de restauration) (0,56 M€ en AE et 0,5 M€ en CP) ; la prestation de nettoyage (augmentation du fait de la crise) et voirie (1,23 M€ en AE et 1,16 M€ en CP). En matière de fournitures et d'équipements (fournitures de bureau, consommables pour système d'impression, reprographie, affranchissement courrier, audiovisuel) la dépense s'élève à 0,82 M€ en AE et 0,83 M€ en CP. Enfin, les frais de représentation, de déplacement et de mission ont significativement baissé en 2020 du fait de la crise et s'élèvent à 1,16 M€ en AE et en CP.

En matière de documentation, (revue de presse, veille internet, etc.) la dépense s'élève à 0,68 M€ en AE et 0,77 M€ en CP.

Les dépenses relatives aux affaires juridiques s'élèvent à 1,52 M€ en AE et 1,34 M€ en CP correspondant à l'exécution des décisions de justice, aux règlements à l'amiable, aux honoraires d'avocats, aux frais de justice ou à des prestations juridiques diverses.

Formation, concours et mobilité : 3,78 M€ en AE et 3,46 M€ en CP

Après retraitement des erreurs d'imputations, les dépenses de formation, concours et mobilité s'élèvent à 4,24 M€ en AE et 3,92 M€ en CP dont 4,06 M€ en AE et 3,76 M€ en CP en administration centrale et 0,18 M€ en AE et 0,15 M€ en CP pour les services déconcentrés.

Ces dépenses ont notamment permis de dispenser aux personnels des formations d'ordre général et dans différents domaines du champ du ministère de la Culture : patrimoine, création artistique, livre et médias (2,37 M€ en AE et 2,03 M€ en CP).

Ces crédits ont également servi à mettre en place l'organisation de concours et examens (0,13 M€ en AE et 0,12 M€ en CP), à accompagner les agents dans leur mobilité (1,35 M€ en AE et 1,38 M€ en CP), à prendre en charge la formation des apprentis (0,23 M€ en AE et 0,30 M€ en CP), à verser les indemnités de changement de résidence (0,16 M€ en AE et en CP).

Action sociale et prévention : 5,19 M€ en AE et 5,11 M€ en CP

Après ré-imputations, les dépenses d'action sociale et prévention s'établissent à 5,24 M€ en AE et 5,15 M€ en CP, dont 4,63 M€ en AE et 4,61 M€ en CP de crédits centraux et 0,61 M€ en AE et 0,54 M€ en CP de crédits déconcentrés.

Sont répertoriées au titre de l'action sociale et de la prévention : les actions dites collectives (médecine de prévention, restauration collective, logement social) pour 4,5 M€ en AE et 4,45 M€ en CP ; ainsi que les actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées (aménagement et ergonomie des postes de travail des agents en situation de handicap, accompagnement et intégration de ces agents) pour 0,39 M€ en AE et 0,35 M€ en CP.

Par ailleurs, le taux d'emploi des personnes handicapées au ministère de la Culture est de 5,46 % en 2020 (cf. volet performance). De ce fait, le ministère a été assujéti à la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à hauteur de 0,35 M€ en AE et en CP.

Informatique : 21,61 M€ en AE et 16,35 M€ en CP

Après ré-imputations, cette catégorie de dépenses s'élève à 21,61 M€ en AE et 16,35 M€ en CP. Il s'agit principalement de crédits centraux pour 21,4 M€ en AE et 16,14 M€ en CP. L'informatique, qui génère un niveau élevé de dépenses récurrentes et inéluctables, est particulièrement sujette aux aléas d'exécution dans le temps des marchés pluriannuels. Ceci explique le décalage AE/CP résultant des bascules d'engagements juridiques d'années antérieures.

Il s'agit de dépenses liées, d'une part, à l'exploitation et au maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information existants (12,5 M€ en AE et en CP) et, d'autre part, aux projets de modernisation et de transformation numérique du ministère : développement du télétravail et du travail en mobilité, dématérialisation et simplification des démarches usagers, résorption de la dette technologique, modernisation des applications métiers et développement de nouveaux services aux citoyens.

Ce poste de dépense est en forte augmentation par rapport à la LFI (+11,72 M€ en AE et +6,46 M€ en CP). En effet, certaines dépenses informatiques inscrites en catégorie 52 « dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État » (7,97 M€ en AE et en CP pour le PLF 2020) s'exécutent en dépenses informatiques de catégorie 31. Par ailleurs, des transferts et virements de crédits entrants à hauteur de 1,8 M€ en AE et 1,52 M€ en CP liés au programme Vitam, programme interministériel d'archivage numérique, sont venus renforcer les moyens informatiques.

Trois facteurs principaux expliquent l'augmentation des dépenses informatiques. D'une part, la mise en œuvre du plan de rattrapage informatique mis en œuvre au sein du ministère, dans le cadre du Plan de transformation numérique ministériel. D'autre part, la crise sanitaire a accéléré la mise en place du télétravail et l'accès de tous les agents aux outils numériques à distance, tout en entraînant la progression des pratiques culturelles numériques. Cela s'est notamment traduit par une très forte augmentation de l'équipement des agents en PC portables avec VPN (passage de 10% à 50% des agents en 2020, avec un objectif de 100% des agents dont les missions sont télé-travaillables d'ici mi-2021), la mise en place d'une solution d'audio et de visioconférence, l'élaboration et l'amélioration du site et de l'application mobile « #culture chez nous ». Enfin, afin de préparer l'arrivée réglementaire au 1^{er} janvier 2022 de la dématérialisation des droits du sol, qui va impacter le quotidien de plus de la moitié des agents en DRAC. 450 000 demandes annuelles de travaux devront à cette date faire l'objet d'une instruction totalement dématérialisée, ce qui a provoqué des dépenses projets et d'infrastructure pour adapter le SI ministériel au projet interministériel de DematADS, mais aussi la fourniture de matériels dits « métiers » aux DRAC (les matériels dits « métiers » n'étant pas couverts par le 354 qui se limite aux matériels dits « bureautique »).

Enfin, il faut noter que 0,82 M€ en AE et 0,29 M€ en CP concernent des dépenses liées à RenoiRH, le système d'information de gestion des ressources humaines.

Communication : 3,47 M€ en AE et 3,41 M€ en CP

Ces dépenses, après ré-imputations, s'élèvent à 3,47 M€ en AE et 3,42 M€ en CP dont 3,19 M€ en AE et 3,15 M€ en CP en administration centrale et 0,28 M€ en AE et 0,27 M€ en CP pour les services déconcentrés.

Signalons que des crédits en provenance du mécénat viennent soutenir les manifestations nationales du ministère : Nuit européenne des musées, Journée européennes du Patrimoine, Rendez-vous jardins, Fête de la musique, Semaine de la langue Française, etc. Ces mécénats financiers sont encadrés par des conventions qui fixent les modalités d'utilisation des fonds de concours qui n'ont pas été rendues possibles en 2020. Ces fonds de concours ont été intégralement reportés de 2020 à 2021.

Les moyens en communication permettent également de financer les opérations de communication du ministre de la Culture (campagnes de relations presse-relations publiques) à l'occasion de ses déplacements, rencontres et audiences. Les actions de communication englobent également l'amélioration de sites Web, les frais de création, production et montage, graphisme et impression, frais de vidéo et frais de veille.

Etudes : 0,52 M€ en AE et 1,54 M€ en CP

Après ré-imputations, ces dépenses s'élèvent à 0,57 M€ en AE et 1,59 M€ en CP. Elles ont principalement permis au département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) de mener des études et enquêtes dans les différents domaines de l'activité culturelle afin d'évaluer et d'adapter au mieux l'offre culturelle du ministère. Y figurent par exemple les enquêtes sur les pratiques culturelles des français ou sur l'émancipation et l'éducation artistiques et culturelles des jeunes (0,28 M€ en AE et 1,33 M€ en CP). Ces crédits ont également financé les travaux d'études menés par la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) à hauteur de 0,19 M€ en AE et 0,23 M€ en CP.

Subvention pour charges de service public (catégorie 32) : 12,27 M€ en AE=CP

0,055 M€ en AE et en CP ont été exécutés à tort en catégorie 32 alors qu'il s'agissait de dépenses de catégorie 31 dans le domaine de la formation.

Après ré-imputations ces crédits qui s'élèvent à 12,21 M€ en AE et en CP ont été versés à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers (OPPIC), établissement public de maîtrise d'ouvrage publique, au titre de sa subvention pour charges de service public (12,04 M€ en AE et en CP) et au titre de la contribution annuelle du ministère des Armées dans le cadre du pilotage par l'OPPIC des travaux relatifs au musée de la marine (0,17 M€ en AE et en CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : -23 M€ en AE et 4,98 M€ en CP

Les AE en négatif s'expliquent par des remontées de crédits de la part de l'OPPIC à hauteur de -999 491 € en AE et en CP notamment liées à l'opération ENSA Belleville et par une correction d'imputation de -23,63 M€ en AE au profit de l'action 1 du programme 224, afin de permettre la bascule de l'EJ « IMVT Marseille » sur le nouveau programme 361 créé en PLF 2021.

Par ailleurs, il convient de ré-imputer 5,8 M€ en CP en dépenses d'investissement de l'action 1, correspondant à l'opération de relocalisation de l'ENSA Marseille.

De même, 0,84 M€ en AE et en CP exécutés en dépenses d'opérations financières (catégorie 72) et 0,23 M€ en AE et en CP exécutés en dépenses de catégorie 31 sont en réalité des dépenses de catégorie 51.

Après retraitements, ces dépenses s'élèvent en réalité, après neutralisation des montants en négatif à 2,7 M€ en AE et 1,25 M€ en CP. En tenant compte des montants en négatif, le solde s'établit à -21,93 M€ en AE et 1,25 M€ en CP.

ACTION

09 – Langue française et langues de France

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
09 – Langue française et langues de France		3 224 338	3 224 338		3 224 338	3 224 338
		3 418 630	3 418 630		3 425 047	3 425 047

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		168 689		180 105
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		168 689		180 105
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 224 338	3 249 941	3 224 338	3 244 941
Transferts aux entreprises		205 400		205 400
Transferts aux collectivités territoriales		594 563		594 563
Transferts aux autres collectivités	3 224 338	2 449 979	3 224 338	2 444 979
Total	3 224 338	3 418 630	3 224 338	3 425 047

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,17 M€ en AE et 0,18 M€ en CP

Ces dépenses ont été exécutées par erreur en catégorie 31 alors qu'il s'agissait de dépenses d'intervention.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Après ré-imputations, le montant des dépenses d'intervention au titre des missions de la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) s'élève à 3,42 M€ en AE et 3,43 M€ en CP comme suit :

Destination de la subvention (en €)	Crédits centraux			Crédits déconcentrés			Total		
	LFI	Exécution		LFI	Exécution		LFI	Exécution	
	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP
Emploi et diffusion de la langue français	500 000	696 771	725 061	1 024 338	48 254	42 454	3 224 338	745 025	767 515
Maîtrise de la langue et action territoriale	480 000	521 358	521 358		310 795	310 795		832 153	832 153
<i>dont contribution au Centre européen pour les langues vivantes de Graz</i>	260 000	260 000	260 000		0	0		260 000	260 000
Enrichissement de la langue française	200 000	140 500	140 500		41 489	41 489		181 989	181 989
Langues de France et Outre-mer	350 000	172 050	172 050		835 475	819 402		1 007 525	991 452
<i>dont fonds incitatif pour les Outre-mer</i>	100 000				15 000	15 000		123 655	123 655
Observation des pratiques linguistiques	140 000	108 655	108 655		263 095	263 095		404 095	404 095
Sensibilisation et développement des publics	280 000	141 000	141 000					124 188	124 188
Langues et numérique	250 000	124 188	124 188						
Total	2 200 000	2 164 522	2 192 812	1 024 338	1 514 108	1 492 235	3 224 338	3 418 630	3 425 047

- **Crédits centraux : 2,16 M€ en AE et 2,19 M€ en CP**

Ces crédits ont été employés pour mettre en œuvre les priorités ministérielles en matière de promotion de la langue française et des langues de France.

En ce qui concerne, l'emploi et la diffusion de la langue française (0,7 M €), une priorité forte a été donnée au *Dictionnaire des francophones* (0,2 M €), projet présidentiel majeur dont la coordination revient à la DGLFLF. La politique visant à garantir l'emploi de la langue française en France et à en favoriser l'usage dans le monde est indissociable d'une action interministérielle visant à doter notre langue de termes désignant toutes les réalités

contemporaines, notamment dans les sciences et les techniques : 0,14 M€ ont été consacrés à l'enrichissement de la langue française.

La maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme par le biais de l'action culturelle sont des objectifs prioritaires de la DGLFLF (0,25 M €). La DGLFLF a versé 0,26 M€ au *Centre européen pour les langues vivantes* de Graz, qui promeut la diversité linguistique en Europe.

La présence de la langue française et des langues de France dans les réseaux numériques (0,12 M€) constitue un moyen majeur pour faire vivre ces langues.

En matière de sensibilisation et de développement des publics (0,14 M€), l'accent a été mis sur la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, rendez-vous de référence dans l'agenda culturel du ministère.

Les langues régionales de France ont fait l'objet d'un effort particulier (0,28 M€), avec une attention particulière portée aux langues ultra-marines (0,1 M€).

Enfin, l'appui de la recherche étant nécessaire pour éclairer la politique linguistique, 0,1 M€ a été consacré à l'observation des pratiques linguistiques.

- **Crédits déconcentrés (y compris les collectivités d'outre-mer) : 1,51 M€ en AE et 1,49 M€ en CP**

L'action conduite à partir des crédits centraux est indissociable d'un effort mené dans les territoires, en lien étroit avec les DRAC et les DAC comme avec les collectivités territoriales. Il s'agit notamment de valoriser les langues régionales de France, constitutives de la richesse culturelle de notre pays, à travers un soutien à des organismes chargés d'en assurer le développement (pour l'occitan, le breton, le basque...).

Plusieurs régions sont concernées, par exemple Nouvelle Aquitaine (0,3 M€), la Bretagne (0,18 M€) ou encore l'Occitanie (0,17 M€).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CAMPUS France (P185)	182 144	182 144			30 000	30 000
Transferts	182 144	182 144			30 000	30 000
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)	105 000	105 000			115 934	115 934
Subventions pour charges de service public	95 000	95 000			94 019	94 019
Transferts	10 000	10 000			21 915	21 915
ONF - Office national des forêts (P149)	5 000	5 000			6 256	6 256
Transferts	5 000	5 000			6 256	6 256
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	992 790	1 002 790			1 262 086	1 262 086
Subventions pour charges de service public	840 000	850 000			831 326	831 326
Dotations en fonds propres	60 690	60 690			218 010	218 010
Transferts	92 100	92 100			212 750	212 750
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	160 729	160 729			347 521	347 521
Subventions pour charges de service public	117 000	117 000			115 792	115 792
Transferts	43 729	43 729			231 729	231 729
EPMQB - Etablissement public du musée du quai Branly (P175)	334 000	334 000			411 799	411 799
Subventions pour charges de service public	310 000	310 000			306 799	306 799
Transferts	24 000	24 000			105 000	105 000
EPV - Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	1 252 228	1 252 228			1 513 665	1 513 665
Subventions pour charges de service public	902 228	902 228			907 911	907 911
Dotations en fonds propres	350 000	350 000			415 754	415 754
Transferts					190 000	190 000
Etablissement public du château de Fontainebleau (P175)	19 000	44 000			56 855	56 855
Subventions pour charges de service public	14 000	14 000			13 855	13 855
Transferts	5 000	30 000			43 000	43 000
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	82 500	82 500			105 000	105 000
Transferts	82 500	82 500			105 000	105 000
Musée des arts décoratifs (P175)	216 000	216 000			233 769	233 769
Subventions pour charges de service public	216 000	216 000			213 769	213 769
Transferts					20 000	20 000
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	93 000	93 000			167 639	167 639
Subventions pour charges de service public	35 000	35 000			34 639	34 639
Transferts	58 000	58 000			133 000	133 000
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)	118 000	118 000			260 781	260 781
Subventions pour charges de service public	118 000	118 000			116 781	116 781
Transferts					144 000	144 000
Musée du Louvre (P175)	836 340	836 340			1 025 703	1 025 703
Subventions pour charges de service public	836 340	836 340			827 703	827 703
Transferts					198 000	198 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Musée Guimet (P175)	130 000	130 000			123 967	123 967
Subventions pour charges de service public	100 000	100 000			98 967	98 967
Transferts	30 000	30 000			25 000	25 000
Musée Henner-Moreau (P175)	5 000	5 000			11 448	11 448
Subventions pour charges de service public	5 000	5 000			4 948	4 948
Transferts					6 500	6 500
Centre national de la danse (P131)	36 685	36 685			179 750	179 750
Transferts	36 685	36 685			179 750	179 750
Etablissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	3 472 000	3 472 000			3 548 000	3 548 000
Subventions pour charges de service public	3 402 000	3 402 000			3 520 000	3 520 000
Transferts	70 000	70 000			28 000	28 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)					174 000	174 000
Subventions pour charges de service public					174 000	174 000
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)					25 000	25 000
Transferts					25 000	25 000
Comédie Française (P131)	20 000	20 000			212 000	212 000
Subventions pour charges de service public	20 000	20 000			200 000	200 000
Transferts					12 000	12 000
Ensemble intercontemporain (P131)					40 000	40 000
Transferts					40 000	40 000
EPPGHV - Etablissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	48 000	48 000			3 542 000	3 542 000
Subventions pour charges de service public	48 000	48 000			3 542 000	3 542 000
Etablissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P131)	42 258	42 258			30 334	30 334
Dotations en fonds propres	42 258	42 258			30 334	30 334
Opéra comique (P131)	90 000	90 000			585 000	585 000
Subventions pour charges de service public	90 000	90 000			290 000	290 000
Transferts					295 000	295 000
Opéra national de Paris (P131)					130 000	130 000
Transferts					130 000	130 000
BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)					10 000	10 000
Subventions pour charges de service public					10 000	10 000
CNM - Centre national de la musique (P334)					105 200	105 200
Transferts					105 200	105 200
Centre national des arts du cirque (P224)	3 387 891	3 387 891	3 337 047	3 337 047	3 456 257	3 456 257
Subventions pour charges de service public	3 221 251	3 221 251	3 268 440	3 268 440	3 256 100	3 256 100
Dotations en fonds propres	113 549	113 549	68 607	68 607	105 607	105 607
Transferts	53 091	53 091			94 550	94 550
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P224)	4 028 771	4 028 771	3 935 263	3 935 263	3 955 188	3 955 188
Subventions pour charges de service public	3 882 300	3 882 300	3 837 252	3 837 252	3 787 717	3 787 717
Dotations en fonds propres	112 571	112 571	98 011	98 011	95 071	95 071
Transferts	33 900	33 900			72 400	72 400
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P224)	14 067 253	14 067 253	14 098 493	14 098 493	14 187 268	14 187 268
Subventions pour charges de service public	13 315 730	13 315 730	13 363 417	13 363 417	13 300 592	13 300 592
Dotations en fonds propres	725 766	725 766	735 076	735 076	815 076	815 076
Transferts	25 757	25 757			71 600	71 600
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P224)	25 803 995	33 578 995	26 552 074	26 552 074	26 213 532	26 213 532
Subventions pour charges de service public	25 551 941	25 551 941	25 849 990	25 849 990	25 498 270	25 498 270

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dotations en fonds propres	196 021	7 906 021	702 084	702 084	674 084	674 084
Transferts	56 033	121 033			41 178	41 178
Ecole du Louvre (P224)	2 204 967	2 204 967	1 835 206	1 835 206	2 005 629	2 005 629
Subventions pour charges de service public	1 920 246	1 920 246	1 590 181	1 590 181	1 692 439	1 692 439
Dotations en fonds propres	273 721	273 721	245 025	245 025	267 017	267 017
Transferts	11 000	11 000			46 173	46 173
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P224)	52 845 430	52 890 689	49 799 521	49 799 521	53 776 939	53 831 680
Subventions pour charges de service public	48 786 345	48 786 345	46 849 521	46 849 521	47 982 678	47 982 678
Dotations en fonds propres	2 289 400	2 289 400	2 950 000	2 950 000	4 104 047	4 104 047
Transferts	1 769 685	1 814 944			1 690 214	1 744 955
Musée Picasso (P175)	37 000	37 000			27 742	27 742
Subventions pour charges de service public	25 000	25 000			24 742	24 742
Transferts	12 000	12 000			3 000	3 000
Théâtre national de Chaillot (P131)	30 000	30 000			200 000	200 000
Subventions pour charges de service public	30 000	30 000			200 000	200 000
Ecoles d'art en Région (P224)	12 433 231	12 113 231	12 296 534	12 296 534	12 933 963	12 771 748
Subventions pour charges de service public	9 465 292	9 465 292	9 306 508	9 306 508	9 938 671	9 938 671
Dotations en fonds propres	2 766 059	2 446 059	2 990 026	2 990 026	2 684 100	2 521 885
Transferts	201 880	201 880			311 192	311 192
Théâtre national de la Colline (P131)	60 000	60 000			350 000	350 000
Subventions pour charges de service public	60 000	60 000			320 000	320 000
Transferts					30 000	30 000
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P224)	11 681 758	11 681 758	11 677 637	11 677 637	11 765 665	11 765 665
Subventions pour charges de service public	11 222 822	11 222 822	11 259 204	11 259 204	11 273 871	11 273 871
Dotations en fonds propres	405 880	405 880	418 433	418 433	406 433	406 433
Transferts	53 056	53 056			85 361	85 361
Théâtre national de l'Odéon (P131)					200 000	200 000
Subventions pour charges de service public					200 000	200 000
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	80 000	80 000			80 000	80 000
Transferts	80 000	80 000			80 000	80 000
ENSB - Ecole nationale supérieure des beaux-arts (P224)	8 428 898	8 428 898	8 487 047	8 487 047	8 585 773	8 585 773
Subventions pour charges de service public	7 977 988	7 977 988	8 095 008	8 095 008	7 919 328	7 919 328
Dotations en fonds propres	380 278	380 278	392 039	392 039	601 036	601 036
Transferts	70 632	70 632			65 409	65 409
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)	34 248	34 248			456 965	456 965
Transferts	34 248	34 248			456 965	456 965
Cinémathèque française (P334)	13 367	13 367			13 367	13 367
Transferts	13 367	13 367			13 367	13 367
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P224)	4 321 704	4 321 704	4 295 630	4 295 630	4 279 930	4 279 930
Subventions pour charges de service public	4 032 362	4 032 362	4 024 141	4 024 141	3 980 641	3 980 641
Dotations en fonds propres	263 344	263 344	271 489	271 489	259 489	259 489
Transferts	25 998	25 998			39 800	39 800
Parcs nationaux (P113)					25 000	25 000
Transferts					25 000	25 000
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P224)					70 016	70 016
Transferts					70 016	70 016
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	375 000	375 000			709 329	709 329

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	265 000	265 000			84 329	84 329
Transferts	110 000	110 000			625 000	625 000
EPPD - Etablissement public du palais de la porte Dorée (P175)	39 000	39 000			26 314	26 314
Subventions pour charges de service public	18 000	18 000			17 814	17 814
Transferts	21 000	21 000			8 500	8 500
INP - Institut national du patrimoine (P224)	6 205 631	6 205 631	6 162 650	6 162 650	6 057 924	6 057 924
Subventions pour charges de service public	5 997 702	5 997 702	6 064 640	6 064 640	5 943 524	5 943 524
Dotations en fonds propres	140 260	140 260	98 010	98 010	109 823	109 823
Transferts	67 669	67 669			4 577	4 577
Institut Français (P185)	1 408 500	1 408 500			1 448 800	1 448 800
Transferts	1 408 500	1 408 500			1 448 800	1 448 800
Réseau Canopé (P214)	269 356	274 656			176 200	176 200
Transferts	269 356	274 656			176 200	176 200
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (P224)	12 237 777	12 237 777	12 215 741	12 215 741	12 210 285	12 210 285
Subventions pour charges de service public	12 237 777	12 237 777	12 215 741	12 215 741	12 210 285	12 210 285
Business France (P134)					30 000	30 000
Transferts					30 000	30 000
Universités et assimilés (P150)	3 608 393	3 580 311			3 604 269	3 354 759
Transferts	3 608 393	3 580 311			3 604 269	3 354 759
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	44 500	32 500			10 000	10 000
Transferts	44 500	32 500			10 000	10 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	131 200	131 200			153 902	153 902
Subventions pour charges de service public	62 500	62 500			67 500	67 500
Transferts	68 700	68 700			86 402	86 402
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	39 000	39 000			45 000	45 000
Subventions pour charges de service public	30 000	30 000			30 000	30 000
Transferts	9 000	9 000			15 000	15 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	29 139 610	29 139 610			29 097 374	29 097 374
Transferts	29 139 610	29 139 610			29 097 374	29 097 374
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	37 500	37 500			15 000	15 000
Transferts	37 500	37 500			15 000	15 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	59 591	47 865			146 776	146 776
Transferts	59 591	47 865			146 776	146 776
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	233 000	236 000			104 000	117 000
Transferts	233 000	236 000			104 000	117 000
Univscience (P186)					450 000	450 000
Subventions pour charges de service public					450 000	450 000
MNS - Musée national du sport (P219)	16 000	16 000			5 000	5 000
Transferts	16 000	16 000			5 000	5 000
Total	201 543 246	209 034 997	154 692 843	154 692 843	211 127 114	210 783 130
Total des subventions pour charges de service public	155 250 825	155 260 825	145 724 043	145 724 043	159 481 010	159 481 010
Total des dotations en fonds propres	8 119 797	15 509 797	8 968 800	8 968 800	10 785 881	10 623 666
Total des transferts	38 172 624	38 264 375			40 860 223	40 678 454

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AFR - Académie de France à Rome	0	46	0	0	0	0
	0	47	0	0	0	0
	0	44	0	0	0	0
Centre national des arts du cirque	0	36	3	0	0	0
	0	37	2	0	0	0
	0	37	2	0	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	17	38	1	0	0	0
	18	42	0	0	0	0
	18	42	1	0	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	0	206	1	0	1	0
	0	206	1	0	1	0
	0	202	1	0	0	0
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	89	346	4	4	0	0
	93	350	5	0	5	0
	85	333	8	0	3	0
Ecole du Louvre	50	30	2	0	2	0
	55	30	3	0	2	0
	55	28	7	0	4	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	1 797	905	66	26	11	0
	1 805	864	58	0	12	0
	1 789	861	0	0	0	0
Ecoles d'art en Région	264	97	5	0	0	0
	272	95	0	0	0	0
	261	99	7	2	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	55	147	7	0	0	0
	65	152	0	0	0	0
	58	146	6	0	0	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	94	105	0	0	0	0
	98	112	1	0	1	0
	93	107	3	1	2	0
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	65	2	0	0	0
	0	68	3	0	0	0
	0	64	3	0	0	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	61	2	0	0	0
	0	62	0	0	0	0
	0	59	2	0	0	0
INP - Institut national du patrimoine	52	43	0	0	0	0
	41	47	0	0	0	0
	44	44	0	0	0	0
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	0	114	3	3	0	0
	0	125	4	0	4	0
	0	114	3	3	0	0
Total	2 418	2 239	96	33	14	0
	2 447	2 237	77	0	25	0
	2 403	2 180	43	6	9	0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	2 237	2 180

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	0	0

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
AFR - Académie de France à Rome	0	0
Centre national des arts du cirque	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	0	28 626
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	0	0
Ecole du Louvre	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	0	15 000
Ecoles d'art en Région	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	0	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	0	22 711
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	0
INP - Institut national du patrimoine	0	0
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	0	0
Total	0	66 337

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

OPÉRATEURS

AFR - ACADÉMIE DE FRANCE À ROME

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

Alors que les académies britanniques et américaines ont fait le choix d'interrompre leur accueil de pensionnaires, le contexte sanitaire a conduit l'Académie de France à Rome à capitaliser sur son activité de résidence pour construire la continuité de son offre culturelle.

La mise en œuvre d'un confinement anticipé en Italie et la fermeture des frontières ont conduit au report en octobre de l'exposition monographique de Johan Creten, *I Peccati*. Les salles d'exposition ont donc été attribuées, dès mars 2020, aux 15 pensionnaires présents pour qu'ils puissent préparer leur exposition, inaugurée le 7 juillet 2020.

Avec l'aide des équipes de l'Académie, ces derniers ont contribué à la diffusion culturelle de l'établissement durant le confinement :

- Fanny Taillandier a diffusé des podcast d'extraits littéraires liés au confinement ;
- Sara Vitacca a conçu des podcasts sur l'histoire de la Villa au XIX^e siècle ;
- Jeanne Vicérial a réalisé, avec l'assistance de Leslie Moquin, un projet de photographie et de design vestimentaire sur la quarantaine. Le projet a été largement diffusé sur Instagram et a donné lieu à une exposition à l'Ambassade de France en juillet 2020.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans les réflexions menées cette même année par le ministère afin de redevenir le tremplin qu'il devrait être pour les bénéficiaires, dans un contexte de double changement de gouvernance.

Elles ont conduit le ministère de la Culture à concevoir une réforme statutaire de l'établissement, aux fins de moderniser son fonctionnement, de donner une meilleure lisibilité à ses missions et de lui conférer une plus grande autonomie.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement a connu une période d'intérim prolongé à la suite du départ de sa directrice Murielle Mayette-Holtz le 16 décembre 2018. Elle a été remplacée par Sam Stourdzé, nommé pour un mandat de trois ans par décret du président de la République du 1^{er} septembre 2020.

Au terme d'un mandat de neuf ans, Thierry Tuot a quitté ses fonctions de président de l'Académie de France à Rome le 26 novembre 2020. En l'attente de la parution d'un nouveau décret statutaire, Luc Allaire, secrétaire général du ministère de la Culture, assure la présidence par intérim de l'établissement.

Enfin, l'année 2020 a marqué l'ultime année de mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance conclu entre l'établissement et le ministère de la Culture pour la période 2017-2020.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	829					
Dotations en fonds propres	829					
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	5 227					
Subventions pour charges de service public	4 760					
Dotations en fonds propres	467					
Total	6 056					

Sur le programme 175 « Patrimoine », l'écart entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution à la dotation en fonds propres (-26 k€ en AE=CP).

Sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 tient compte des éléments suivants :

En fonctionnement, l'écart de -86 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution à la subvention pour charges de service public (-126 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention complémentaire pour l'édition 2020 du festival ; Viva Villa ! (+40 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart de +131 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution à la dotation en fonds propres (-17 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle pour la rénovation des logements de fonction (+148 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	46	47	44
– sous plafond	46	47	44
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'opérateur a rémunéré 44,4 ETPT en 2020. Son plafond d'emplois, qui s'élève à 47 ETPT, n'a pas été saturé en 2020, en partie du fait de la situation d'intérim de la direction.

CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

Suite à la démarche d'autoévaluation effectuée par l'établissement dans le cadre de la campagne d'accréditation, la section permanente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERAC) a rendu un avis favorable lors de la séance du 1^{er} juillet 2020 sur l'offre de formation proposée par le CNAC, l'habilitant ainsi, pour une durée de cinq ans, à délivrer le Diplôme national supérieur professionnel d'artiste de cirque ainsi que le Diplôme d'Etat de professeur de cirque en partenariat avec l'Académie Fratellini (Saint-Denis) et l'Ecole nationale des Arts du cirque de Rosny (ENACR - Rosny-sous-Bois).

Sur un plan pédagogique, et toujours dans la continuité de la démarche d'accréditation, le CNAC a intégré depuis la rentrée 2020/2021 la première année du DNSPC à son offre de formation. Celle-ci était assurée jusqu'à présent par l'ENACR à Rosny-sous-Bois.

Dans le cadre de la recherche, le CNAC poursuit la mise en œuvre de la plateforme CARP (*Circus Arts research platform*, plate-forme bilingue français/anglais pour la recherche scientifique en arts du cirque). Le premier séminaire CARP s'est déroulé le 14 janvier 2020 à Gand sur le thème *Sense and nonsense of costumes in circus arts* dans le cadre de l'événement *Smells like Circus*.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Gérard Fasoli. Il est placé sous la présidence de Frédéric Durnerin qui a pris ses fonctions le 24 janvier 2019.

Un contrat d'objectifs et de performance a été signé le 2 décembre 2020 pour couvrir les exercices 2020-2024.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 388	3 388	3 337	3 337	3 456	3 456
Subventions pour charges de service public	3 221	3 221	3 268	3 268	3 256	3 256
Dotations en fonds propres	114	114	69	69	106	106
Transferts	53	53			95	95
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	8	8			15	15
Subventions pour charges de service public	8	8				
Transferts					15	15

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	3 396	3 396	3 337	3 337	3 471	3 471

L'écart de -12,3 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique en fonctionnement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-58 k€ en AE=CP) ;
 - L'octroi, par le ministère, d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (+660 € en AE=CP) ;
 - Le versement d'une subvention exceptionnelle visant à accompagner l'insertion des étudiants (+45 k€).

En investissement, l'écart de +37 k€ s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-3 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle afin de couvrir des besoins ponctuels en travaux (+40 k€ en AE=CP).

Des transferts pour 95 k€ ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre :

- De l'action territorialisée de cet établissement sur les territoires d'Outre-mer (60,5 k€ en AE=CP) et en région Grand-Est (31,25 k€ en AE=CP) pour le dispositif EAC de l'option arts du cirque de Bayen, la Chaire Icima et une formation en lien avec le PREAC de l'Académie de Reims ;
- Des bourses prévues dans le cadre de la mobilité internationale (2,8 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié de transferts de crédits provenant du programme 186 « Recherche culturelle et scientifique », destinés à la Chaire ICima (15 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	39	39	39
– sous plafond	36	37	37
– hors plafond	3	2	2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Les emplois rémunérés par l'établissement s'établissent à 39 ETPT, dont 1,7 hors plafond liés à la Chaire Icima et financés sur fonds fléchés. Le plafond de l'emploi, qui s'établit à 37 ETPT, est presque intégralement consommé. La légère sous-consommation (0,3 ETPT) correspond à une vacance frictionnelle liée à la crise sanitaire : arrêts de travail de professeurs permanents non remplacés, annulation d'interventions pédagogiques, formations tout au long de la vie annulées, etc.

CNSAD - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR D'ART DRAMATIQUE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

En 2020, l'établissement a accueilli 33 élèves en première année, 35 élèves en 2^{ème} année, 31 élèves en 3^{ème} année, mais également cinq élèves étrangers et six élèves dans le cursus « Jouer et mettre en scène ». Il accompagne toujours six doctorantes et doctorants.

L'année 2020 a évidemment été très fortement marquée par la crise sanitaire, le premier confinement ayant débuté au lendemain du 1^{er} tour du concours d'entrée en 1^{er} cycle, mobilisant 1 562 candidats. La continuité pédagogique s'est mise en place par phases dès la première semaine du confinement avec le développement d'enseignements à distance via des classes virtuelles et une pédagogie renouvelée.

La reprise des activités est intervenue à la mi-août après la fermeture estivale. Le programme pédagogique avait été revu de manière très anticipée pour organiser dès la reprise les enseignements par groupes de dix élèves (et non par demi-promotions de 15) et pour multiplier les enseignements « hors les murs ». Les représentations des ateliers des élèves de 3^{ème} année et de certains des élèves achevant le cursus de « Jouer et mettre en scène » ont pu avoir lieu.

Il en va de même des 2^{ème} et 3^{ème} tours du concours d'entrée en 1^{er} cycle pour la promotion 2023 qui a pu être mise en œuvre avant l'instauration en octobre du couvre-feu puis du deuxième confinement.

Afin de garantir des conditions d'accueil optimal des étudiants et de soutenir la créativité sur le long terme, le conseil d'administration de l'établissement a néanmoins voté en faveur de l'annulation du concours d'entrée 2021, dont la campagne devait être lancée en septembre 2020.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est placé sous la direction de Claire Lasne Darcueil, qui a été renouvelée pour un troisième mandat par arrêté du 2 décembre 2019.

La présidence de l'établissement est assurée par Hortense Archambault, nommée le 17 juillet 2015 et renouvelée par décret le 22 août 2018.

L'établissement disposait d'un contrat de performance pour la période 2017-2019, adopté par le conseil d'administration le 14 mars 2017. Son renouvellement, qui devait aboutir en 2020, a été retardé par le contexte de crise sanitaire.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et	4 029	4 029	3 935	3 935	3 955	3 955

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
démocratisation de la culture						
Subventions pour charges de service public	3 882	3 882	3 837	3 837	3 788	3 788
Dotations en fonds propres	113	113	98	98	95	95
Transferts	34	34			72	72
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					21	21
Dotations en fonds propres					21	21
Total	4 029	4 029	3 935	3 935	3 976	3 976

L'écart de -49 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique en fonctionnement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-54 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention complémentaire visant à soutenir le développement des partenariats de l'établissement dans le cadre de la ComUE (+5 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart résulte de l'application de la mise en réserve de précaution (-3 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié de transferts de crédits, pour un montant total de 72 k€ (en AE=CP). Ceux-ci intègrent des versements exceptionnels au titre :

- Des actions menées par l'établissement en faveur de la diversité (+50 k€ en AE=CP) ;
- De la mobilité internationale des étudiants (+8 k€ en AE=CP) ;
- De son action sur les territoires d'Outre-Mer (+14 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	39	42	43
– sous plafond	38	42	42
– hors plafond	1		1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		18	18
– rémunérés par l'État par ce programme		18	18
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'établissement rémunère 43 ETPT, dont un CDD hors plafond lié à un projet scientifique autofinancé. Son plafond d'emplois, fixé à 42 ETPT, est entièrement consommé.

En outre, 18 ETPT dont la rémunération est assurée par le ministère sont en fonction dans l'établissement, soit un niveau conforme au prévisionnel.

CNSMD LYON - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

Fort de ses 130 professeurs, assistants et accompagnateurs permanents, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL) a accueilli cette année 664 inscrits. Ces 554 musiciens et 110 danseurs se sont vu délivrer, dans un contexte inédit, un enseignement dans 45 disciplines principales accessibles sur concours et 90 disciplines complémentaires.

En 2020, au titre de la campagne d'accréditation de la vague A, le CNSMDL a été tenu d'élaborer un dossier d'auto-évaluation « Bilan/perspectives », ainsi qu'un projet de formation pour la prochaine période d'accréditation. Cette auto-évaluation a également permis d'établir le diagnostic préalable du contrat d'objectifs et de performance.

Le projet d'extension des locaux, nouveau campus artistique porté par le CNSMDL, en lien avec l'Université de Lyon, a connu une étape importante en 2020 par la labélisation en Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) de son projet. Cette extension des locaux du CNSMDL impliquera un ancrage territorial fort, sur un lieu unique à Lyon, chargé d'histoire, et pensé pour répondre aux pratiques actuelles des arts vivants.

Enfin, malgré le contexte pandémique, le CNSMDL a assuré la continuité pédagogique de ses enseignements ainsi que la diplomation de ses étudiants.

Gouvernance et pilotage stratégique

Mathieu Ferey a été nommé directeur par arrêté ministériel en date du 2 janvier 2019 et a pris ses fonctions le 1^{er} février 2019. La direction générale adjointe est assurée par Coralie Waluga depuis le 8 septembre 2019.

Depuis le 1^{er} décembre 2019, l'établissement est placé sous la présidence d'Anne Poursin qui a succédé à Catherine Tsekenis, nommée directrice du Centre national de la Danse.

Le contrat d'objectifs et de performance a fait l'objet d'un dialogue régulier avec la tutelle en 2020 permettant d'aboutir à une version quasi achevée malgré le contexte sanitaire. L'adoption définitive de ce document sera proposée au conseil d'administration lors du premier semestre 2021.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création					100	100
Dotations en fonds propres					100	100

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	14 067	14 067	14 098	14 098	14 187	14 187
Subventions pour charges de service public	13 316	13 316	13 363	13 363	13 301	13 301
Dotations en fonds propres	726	726	735	735	815	815
Transferts	26	26			72	72
Total	14 067	14 067	14 098	14 098	14 287	14 287

L'écart total de -62 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique notamment, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » en fonctionnement, par :

- L'application de la réserve de précaution (-162 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la mise en œuvre d'une validation des acquis et de l'expérience danse (50 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à financer le monitorat et le tutorat dans l'établissement (8 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la participation de l'établissement à la ComuE (38 k€ en AE=CP) ;
 - L'octroi, par le ministère, d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (3 k€ en AE=CP) ;

L'écart de +80 k€ observé en investissement trouve son explication dans :

- L'application de la réserve de précaution (-30 k€ en AE=CP) ;
- L'octroi d'un complément de subvention visant à couvrir des opérations de rénovation des toitures et des huisseries (+110 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de différents transferts de crédits d'intervention au titre :

- De la mobilité des étudiants (+19,5 k€ en AE=CP) ;
- De la formation à l'EAC des étudiants (+12,5 k€ en AE=CP) ;
- Des actions de valorisation menées dans le cadre des 40 ans de l'établissement (+40 k€ en AE=CP).

Enfin, sur le programme 131 « Création » l'établissement a bénéficié d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 100 k€ (AE=CP) pour contribuer à l'achat d'un orgue.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	11 600	11 390	Subventions de l'État	13 261	13 374
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	609	618	<i>– subventions pour charges de service public</i>	13 261	13 374
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 786	3 175	Fiscalité affectée		29
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	195	293
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	890	973	Revenus d'activité et autres produits	1 406	2 603
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	890	973	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		8
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	10	7
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	655	817
Total des charges	15 386	14 565	Total des produits	14 862	16 299
Résultat : bénéfice		1 734	Résultat : perte	524	
Total : équilibre du CR	15 386	16 299	Total : équilibre du CR	15 386	16 299

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	299		Capacité d'autofinancement		1 875
Investissements	2 537	556	Financement de l'actif par l'État	705	915
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		7
Remboursement des dettes financières		9	Augmentation des dettes financières		4
Total des emplois	2 836	565	Total des ressources	705	2 802
Augmentation du fonds de roulement		2 237	Diminution du fonds de roulement	2 131	

* Voté

Le résultat de l'année 2020 est très supérieur aux prévisions initiales (+2,258 M€) sous les effets de plusieurs facteurs conjoncturels.

Les fermetures liées à l'état d'urgence sanitaire ont occasionné une baisse conséquente des charges (-821 k€), alors que l'établissement est parvenu à compenser les pertes de recettes grâce à ses efforts pour fédérer des mécènes autour de son soutien numérique et alimentaire aux étudiants.

En outre, 2020 a vu l'aboutissement du dialogue entre l'établissement et son assurance, depuis l'éboulement de la balme attenante au site en 2013. Ce dernier a été indemnisé à hauteur de 1,21 M€ (dont 1,09 M€ déjà encaissés), contribuant significativement à la progression des produits (+1,437 M€).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

L'établissement génère ainsi une CAF de 1,875 M€, alors qu'une insuffisance de -299 k€ était prévue en BI.

Le report de différentes opérations d'investissement conduit en outre à réduire considérablement les emplois, d'où un abondement du fonds de roulement à hauteur de +2,23 M€. Il s'établit en fin d'exercice à 13,71 M€, permettant d'aborder avec plus de visibilité les importants travaux d'extension.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 600	11 600	11 395	11 395
Fonctionnement	2 926	2 896	2 628	2 329
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 562	2 537	570	555
Total des dépenses AE (A) CP (B)	17 088	17 033	14 593	14 278
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	618	618

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	14 068	14 017
Subvention pour charges de service public	13 201	13 201
Autres financements de l'État	60	173
Fiscalité affectée	0	29
Autres financements publics	30	9
Recettes propres	777	605
Recettes fléchées	844	2 237
Financements de l'État fléchés	705	916
Autres financements publics fléchés	104	103
Recettes propres fléchées	35	1 218
Total des recettes (C)	14 912	16 255
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	1 976
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 121	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	7 686	922	922	0	0	387	387	8 995	8 995
	7 391	751	624	0	0	312	231	8 454	8 246
Fonctions support	3 907	1 902	1 872	0	0	2 175	2 150	7 984	7 929
	4 002	1 783	1 644	0	0	258	324	6 044	5 970
Recherche	7	50	50	0	0	0	0	57	57
	2	52	21	0	0	0	0	54	23
Valorisation et diffusion culturelle	0	53	53	0	0	0	0	53	53
	0	41	40	0	0	0	0	41	40

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Total	11 600	2 926	2 896	0	0	2 562	2 537	17 088	17 033	
	11 395	2 628	2 329	0	0	570	555	14 593	14 278	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 121	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	8	9
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	5	16
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 134	25
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 003
Abondement de la trésorerie fléchée	0	466
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 537
Total des besoins	2 134	2 028

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 976
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	8	19
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	33
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	8	2 028
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 126	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 810	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	316	0
Total des financements	2 134	2 028

* Voté

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 85 % en AE et 84 % en CP. On note ainsi :

- Une sous-exécution des dépenses d'enseignement (-749 k€ soit -8 %) principalement liée aux économies de personnel (-295 k€) et de fonctionnement (-298 k€) résultant des périodes de fermeture administrative ;
- Une sous-exécution de la destination recherche (-34 k€ soit -60 %) liée à des économies de personnels (annulation ou report d'interventions sur des projets de recherche) et des économies en fonctionnement dues à une activité réduite (baisse des frais de mission, productions ou manifestations annulées, économies d'impression de documents) ;
- Une sous-exécution de la destination valorisation culturelle (-13 k€ soit -25 %) en raison d'une activité extérieure limitée ;
- Une sous-exécution de la destination support (-1,959 M€ soit -25 %) qui résulte presque intégralement de la modification de la programmation d'investissement, la nature des opérations à conduire étant incompatible avec le cadre sanitaire contraint (-1,917 M€ en AE et -1,826 M€ en CP).

Ces baisses de dépenses atteignent un montant de -2,75 M€ au global. Leurs effets, renforcés par l'encaissement de l'indemnisation reçue au titre de l'éboulement de la balme, permettent de clore l'exercice sur un solde excédentaire de +1,98 M€, soit une nette amélioration par rapport au BI.

La trésorerie s'établit ainsi à 14,192 M€ suite à un abondement de +2 M€. La trésorerie fléchée est quant à elle portée à 10,24 M€ pour couvrir une partie des besoins nécessaires au vaste projet immobilier de campus musical.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	207	207	203
– sous plafond	206	206	202
– hors plafond	1	1	1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	1	1	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En 2020, l'opérateur a rémunéré 203 ETPT, dont 1,25 hors plafond. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 206 ETPT, est sous-consommé à hauteur de 4 ETPT liés à l'aménagement de l'activité dans le contexte de crise sanitaire.

CNSMD PARIS - CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

L'année 2020 constitue une année exceptionnelle pour le CNSMDP, marquée par une double actualité forte.

A partir du 13 mars, le plan de continuité d'activité a été mis en place par l'établissement ainsi que l'adoption de protocoles sanitaires adaptés. A l'issue d'une période de fermeture de mai à août, l'établissement a repris progressivement et provisoirement son activité sur site, avec jauge réduite. La mise en œuvre d'une hybridation de l'enseignement a été possible grâce aux importants efforts d'équipement informatique de six studios de danse, sept salles de cours ainsi que différents amphithéâtres et de la mise à disposition d'écrans interactifs tactiles avec ordinateurs intégrés.

Cela a permis à l'établissement d'accélérer la réflexion autour de sa stratégie numérique sur cinq ans. Il est à noter à ce titre qu'après la refonte du site internet livré en septembre, un nouveau logiciel pour la médiathèque et le logiciel de gestion de la scolarité ont été mis en œuvre.

L'établissement a également adapté nombre de procédures liées à la diplomation et au concours : passage au contrôle continu ou aux télé-examens pour tous les cursus, concours d'entrée Notation et Master danse 2020 sur dossier vidéo et entretien, concours d'entrée en Composition, Ecriture, Analyse, Musicologie, Pédagogie et en formation supérieure aux métiers du son à distance (exceptés l'admissibilité instrumentale ou vocale du concours d'entrée en formation diplômante au certificat d'aptitude aux fonctions de professeur et l'entretien de validation des acquis et de l'expérience maintenus en présentiel).

C'est dans ce contexte, et au terme de six mois de consultations, que la nouvelle directrice a construit un projet d'établissement qui s'appuie sur :

- La consolidation d'une formation d'excellence, pleinement inscrite dans le secteur professionnel et dans la société ;
- Le développement d'un enseignement de pointe, bénéficiant des derniers apports de la recherche ;
- Le positionnement de l'établissement en tant que centre de ressources de référence internationale ;
- La mise en œuvre d'un management et d'un accompagnement bienveillants et ouverts à la diversité.

Gouvernance et pilotage stratégique

Emilie Delorme a été nommée par arrêté ministériel du 11 décembre 2019 pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle dispose d'une lettre de mission en date du 24 septembre 2020.

La présidence du conseil d'administration est assurée par Stéphane Pallez, nommée par décret du président de la République en date du 4 septembre 2020.

Le projet d'établissement a été présenté au conseil d'administration du 3 décembre 2020. Le renouvellement du contrat de performance arrivé à échéance fin 2018, qui devait aboutir en 2020, a été retardé par le contexte de crise sanitaire.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	25 804	33 579	26 552	26 552	26 214	26 214
Subventions pour charges de service public	25 552	25 552	25 850	25 850	25 498	25 498
Dotations en fonds propres	196	7 906	702	702	674	674
Transferts	56	121			41	41
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	3	3				
Transferts	3	3				
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique					7	7
Transferts					7	7
Total	25 807	33 582	26 552	26 552	26 221	26 221

L'écart de -352 k€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique en fonctionnement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-377 k€ en AE=CP) ;
- L'octroi, par le ministère, d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (+5 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'appel à projet Culture Pro (+20 k€).

En investissement, l'écart s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-28 k€ en AE=CP).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de transferts pour un montant global de 41 k€ au titre :

- Du programme artistes intervenants en milieu scolaire (+12 k€ en AE=CP) ;
- Du soutien à l'action EAC de l'établissement (+5 k€ en AE=CP) ;
- Des aides à la mobilité internationale des étudiants (+21 k€ en AE=CP) ;
- Du FNAUAC (+3 k€ en AE=CP).

Enfin, sur le programme 186 « Recherche », l'établissement a bénéficié d'une subvention au titre de l'appel à projet « La bonne cause » (7 k€ en AE=CP).

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	20 936	19 816	Subventions de l'État	25 473	25 473
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	320	268	<i>– subventions pour charges de service public</i>	25 473	25 473
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 715	8 310	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	22	73
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 527	1 968	Revenus d'activité et autres produits	6 335	6 014
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 527	1 968	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 062	14
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 947	4 237
Total des charges	30 651	28 127	Total des produits	31 830	31 561
Résultat : bénéfice	1 179	3 434	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	31 830	31 561	Total : équilibre du CR	31 830	31 561

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	697	1 152
Investissements	12 070	6 785	Financement de l'actif par l'État	674	674
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		1
Total des emplois	12 070	6 785	Total des ressources	1 371	1 826
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	10 699	4 959

* Voté

Le résultat de l'année 2020 s'établit à +3,434 M€, soit une amélioration de +2,256 M€ par rapport aux prévisions. En effet, la fermeture administrative de l'établissement a conduit à une baisse des charges (-2,524 M€), qu'il s'agisse de celles de personnel (-1,120 M€) ou de fonctionnement (-1,405 M€). Cela permet d'absorber une perte de recettes propres pesant pour plus de -546 k€ dans la baisse de produits globale (-269 k€).

Le résultat bénéficiaire génère par conséquent une capacité d'autofinancement de +1,152 M€, soit un niveau très supérieur au BI qui prévoyait une insuffisance de -646 k€, alors même qu'une programmation d'investissement extrêmement ambitieuse était prévue.

Bien que cette dernière atteigne un niveau très important en raison de la poursuite de la rénovation des façades et des efforts de l'établissement afin d'assurer le déploiement du travail à distance (équipement des salles et des étudiants), l'annulation ou le report d'opérations conduit à une sous-exécution très en-deçà du prévisionnel (-5,285 M€).

Cela permet de limiter l'important prélèvement sur fonds de roulement prévu en budget initial et de maintenir ce dernier à hauteur de 18,243 M€, à mettre en regard avec les 11 004 k€ de travaux à venir au titre de la seule annuité 2021 de la PPI.

Il est à noter que l'écart entre le compte financier de l'établissement et le tableau de financement de l'Etat s'explique par l'inscription des financements hors subvention pour charges de service public au titre des autres financements publics.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	20 936	20 936	19 816	19 816
Fonctionnement	7 047	7 485	6 105	5 731
Intervention	0	0	0	0
Investissement	8 712	12 070	4 997	6 677
Total des dépenses AE (A) CP (B)	36 695	40 491	30 918	32 224
dont contributions employeur au CAS pensions	320	320	268	268

* Voté

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	26 750	26 450
Subvention pour charges de service public	25 473	25 473
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 277	977
Recettes fléchées	2 106	1 531
Financements de l'État fléchés	696	748
Autres financements publics fléchés	87	0
Recettes propres fléchées	1 323	783
Total des recettes (C)	28 856	27 981
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	11 635	4 244

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Enseignements, services communs et pédagogiques	16 026 15 139	1 514 1 557	1 496 1 526	0 0	0 0	1 712 1 164	2 114 1 134	19 253 17 860	19 636 17 800	
Fonctions support	4 890 4 673	4 929 4 287	5 393 3 952	0 0	0 0	6 977 3 741	9 933 5 452	16 796 12 702	20 216 14 076	
Recherche	20 4	70 1	70 11	0 0	0 0	0 0	0 0	90 5	90 15	
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	534 261	526 243	0 0	0 0	23 91	23 91	557 352	549 333	
Total	20 936 19 816	7 047 6 105	7 485 5 731	0 0	0 0	8 712 4 997	12 070 6 677	36 695 30 918	40 491 32 224	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	11 635	4 244
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	1
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	11 635	4 244
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	11 635	4 244

* Voté

Financements	(en milliers d'euros)	
	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	792
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	792
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	11 635	3 452
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	7 269	3 215
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	4 366	237
Total des financements	11 635	4 244

* Voté

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 84 % en AE et 80 % en CP. On note ainsi :

- Une sous-exécution des dépenses d'enseignement (-1,836 M€ soit -9 %) résultant principalement d'économies sur les intervenants pédagogiques (-887 k€) et du report d'investissements dont des achats d'instruments (-980 k€) ;
- Une sous-exécution de la destination recherche (-75 k€ soit -83 %) liée à des économies de personnels (annulation ou report d'interventions sur des projets de recherche) et des économies en fonctionnement dues à une activité réduite (baisse des frais de mission, productions ou manifestations annulées, économies d'impression de documents) ;
- Une sous-exécution de la destination valorisation culturelle (-216 k€ soit -39 %) sous l'effet du report de la programmation culturelle ;
- Une sous-exécution de la destination support (-6,140 M€ soit -30 %) s'expliquant pour 25 % par la moindre consommation de crédits de fonctionnement due à la crise de la Covid (économies concernant la surveillance du bâtiment, les fluides, le nettoyage, la restauration, etc.) et pour 75 % sur l'investissement. Cela s'explique de différentes raisons, qu'il s'agisse du report d'opérations (renouvellement des terminaux téléphoniques, extension de réseaux, etc.), du retard pris dans les travaux suscitant un moindre décaissement ou du moindre coût d'opérations lourdes (ventilation des façades, systèmes de sécurité incendie, etc.).

Ces baisses, qui sont donc particulièrement localisées sur l'investissement, s'établissent à -8,267 M€ au total, soit 20 % des charges initialement prévues. Cela permet d'atténuer la perte de recettes propres de 840 k€ au global et de contraindre le déficit budgétaire à -4,244 M€.

L'amélioration du solde budgétaire de +7,391 M€ permet de limiter le prélèvement sur trésorerie initialement prévu. Le montant final de trésorerie de 23,026 M€ (incluant 793 k€ d'encaissement en attente de tirage) doit néanmoins être apprécié au regard de la trésorerie effectivement disponible (6,074 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	350	355	341
– sous plafond	346	350	333
– hors plafond	4	5	8
<i>dont contrats aidés</i>	4		
<i>dont apprentis</i>		5	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		93	85
– rémunérés par l'État par ce programme		93	85

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'opérateur rémunère 341 ETPT, dont 8 hors plafond au titre des dispositifs d'insertion. Son plafond d'emplois, qui s'élève à 350 ETPT en T3, est sous-consommé à hauteur de 17 ETPT. Ce niveau d'exécution est le fait du fonctionnement dégradé lié à la crise sanitaire qui a affecté les besoins :

- En intervenants pédagogiques ;
- En accompagnement technique, significatif dans un établissement où l'enseignement est en partie fondé sur la mise en situation scénique.

86 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau sensiblement inférieur aux prévisions (-7 ETPT) qui s'explique par des procédures de recrutement longues afin de pourvoir des postes vacants.

ECOLE DU LOUVRE**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Principaux faits structurants de l'année 2020**

Le public de l'École du Louvre est composé d'élèves et d'auditeurs (dont une partie se trouve dans une vingtaine de villes françaises). L'École du Louvre, au même titre que tous les établissements publics du ministère de la Culture, en particulier les écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC), a fortement pâti de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui a débuté le 16 mars 2020. Les conséquences sur son activité 2020 ont été les suivantes :

- arrêt des cours en présentiel (remplacement par des ressources pédagogiques mises en ligne) lors du 1^{er} confinement et jusqu'à l'été (mars-août) y compris les cours d'été des auditeurs ;
- mise en place du télétravail généralisé en deux temps compte tenu de la nécessité d'investir dans des équipements : télétravail partiel des équipes lors du 1^{er} confinement et généralisé lors du 2^e confinement du 29 octobre au 15 décembre 2020 ;
- renforcement du dialogue social (intensification des réunions de CHSCT, réalisation d'un audit relatif aux risques psycho-sociaux (RPS) et lancement en fin d'année 2020 d'un retour d'expérience (RETEX) auprès du personnel sur les conséquences de la crise sanitaire) et de l'encadrement managérial ;
- annulation des épreuves du concours d'entrée en 1^{re} année (sélection sur dossiers par l'intermédiaire de la plateforme Parcoursup) ;
- organisation des examens simplifiée et à distance au printemps 2020 ;
- mise en place d'un campus numérique entre mai et septembre 2020, pour une organisation des cours en système hybride à partir de septembre puis à 100% dématérialisée lors du confinement à partir de novembre ;
- à partir de décembre 2020, organisation des travaux dirigés devant les œuvres en présentiel au musée du Louvre par petits groupes et réouverture partielle 2,5 jours par semaine et à demi-jauge de la bibliothèque.

L'École du Louvre va mettre en œuvre un programme de travaux sur son site de l'aile de Flore du Palais du Louvre. Cet important projet architectural, confié à l'agence Hart Berteloot Architectes, concernera :

- la restructuration et l'extension de la bibliothèque d'histoire de l'art, d'archéologie et de muséologie ;
- la création d'un centre de recherche permettant de renforcer les travaux de recherche scientifique ;
- le réaménagement des services documentaires et informatiques ainsi que la rénovation de la cafétéria.

Près de 1 300 m² seront repensés afin de participer au développement et au rayonnement de l'établissement. Les études préalables, réalisées par l'OPPIC, ont été achevées et un maître d'œuvre a été désigné au printemps 2020, ce qui a permis de lancer des procédures de marchés sur la base du dossier de consultation des entreprises transmis en décembre 2020.

Gouvernance et pilotage stratégique 2020

Le mandat de la directrice de l'École du Louvre, Claire Barbillon, a été renouvelé par arrêté de la Ministre de la Culture en date du 23 novembre 2020. Sa nouvelle lettre de mission a été signée le 15 février 2021.

Une nouvelle présidente du conseil d'administration, Camille Morineau, a été nommée par décret du Président de la République en date du 9 novembre 2020. Elle succède à Sophie-Justine Lieber.

L'établissement est doté d'un contrat d'objectif et de performance (COP) 2018-2020, dont la prolongation d'un an en 2021 par voie d'avenant sera soumis à l'approbation de son conseil d'administration du 15 mars 2021. Un nouveau COP sera préparé pour la période 2022-2024.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2022 a été approuvé par le conseil d'administration du 30 juin 2020, après l'avoir été par le préfet de la région Île-de-France et par la Direction de l'immobilier de l'État.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 205	2 205	1 835	1 835	2 006	2 006
Subventions pour charges de service public	1 920	1 920	1 590	1 590	1 692	1 692
Dotations en fonds propres	274	274	245	245	267	267
Transferts	11	11			46	46
P147 – Politique de la ville	4	4				
Transferts	4	4				
Total	2 209	2 209	1 835	1 835	2 006	2 006

L'écart de +102 k€ en fonctionnement entre les crédits votes en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur le programme 224 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture" s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution à hauteur de -63 k€ ;
- le versement d'une subvention complémentaire de 120 k€ au titre du soutien à l'établissement dans le contexte de crise sanitaire ;
- le versement d'une subvention de 24 k€ dans le cadre de la mesure de soutien du ministère à la structuration des partenariats des écoles de l'enseignement supérieur culture ;
- un complément de 13 k€ pour l'accompagnement d'étudiants en situation de handicap ;
- un complément de 8 k€ pour soutenir le développement de moyens consacrés au tutorat-monitorat.

En investissement, l'écart s'explique par le versement complémentaire d'une subvention de 22 k€, permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié de plusieurs transferts d'un montant total de 46 k€, dont 21 k€ au titre du Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) au bénéfice de plusieurs étudiants, 21 k€ au titre de l'aide à la mobilité et 4 k€ au titre du soutien aux actions d'éducation artistique et culturelle.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	32	33	35
– sous plafond	30	30	28
– hors plafond	2	3	7
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2	2	4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		55	55
– rémunérés par l'État par ce programme		55	55
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

La consommation des emplois rémunérés sur le budget de l'École du Louvre sous plafond LFI s'établit pour 2020 à 28 ETPT. Cette légère sous-consommation est liée aux mouvements et vacances de poste de certains emplois permanents ainsi que par la diminution du recours à des vacations compte tenu du contexte de crise sanitaire.

Les emplois hors plafonds comprennent 4 contrats d'apprentissage, un emploi lié au programme Égalité des chances, un poste consacré à la gestion du master dispensé avec l'Université Paris IV Panthéon-Sorbonne à Abou Dhabi ainsi qu'un emploi de responsable de la collecte de fonds financé par mécénat.

ÉCOLES D'ARCHITECTURE - ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Principaux faits structurants de l'année 2020**

Les écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC) ont fortement pâti de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid qui a débuté le 16 mars 2020. Plus particulièrement, les conséquences de cette crise sur l'activités des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) ont notamment été les suivantes :

- Les conditions d'admissions en 1^{ère} année de 1er cycle via PARCOURSUP ont dû être adaptées pour transformer l'entretien en présentiel en procédure d'examen des dossiers scolaires.
- Les modalités d'enseignement ont été ajustées dans chaque école par la souscription d'abonnements à des plateformes de travail collaboratif, et l'équipement des salles de cours ou des amphithéâtres en matériels audiovisuels. A la rentrée 2020-2021, les écoles ont mis en place un enseignement hybridé en semi-présentiel.

Lors du second confinement, les ENSA ont pu bénéficier de la dérogation prévue par l'article 34.1° du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 relatif à l'état d'urgence sanitaire, permettant l'accès aux formations lorsqu'elles ne pouvaient être effectuées à distance compte tenu de leur caractère pratique. L'ensemble des

ateliers de projets ont ainsi été ouverts et accessibles aux étudiants de 1^{ère} et 2^{ème} années depuis la mi-novembre 2020. Ces aménagements mis en place avec la collaboration du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation se poursuivent. Outre leur intérêt pédagogique, ils revêtent une vocation sociale en permettant de prévenir des situations d'isolement et de décrochage chez les étudiants.

Enfin, une action de formation des enseignants à l'enseignement à distance a été mise en place par la sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture (SDESRA) du ministère de la Culture au début du second semestre de l'année universitaire 2020-2021 : 98 enseignants-chercheurs ont suivi cette formation.

- Les modalités d'évaluation ont été adaptées de même que l'évaluation des formations conduisant à l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP), qui permet l'inscription à l'ordre des architectes. Le port du titre a été repoussé d'un an et l'arrêté d'habilitation prolongé d'un an jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021.

Des actions de soutien en direction des étudiants en situation sociale difficile ont été mises en place, y compris en direction ceux de pays étrangers n'ayant pu rentrer dans leur pays en partie, avec des crédits issus de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

En parallèle, le tutorat pour soutenir le travail pédagogique de certains étudiants s'est renforcé.

Enfin, le recrutement des enseignants-chercheurs, qui devait initialement avoir lieu en deux temps, s'est finalement déroulé en une phase. A l'issue de ce recrutement, 19 candidats (dont 11 femmes et 8 hommes) ont été reçus à la mutation, 1 candidate a été reçue au détachement, et 100 candidats (37 femmes et 63 hommes) ont été reçus au concours, dans six champs disciplinaires différents.

En 2020, quatre contrats pluriannuels ont été signés avec les ENSA de Normandie, Strasbourg, Toulouse et de Paris-La Villette, et deux ont été lancés (ENSA Versailles et Paris-Malaquais).

Quatre écoles de la vague E, les ENSA de Paris-Belleville, de Paris-Malaquais, de Paris-Est et de Versailles, ont été accréditées pour une durée de 5 ans à délivrer les formations conduisant au diplôme d'études en architecture conférant grade de licence, et au diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master.

En 2020, quinze nouveaux contrats doctoraux ont été attribués. Six projets ont été retenus dans le cadre du dernier appel à projet du programme incitatif de recherche « Architecture du XX^{ème} siècle, matière à projet pour la ville durable du XXI^{ème} siècle ». À la suite d'un nouvel appel à candidatures, cinq nouvelles chaires partenariales d'enseignement et de recherche « Architecture et innovation » ont été labellisées en 2020, et sont soutenues financièrement par le ministère de la Culture.

Gouvernance et pilotage stratégique

Une directrice et un directeur ont été renouvelés dans leur mandat en 2020 : Camille Zwenigorodsky à l'ENSAP de Bordeaux avec effet au 1^{er} février 2021, et Pierre Fernandez à l'ENSA de Toulouse le 1^{er} septembre 2020, tous deux pour un second mandat de trois ans.

Une directrice et un directeur ont également été recrutés en 2020 : Gaëlle Perraudin à l'ENSA de Nancy et Didier Briand à l'ENSA de Bretagne.

S'agissant de la politique immobilière, les trois principaux projets de l'année 2020 ont été :

- l'attestation de démarrage des travaux du projet de relocalisation de l'ENSA Marseille, dans le cadre de la mise en place de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT), émise en fin d'année 2020 ;
- ENSA Toulouse : le projet de Pierre-Louis Faloci, grand prix national de l'architecture 2018, a été retenu pour le projet d'extension-réhabilitation ;
- le projet de desserrement de l'ENSA Paris la Villette, localisé dans le XIX^{ème} arrondissement de Paris, a reçu un avis favorable du Responsable régional de la politique immobilière de l'État d'Île-de-France (RRPIE).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		2				1
Transferts		2				1
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		58				
Transferts		58				
P175 – Patrimoines	210	205			110	110
Transferts	210	205			110	110
P131 – Création	15	15			15	15
Transferts	15	15			15	15
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	52 845	52 891	49 800	49 800	53 777	53 832
Subventions pour charges de service public	48 786	48 786	46 850	46 850	47 983	47 983
Dotations en fonds propres	2 289	2 289	2 950	2 950	4 104	4 104
Transferts	1 770	1 815			1 690	1 745
P113 – Paysages, eau et biodiversité	106	106			100	89
Transferts	106	106			100	89
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	2	2			1	1
Transferts	2	2			1	1
P230 – Vie de l'élève					2	2
Transferts					2	2
P123 – Conditions de vie outre-mer	-5					
Transferts	-5					
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire					155	155
Subventions pour charges de service public					155	155
P231 – Vie étudiante	13	13			5	5
Subventions pour charges de service public					3	3
Transferts	13	13			2	2
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-60	40			0	
Transferts	-60	40			0	
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	1 022	1 022			1 004	1 004
Subventions pour charges de service public	1 022	1 022			1 002	1 002
Transferts					2	2
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	-1	31			124	46
Subventions pour charges de service public					9	
Transferts	-1	31			115	46
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	30	33			10	20
Transferts	30	33			10	20
P147 – Politique de la ville	5	5			8	8
Transferts	5	5			8	8
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					248	248
Dotations en fonds propres					248	248
Total	54 182	54 422	49 800	49 800	55 559	55 535

- l'application de la mise en réserve de précaution (-1 333 k€ en AE=CP), les montants LFI étant bruts, tandis que les notifications aux établissements sont nettes de la réserve de précaution ;

- un rétro-transfert de + 756 k€ par rapport à la LFI 2020 au regard des résultats du plan de titularisation des enseignants-chercheurs ;
- un redéploiement à hauteur de + 829 k€ depuis les crédits d'investissement ;
- un complément de + 13 k€ au titre d'une prime exceptionnelle pour les personnels ayant été particulièrement mobilisés pendant la période d'urgence sanitaire ;
- des compléments en cours de gestion destinés à l'ensemble des ENSA (+ 867 k€ en AE=CP) afin de doter les écoles de moyens supplémentaires notamment au titre des mesures de renforcement du tutorat, des adhésions aux ComUE (communautés d'universités et établissements), du soutien aux laboratoires de recherche et aux doctorants ainsi que des actions de formation continue.

En investissement, l'écart de + 1154 k€ s'explique notamment par :

- le versement complémentaire en gestion d'une subvention de + 109 k€ permis par les marges dégagées consécutivement à la diminution de la réserve de précaution du programme en 2018 ;
- un redéploiement à hauteur de - 829 k€ vers les crédits de fonctionnement. ;
- un apport de + 2 638 k€ de rétablissement de crédits induits par des clôtures d'opérations réalisées par l'OPPIC ;
- un redéploiement à hauteur de -1 416 k€ pour l'acquisition du terrain de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) ;
- un complément de financement pour le financement des travaux de l'ENSA de Nancy + 644 k€.

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié sur le programme 224 de plusieurs transferts, d'un montant total de 1690 k€ en AE et 1745 k€ en CP, dont

- +1 458 k€ en AE=CP au titre des aides à la mobilité ;
- +141 k€ en AE=CP au titre du Fonds national d'aide d'urgence Culture (FNAUC) ;
- +20 k€ en AE=CP pour le financement du séminaire HEnSA20 organisé par les écoles d'architecture, et consacré à l'histoire de l'enseignement de l'architecture du XX^{ème} siècle ;
- + 77 k€ en AE et 132 k€ en CP pour soutenir des actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle menées dans plusieurs établissements.

Sur le programme 186 « Recherche culturelle et culture scientifique », l'écart de -191 k€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 en fonctionnement s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution (-28 k€) et la répartition d'une enveloppe de 163 k€ consacrée à la recherche entre le réseau des ENSA et d'autres opérateurs du réseau Culture, au premier rang desquels la Réunion des musées nationaux – Grand Palais et le Centre des monuments nationaux.

Par ailleurs, en cours de gestion, les établissements ont bénéficié de crédits de transfert à hauteur de 110 k€ en AE=CP en provenance du programme 175 « Patrimoine » via les directions régionales des affaires culturelles, ainsi que de 15 k€ en AE=CP en provenance du programme 131 « Création ».

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	33 279	32 693	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	47 852 47 852	47 852 47 852
Fonctionnement autre que les charges de personnel	44 925	43 441	Fiscalité affectée		15
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	6 128	6 478
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	10 820 10 820		Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	20 812 7 359	20 447
Total des charges	78 204	76 134	Total des produits	74 792	74 792
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	3 412	1 342
Total : équilibre du CR	78 204	76 134	Total : équilibre du CR	78 204	76 134

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement		1 342	Capacité d'autofinancement	49	
Investissements	11 294	11 294	Financement de l'actif par l'État	792	792
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	218	218
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	11 294	12 636	Total des ressources	1 059	1 010
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	10 235	11 626

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le résultat cumulé de l'année 2020, excédentaire à hauteur de 2,5 M€, est amélioré par rapport aux prévisions initiales qui l'établissaient déficitaire à un peu moins de -2 M€ -soit une amélioration quantifiable à hauteur de +4,5 M€, qui résulte principalement d'une augmentation des produits (+4,74 M€) plus importante que hausse des charges (+ 0,27 M€).

En conséquence, le cumul des insuffisances d'autofinancement et des capacités d'autofinancement des établissements aboutit à une capacité d'autofinancement globale de 5,7 M€ alors qu'une capacité d'autofinancement cumulée nulle était prévue initialement.

En investissement, les ressources augmentent de +7,2 M€ sous l'effet de la capacité d'autofinancement ainsi que de l'apport complémentaire de l'État (+0,5 M€) et d'autres tiers que l'Etat (+1 M€). Elles s'établissent à 8,3 M€. Les emplois progressent de 1M€ pour s'élever à 12,3 M€.

Il en résulte un prélèvement du fonds de roulement de -4 M€, ce qui amène son niveau à 33,5 M€ (contre 21,9 M€ en BI 2020).

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	33 340	33 340	31 738	31 738
Fonctionnement	34 162	32 787	38 074	36 711
Intervention	920	920	0	0
Investissement	11 076	11 419	15 025	12 778
Total des dépenses AE (A) CP (B)	79 498	78 466	84 837	81 227
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	60 497	60 251
Subvention pour charges de service public	44 960	44 739
Autres financements de l'État	1 553	1 675
Fiscalité affectée	15	94
Autres financements publics	1 338	1 338
Recettes propres	12 631	12 405
Recettes fléchées	7 888	8 524
Financements de l'État fléchés	2 496	2 916
Autres financements publics fléchés	4 797	5 039
Recettes propres fléchées	595	569
Total des recettes (C)	68 385	68 775
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	10 081	12 452

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	33 340	34 162	32 787	920	920	11 076	11 419	79 498	78 466
<i>Budget initial</i>	<i>31 738</i>	<i>38 074</i>	<i>36 711</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>15 025</i>	<i>12 778</i>	<i>84 837</i>	<i>81 227</i>
<i>Compte financier *</i>									
Total	33 340	34 162	32 787	920	920	11 076	11 419	79 498	78 466
	31 738	38 074	36 711	0	0	15 025	12 778	84 837	81 227

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	10 081	12 452
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	216
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 109	1 655
Autres décaissements non budgétaires	0	2
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	11 190	14 325
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	11 190	14 325

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	216
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 167	1 693
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 167	1 909
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	10 023	12 416
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	10 023	12 416
Total des financements	11 190	14 325

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le solde budgétaire de l'exécution 2020 est négatif et s'établit à -4,9 M€ alors qu'il était prévu un solde budgétaire négatif de -13,6 M€ au budget initial. Cette amélioration de 8,7 M€ résulte d'une hausse des recettes (+3,9 M€ soit +6 %) et d'un recul des dépenses (-4,8 M€ soit -6 %).

En ce qui concerne la ventilation des dépenses par destination, en 2020, les dépenses de fonctions support représentent 47 % des dépenses du cumul des établissements (essentiellement du fait qu'elles intègrent des dépenses de fonctionnement et d'investissement), les dépenses relatives à l'enseignement 37 %, les dépenses dédiées à la recherche 10 % et celles dévolues à la valorisation culturelle 6 %.

Fin 2020, la trésorerie cumulée des ENSA s'établit à 35,9 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	971	922	861
– sous plafond	905	864	861
– hors plafond	66	58	
dont contrats aidés	26		
dont apprentis	11	12	

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		1 805	1 789
– rémunérés par l'État par ce programme		1 805	1 789
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le plafond des emplois rémunérés par les ENSA (titre 3) voté en LFI 2020 est de 871 ETPT. En gestion 2020, cette prévision est diminuée de :

- -3 ETPT liés au concours Sauvadet (transfert du titre 3 vers le titre 2) ;
- +9 ETPT de rétro-transfert en début d'exercice, liés au protocole d'accord relatif au plan d'accès à l'emploi titulaire dans les ENSA ;
- -13,3 ETPT qui sont les lauréats du concours de titularisation des enseignants-chercheurs et des enseignants associés en fin d'exercice 2020.

Ceci porte le plafond d'emploi sur titre 3 à 864 ETPT en fin de gestion. La réalisation 2020 est de 861 ETPT, soit une très faible vacance de 3 ETPT.

Le plafond des emplois rémunérés par l'État (titre 2) voté en LFI 2020 a intégré l'impact des mesures décrites ci-dessus pour passer de 1804 ETPT à 1812 ETPT, ce qui porte la vacance à 20 ETPT, soit 1 % du plafond. Ceci s'explique notamment par un moindre vivier en régions d'enseignants titulaires aptes à intervenir dans les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche disséminés sur le territoire.

ÉCOLES D'ART EN RÉGION

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

Après une année 2019 marquée par des changements de gouvernance sur la quasi-totalité du réseau et l'aboutissement du projet d'installation de l'École nationale de la Photographie d'Arles dans ses nouveaux locaux, l'année 2020 a accéléré la transition des écoles d'art en région.

En effet, la crise sanitaire a conduit à adapter entièrement les pratiques des écoles. Alors que la pédagogie de ces dernières est fondée sur la pratique artistique, les équipes ont su faire évoluer leur action afin d'assurer l'enseignement à distance (voire l'hybridation des cours) et la diplomation, dans un contexte de sous-équipement numérique de certains étudiants. Des efforts importants ont notamment été consentis afin d'accompagner ces derniers, tant d'un point de vue matériel que social et psychologique.

Malgré ce contexte, les écoles ont maintenu un effort important pour garantir la continuité de l'accès à leur offre, qu'elle soit pédagogique (avec la transformation des concours d'entrée), scientifique (avec le maintien d'ateliers ou de séminaires d'envergure internationale, à l'instar du projet de l'École Offshore, financé pour partie par le ministère) ou éducative et culturelle.

Ces évolutions devront trouver une traduction dans les prochains contrats de performance de ces établissements, dont la rédaction a été engagée durant l'année 2020.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'Ecole nationale supérieure de la Photographie d'Arles (ENSP) est placée sous la direction de Marta Gili-Rosique depuis le 4 décembre 2019, et sous la présidence de Régine Hatchondo depuis le 30 avril 2020.

Antoine Réguillon, qui a quitté ses fonctions depuis le 30 novembre 2020, était directeur de l'Ecole nationale supérieure d'Art de Bourges depuis le 16 février 2015. Cet établissement a également changé de présidente suite à la nomination de Rebecca Bournigault depuis le 18 décembre 2020.

L'Ecole nationale supérieure d'art de Paris-Cergy (ENSAPC) est dirigée par Corinne Diserens depuis le 9 septembre 2019. Albertine de Galbert, présidente depuis le 13 décembre 2019, a été renouvelée pour un second mandat.

Depuis le 1^{er} septembre 2014, la direction de l'Ecole nationale supérieure d'art de Dijon est assurée par Sophie Claudel, qui a débuté un troisième mandat le 21 septembre 2020. Sa présidente est Sophie Béjean, depuis le 23 octobre 2019.

L'Ecole nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson est dirigée par Jeanne Gailhoustet, nommée le 1^{er} octobre 2013 et effectuant son troisième mandat. La gouvernance du conseil d'administration s'inscrit dans cette même stabilité puisque Michel Menu, président depuis le 29 mars 2010, a été renouvelé dans ses fonctions le 30 août 2019.

L'Ecole nationale supérieure d'art et de design de Nancy est dirigée par Christelle Kirschstetter depuis le 1^{er} septembre 2019. Le conseil d'administration est placé sous la présidence de Marie Cozette depuis le 26 février 2019.

Enfin, Sylvain Lizon a pris la direction de la Villa Arson le 13 septembre 2018. Sa présidente, Sandra Hegedus, a été nommée pour un premier mandat le 5 décembre 2019.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	38	38			60	60
Dotations en fonds propres					38	38
Transferts	38	38			23	23
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	12 433	12 113	12 297	12 297	12 934	12 772
Subventions pour charges de service public	9 465	9 465	9 307	9 307	9 939	9 939
Dotations en fonds propres	2 766	2 446	2 990	2 990	2 684	2 522
Transferts	202	202			311	311
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					2	2
Transferts					2	2
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	71	71				
Subventions pour charges de service public	71	71				
P231 – Vie étudiante	2	2			10	10
Transferts	2	2			10	10
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	60	60			90	90

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public					40	40
Transferts	60	60			50	50
P147 – Politique de la ville					4	4
Transferts					4	4
Total	12 604	12 284	12 297	12 297	13 099	12 937

L'écart de +632 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique en fonctionnement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-178 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles pour :
 - L'appel à projet Culture Pro (+101 k€ en AE=CP) ;
 - Le monitorat dans les établissements (+31 k€ en AE=CP) ;
 - La participation de ces derniers aux initiatives de leurs ComUE (+81 k€ en AE=CP)
- Des compléments exceptionnels pour couvrir des dépenses de personnel, qu'il s'agisse de la masse salariale d'agents en cours de transferts sur T3 ou de primes Covid (+108 k€ en AE=CP) ;
- Le soutien à l'Ecole d'Arles, en grande fragilité, qui s'est traduite par :
 - L'autorisation d'une fongibilité partielle depuis l'enveloppe d'investissement (+60 k€ en AE=CP) ;
 - Le versement de trois compléments exceptionnels de fonctionnement (+430 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart de -306 k€ en AE et -468 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-110 k€ en AE=CP) ;
- Des versements exceptionnels visant à mener les opérations sur l'auvent de Limoges et le schéma directeur de Nice (+410 k€ en AE, +248 k€ en CP) ;
- Un redéploiement de 606 k€ en AE=CP vers l'enveloppe de fonctionnement, comprenant la fongibilité en faveur de l'Ecole d'Arles exposée *supra*.

Par ailleurs, à l'instar des autres écoles d'enseignement supérieur « Création », ces établissements ont bénéficié de transferts pour un montant global de +311 k€ en AE=CP au titre :

- De l'insertion des étudiants (+77 k€ en AE=CP) ;
- Du soutien à leur action EAC (+57 k€ en AE=CP) ;
- Des aides à la mobilité internationale des étudiants (+116 k€ en AE=CP) ;
- De projets de recherche (+45 k€ en AE=CP) ;
- Du Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture (+16 k€ en AE=CP).

Sur le programme 186, la consommation de crédits de 90 k€ en AE=CP s'explique :

- Sur la ligne fonctionnement, par des compléments de subvention visant à soutenir des axes de recherche pérennes de l'Ecole de Limoges, dont l'Ecole Offshore (+40 k€) ;
- Sur la ligne transferts, par le soutien exceptionnel à des projets ponctuels des écoles de Bourges, Nice et Arles (+50 k€ en AE=CP).

Enfin, sur le programme 131, la consommation de crédits de 60 k€ en AE=CP s'explique :

- Sur la ligne investissement, par la poursuite du projet de rénovation de la ferme du Hameau à Dijon (+37,5 k€ en AE=CP) ;

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

- Sur la ligne transferts, par le versement à l'école de Cergy d'aides au projet de la Drac Ile-de-France (+22,5 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	102	95	106
– sous plafond	97	95	99
– hors plafond	5		7
<i>dont contrats aidés</i>			2
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		272	261
– rémunérés par l'État par ce programme		272	261
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Ces opérateurs rémunèrent 106 ETPT, dont 7 hors plafond. Leur plafond d'emploi, qui s'élevait en LFI 2020 à 95 ETPT en T3, est sur-consommé à hauteur de 4 ETPT. Ce niveau d'exécution résulte du recrutement de personnels spécialisés en T3, en remplacement de personnels antérieurement rémunérés en T2, ayant fait l'objet d'une dérogation auprès des contrôleurs budgétaires régionaux. Deux d'entre eux ont fait l'objet d'un transfert en quatrième LFR.

261 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau inférieur aux prévisions (-11 ETPT) qui s'explique par des procédures de recrutement longues afin de pourvoir des postes vacants, et des transferts en cours.

ENSAD - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS DÉCORATIFS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

En 2020, l'ENSAD a mené de front la mise en œuvre de la continuité de son activité pédagogique et la consolidation de son projet et de ses fondamentaux.

Du point de vue pédagogique, l'école a mis en place un diplôme conférant grade de Licence à compter de la rentrée 2020 (dont les premiers diplômés sortiront en 2023). L'école a en outre instauré un conseil de la recherche associant, en tant que personnalité qualifiée, le vice-président de la recherche de l'Université PSL ainsi que Roger Malina (Université du Texas, Edition MIT Press) et Patricia Ribault (Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts et Humboldt Universität). Celui-ci a vocation à se prononcer sur :

- Les grandes orientations de la politique scientifique de l'Ecole ;
- Les lignes directrices des actions de dissémination et de valorisation des résultats, d'information scientifique et de formation à la recherche ;
- Les critères et modalités d'évaluation des groupes de recherche et des personnels de recherche.

Première école à s'être dotée, en 2019, d'un cadre en matière de transition écologique, l'ENSAD a poursuivi son action en la matière. Celle-ci s'appuie sur un séminaire annuel, des groupes de travail thématiques et un comité de suivi permettant d'assurer la pérennité et la collégialité de son engagement sur le sujet et de garantir les moyens d'un haut niveau d'ambition, avec 24 actions prévues sur deux ans (2020-2021), dont 16 ont été déployées. Ces actions innervent toute l'école : enseignement théorique dédié, élimination des produits toxiques et polluants en ateliers, offre de restauration collective favorisant le bio et le local à prix abordable, accent mis sur les voyages pédagogiques à faible empreinte carbone, accompagnement de la *Récupérathèque* de l'École, attribution de crédits ECTS dédiés aux engagements associatifs, etc.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Emmanuel Tibloux depuis le 28 juillet 2018. Il dispose d'un mandat de trois ans. Il est placé sous la présidence d'Isabelle de Ponfily qui a pris ses fonctions le 25 janvier 2019.

La composition des deux instances statutaires de l'établissement a été renouvelée en 2020 :

- Le Conseil d'administration, avec le remplacement de deux personnalités qualifiées, Nelly Rodi et Daphné de Hemptine, par Sylvie Corréard et Colette Barbier ;
- Le Conseil des études et de la recherche, avec la poursuite du mandat de Bénédicte Alliot, le remplacement de Pierre di Sciullio, Erwan Bouroullec et Valérie Pihet par Jean-Max Collard, Stéphane Villard et Ariane Michel.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	11 682	11 682	11 678	11 678	11 766	11 766
Subventions pour charges de service public	11 223	11 223	11 259	11 259	11 274	11 274
Dotations en fonds propres	406	406	418	418	406	406
Transferts	53	53			85	85
P186 – Recherche culturelle et culture scientifique	20	20				
Subventions pour charges de service public	20	20				
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État					6	6
Dotations en fonds propres					6	6
Total	11 702	11 702	11 678	11 678	11 772	11 772

L'écart de 15 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique en fonctionnement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-200 k€ en AE=CP) ;
 - L'octroi, par le ministère, d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (2 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'appel à projets « Culture Pro » (30 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention complémentaire au titre de la participation de l'établissement à la ComUE (28 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention complémentaire au titre du monitorat (5 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la mise en œuvre du projet « Design des mondes ruraux » dans le cadre de la poursuite de l'été culturel (150 k€ en AE=CP).

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

En investissement, l'écart de -12 k€ résulte de :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-25 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle visant à couvrir une partie des dépenses liées à la rénovation des logements de fonction (13 k€ en AE=CP).

Des transferts pour un montant global de 85 k€ ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre :

- Du programme artistes intervenants en milieu scolaire (34 k€ en AE=CP) ;
- De l'action de l'établissement en faveur des territoires d'Outre-mer (20 k€ en AE=CP) ;
- De l'accompagnement de la mobilité des étudiants (21 k€ en AE=CP) ;
- De l'accompagnement des étudiants boursiers (10 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	154	152	152
– sous plafond	147	152	146
– hors plafond	7		6
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		65	58
– rémunérés par l'État par ce programme		65	58
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'opérateur rémunère 152 ETPT, dont 6 hors plafond. Il s'agit pour 5 d'entre eux d'agents en CDD ou en vacation, financés par la Fondation Carrasso, le CNOUS, ICRA, l'Institut imagine, Orange, AG2r, le programme Promesse, l'ENOMA. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 152 ETPT, est sous-consommé de 6 ETPT suite à la nécessité de reporter certaines vacations qui n'ont pu être assurées dans le contexte de crise sanitaire en 2020.

58 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau inférieur de -7 ETPT par rapport aux prévisions. Cela s'explique par la vacance de postes n'ayant pu être pourvus en 2020.

ENSBA - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Principaux faits structurants de l'année 2020**

L'année 2020 à l'ENSBA a été marquée par la consolidation et le développement de son activité pédagogique, en dépit du contexte sanitaire.

L'école a mis en place un diplôme conférant grade de Licence à compter de la rentrée 2020 et a accru son offre d'enseignement par la création de quatre nouvelles chaires : Chaire Habiter le Paysage (avec Dior), Chaire Troubles, dissidences et esthétiques (avec Thom Browne), Chaire Dessin extra large (avec Chaumet) et Chaire son Supersonique, en partenariat avec l'IRCAM. Une nouvelle chaire à visée professionnalisante a également été créée dans le cadre d'une nouvelle filière *Artistes et Métiers de l'exposition* qui concerne une quinzaine d'étudiants de 3^{ème} et 4^{ème} année pour les former à la régie, à la scénographie, à la médiation et à tous les métiers relatifs à la présentation et à la diffusion de l'art. Cette formation offre un prolongement naturel entre les pratiques artistiques qui se déploient depuis l'atelier jusqu'aux espaces d'exposition.

L'établissement a par ailleurs mené d'importants efforts pour adapter sa pédagogie au contexte sanitaire et assurer la continuité de son offre pédagogique. Il est à noter qu'il a pu préserver le passage des diplômés en présentiel aux deux sessions d'été et d'automne, grâce à la construction de cimaises en Cour Vitrée, garantissant la présentation des travaux des diplômés dans des conditions compatibles avec le respect des jauges sanitaires et consignes générales de sécurité. Les sessions d'admission ont en outre pu être menées à terme grâce à une dématérialisation du processus et l'adaptation d'épreuves.

Le projet *Théâtre des expositions* entièrement conçu et piloté par la filière « Artistes & Métiers de l'exposition » a naturellement dû être reporté à l'année 2021. Il aurait été composé d'une succession ininterrompue d'expositions, regroupant œuvres des collections et œuvres des étudiants et des professeurs, les étudiants de la filière étant associés à toutes les étapes de conception des projets (écriture, plans de scénographie, montage, médiation, etc.). Il est néanmoins à noter qu'il a pu tirer parti du numérique afin de maintenir une programmation culturelle ambitieuse, accessible largement sur les réseaux sociaux et le site des Beaux-Arts, totalisant plus de 47 000 vues.

Gouvernance et pilotage stratégique

Eléonore Ladreit de Lacharrière a été nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement par décret du président de la République en date du 6 avril 2018.

Jean de Loisy a été nommé directeur de l'ENSBA par arrêté du ministre de la Culture en date du 20 décembre 2018, à compter du 2 janvier 2019. Sa lettre de mission a été signée en février 2019. Le contrat de performance portant sur les années 2017-2020 a été approuvé en comité technique le 6 juin 2017 et voté au conseil d'administration du 6 juillet 2017.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines					75	75
Dotations en fonds propres					75	75
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	8 429	8 429	8 487	8 487	8 586	8 586
Subventions pour charges de service public	7 978	7 978	8 095	8 095	7 919	7 919
Dotations en fonds propres	380	380	392	392	601	601
Transferts	71	71			65	65
Total	8 429	8 429	8 487	8 487	8 661	8 661

L'écart total de -176 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique, sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » en fonctionnement, par :

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

- L'application de la réserve de précaution (-182 k€ en AE=CP) ;
 - L'octroi par l'Etat d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (+1 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention visant à soutenir le monitorat au sein de l'établissement (5 k€ en AE=CP).

L'écart de +209 k€ observé en investissement résulte de :

- L'application de la réserve de précaution (-16 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement afin de prendre des mesures conservatoires à la suite de l'incendie qui a touché l'établissement (+225 k€ en AE=CP).

Des transferts de crédits d'intervention pour un montant total de 65 k€ ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre :

- Du programme artistes intervenants en milieu scolaire (42 k€ en AE=CP) ;
- De l'accompagnement de la mobilité internationale des étudiants (22 k€ en AE=CP) ;
- Du soutien aux étudiants boursiers dans le cadre du Fonds national d'aide d'urgence annuelle Culture dit « FNAUAC » (1 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié d'une dotation en fonds propres de +75 k€ du programme 175 « Patrimoine » au titre de l'acquisition d'un dessin de Victor Hugo dans le cadre du fonds du patrimoine.

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 056	5 853	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)</i>	7 913 7 913	7 913 7 913
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 231	5 324	Fiscalité affectée		23
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	26	223
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	746 746	1 061 1 061	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions dont produits de cession d'éléments d'actif dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	3 819 708	3 342 998
Total des charges	12 287	11 178	Total des produits	11 758	11 501
Résultat : bénéfice		323	Résultat : perte	529	
Total : équilibre du CR	12 287	11 501	Total : équilibre du CR	12 287	11 501

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	Ressources		Budget initial 2020		Compte financier 2020 *
	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *		Budget initial 2020	Compte financier 2020 *			
Insuffisance d'autofinancement	491			Capacité d'autofinancement				386
Investissements	2 053	1 595		Financement de l'actif par l'État	376			676
				Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	90			93
				Autres ressources				
Remboursement des dettes financières			3	Augmentation des dettes financières				3
Total des emplois	2 544	1 598		Total des ressources	466			1 158
Augmentation du fonds de roulement				Diminution du fonds de roulement	2 078			440

* Voté

Le résultat de l'année 2020 s'établit à +0,323 M€, soit une amélioration de +0,852 M€ par rapport aux prévisions. En effet, la fermeture administrative de l'établissement a conduit à une baisse des charges (-1,109 M€), en particulier de fonctionnement (-0,907 M€). Elle permet d'absorber une perte de ressources d'exploitation pesant pour plus de 0,780 M€ dans l'écart de -0,257 M€ sur les autres produits prévus en début d'exercice.

Le résultat bénéficiaire génère une capacité d'autofinancement de 0,386 M€, soit un niveau très supérieur au BI qui prévoyait une insuffisance de -0,491 M€. Cette dernière, conjuguée au ralentissement des travaux prévus en 2020 et à l'octroi de financements exceptionnels de l'Etat, permet d'éviter un prélèvement sur fonds de roulement initialement prévu à hauteur de 2,078 M€.

Il s'établit donc à 3,961 M€, soit une amélioration de +1,668 M€ par rapport au budget initial, qu'il convient néanmoins de mettre au regard des besoins de l'établissement en 2021.

Il est à noter que l'écart entre le tableau des financements consentis par l'Etat et le compte financier de l'établissement s'explique par l'inscription de la seule subvention pérenne sur la ligne dédiée à la SCSP.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 993	5 993	5 901	5 901
Fonctionnement	5 376	5 485	4 165	4 388
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 918	2 053	1 747	1 603
Total des dépenses AE (A) CP (B)	13 287	13 530	11 813	11 892
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	11 183	10 385
Subvention pour charges de service public	7 913	7 913
Autres financements de l'État	376	601
Fiscalité affectée	0	23
Autres financements publics	26	20
Recettes propres	2 869	1 828
Recettes fléchées	333	807
Financements de l'État fléchés	0	117
Autres financements publics fléchés	35	50
Recettes propres fléchées	298	640
Total des recettes (C)	11 516	11 192
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	2 015	700

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Enseignement et pédagogie	4 115	1 104	1 104	0	0	437	452	5 655	5 670	
	4 055	957	905	0	0	596	535	5 608	5 494	
Environnement culturel, scientifique et de recherche	32	52	52	0	0	0	0	84	84	
	32	42	42	0	0	0	0	74	74	
Fonctions supports	824	2 981	2 941	0	0	858	898	4 663	4 663	
	810	2 293	2 463	0	0	414	417	3 516	3 689	
Valorisation et développement culturel	1 022	1 240	1 388	0	0	623	703	2 885	3 113	
	1 005	873	978	0	0	738	651	2 616	2 634	
Total	5 993	5 376	5 485	0	0	1 918	2 053	13 287	13 530	
	5 901	4 165	4 388	0	0	1 747	1 603	11 813	11 892	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 015	700
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	39
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 015	742
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 015	742

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	1
Autres encaissements non budgétaires	0	134
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	138
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 015	604
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	-160
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 015	764
Total des financements	2 015	742

* Voté

Les dépenses ont été exécutées à hauteur de 89 % en AE et 88 % en CP. On note ainsi :

- Une sous-exécution des dépenses d'enseignement (-176 k€ soit -3 %) résultant de deux mouvements contraires, l'établissement ayant réalisé des économies de personnel (-60 k€) et de fonctionnement (-199 k€) mais consacré 83 k€ à des équipements nécessaires au télé-enseignement ;
- Une sous-exécution de la destination recherche (-10 k€ soit -13 %), liée à un moindre coût de fonctionnement durant la période de fermeture ;
- Une sous-exécution de la destination valorisation culturelle (-479 k€ soit -15 %) sous l'effet du report de la programmation culturelle, en particulier le théâtre des expositions et l'exposition des *Félicités* ;
- Une sous-exécution de la destination support (-974 k€ soit -21 %), liée à la fois à la moindre consommation de crédits de fonctionnement comme d'investissement durant les périodes de fermeture totale ou partielle, mais également au report de certaines dépenses afin de redéployer des moyens en faveur de l'accompagnement des étudiants.

Ces baisses, pour un montant global de -1,638 M€ au global, permettent de contraindre les charges qui s'établissent à 11,178 M€. Cela atténue d'autant la perte des recettes propres qui s'effondrent de plus de 55 %, alors même que la stratégie de diversification menée par l'établissement portait ses fruits, comme en témoigne une levée de dons et legs de 0,248 M€, soit une progression de 100 % par rapport à 2019.

Ces économies et le financement exceptionnel octroyé par l'Etat ramènent le déficit budgétaire à -0,700 M€ et permet de clore l'exercice avec une trésorerie de 6,271 M€, soit un niveau très supérieur à celui prévu en budget initial.

Il est à noter que les financements de l'Etat dédiés au monitorat, à la mobilité, à la prime Covid et au FNAUAC relèvent d'opérations gérées au titre et pour le compte de tiers.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	105	113	110
– sous plafond	105	112	107
– hors plafond		1	3
<i>dont contrats aidés</i>			1
<i>dont apprentis</i>		1	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		98	93
– rémunérés par l'État par ce programme		98	93
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'opérateur rémunère 110 ETPT, dont 2,5 hors plafond. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 112 ETPT, est sous-consommé à hauteur de 5 ETPT liés à l'aménagement de l'activité dans le contexte de crise sanitaire.

93 ETPT ont par ailleurs été rémunérés par l'Etat, soit un niveau sensiblement inférieur aux prévisions qui s'explique par des procédures de recrutement longues afin de pourvoir des postes vacants.

ENSCI - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE CRÉATION INDUSTRIELLE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cette dernière a nécessité un effort d'adaptation important de l'établissement afin d'assurer la continuité de son activité, en particulier pour assurer les enseignements techniques, déterminants pour la formation des étudiants, et préserver les partenaires industriels, fortement impactés par la crise économique.

Ainsi, après une reprise progressive des activités du 19 mai au 24 août 2020 pour les seuls diplômables (avec report des sessions de diplômes sur l'automne), une reprise « sur autorisation d'accès » a été accordée à partir de l'automne permettant de mettre en œuvre 50 % des travaux pratiques des étudiants, tandis que les salariés étaient en télétravail. Les programmes menés en partenariat avec le secteur industriel ont été maintenus avec seulement quelques aménagements. Le concours d'entrée 2020 a été totalement dématérialisé.

L'impact de la crise a nécessité un accompagnement important des étudiants. Des formations aux risques psychosociaux ont été élaborées en partenariat avec une psychologue comme un outil de vigilance des équipes à l'égard des élèves. Des réunions hebdomadaires avec les élèves élus et les salariés ont été organisées par la directrice en visioconférence pour maintenir un lien régulier et adapter le protocole de continuité d'activités chaque semaine.

Il est en outre à noter que ces événements sont intervenus dans un contexte de transition, marqué par la nomination de la nouvelle directrice de l'établissement, Frédérique Pain, à la rentrée de septembre, et la publication du rapport de la cour des comptes de l'ENSCI en juillet 2020 sur les exercices 2012-2018.

Du point de vue de la consolidation de l'action de l'établissement, notamment en matière recherche, l'établissement a soutenu l'habilitation à diriger des recherches de James Auger, designer, Docteur en design et enseignant-chercheur au Centre de recherche sur le design ENSCI-ENS Saclay.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le poste de direction de l'ENSCI était vacant depuis le 1^{er} mars 2019. Après une première procédure de recrutement infructueuse en 2019, une nouvelle procédure de recrutement a été lancée en début d'année 2020. Elle a abouti à la nomination de Frédéric Pain, à compter du 1^{er} septembre 2020 pour un mandat de 3 ans (arrêté conjoint du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et de la ministre de la Culture en date du 3 août 2020).

Madame Sanran Diakité a été nommée présidente du conseil d'administration de l'établissement par décret du 21 novembre 2019.

Un projet stratégique d'établissement a été rédigé en 2018 dans le cadre de la procédure d'accréditation. Il reviendra à la nouvelle direction de travailler à la rédaction d'un COP dans l'année qui suivra sa nomination à la tête de l'établissement.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	4 322	4 322	4 296	4 296	4 280	4 280
Subventions pour charges de service public	4 032	4 032	4 024	4 024	3 981	3 981
Dotations en fonds propres	263	263	271	271	259	259
Transferts	26	26			40	40
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					50	50
Subventions pour charges de service public					50	50
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1 778	1 778	1 806	1 806	1 754	1 754
Subventions pour charges de service public	1 553	1 553	1 572	1 572	1 532	1 532
Dotations en fonds propres	225	225	234	234	222	222
Transferts						
Total	6 100	6 100	6 102	6 102	6 084	6 084

L'écart de -43 k€ entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » s'explique en fonctionnement par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-59 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle au titre de la participation de l'école à la ComUE (+10 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle visant à soutenir le mentorat dans l'établissement (+5 k€ en AE=CP) ;
 - L'octroi, par le ministère, d'une prime pour les salariés les plus exposés durant le contexte d'état d'urgence sanitaire (1 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart résulte de l'application de la mise en réserve de précaution (-12 k€ en AE=CP).

Des transferts, ont par ailleurs été effectués sur ce programme au titre :

- Du centre de recherche en design partagé avec l'Ecole normale supérieure de Paris Saclay (20 k€ en AE=CP) ;
- Du Fonds national d'aide d'urgence annuelle culture (4,4 k€ en AE=CP) ;
- Du monitorat (15,4 k€ en AE=CP).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	67	71	67
– sous plafond	65	68	64
– hors plafond	2	3	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'opérateur rémunère 67 ETPT, dont 3 hors plafond liés à des projets auto-financés. Son plafond d'emploi, qui s'élève à 68 ETPT, est sous-consommé de 4 ETPT en raison :

- Du retard pris dans la reconstitution des équipes de l'établissement, en particulier suite à la vacance du poste de direction ;
- Du moindre recours à des intervenants en raison de la crise sanitaire.

ENSMIS - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MÉTIERS DE L'IMAGE ET DU SON

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

Malgré la crise sanitaire et ses conséquences (fermeture administrative de l'établissement du vendredi 13 mars à la rentrée scolaire 2020), La Fémis a pu, avec les efforts de ses équipes, continuer à assurer ses missions et réinventer la manière de conduire ses activités.

Les efforts se sont concentrés sur la continuité pédagogique. Les travaux pratiques et tournages ont été arrêtés mais cette mise en retrait a donné lieu à une forte mobilisation de tous et à la mise en œuvre de modules pédagogiques à distance : production d'œuvres de confinement dans tous les départements, rencontres avec des personnalités du cinéma français et européen et réflexions plus théoriques qui se sont substituées à l'enseignement classique, fortement marqué par la pratique.

À partir de juin, un protocole sanitaire efficace ayant autorisé la reprise de l'activité, les étudiants de 4^e année du cursus principal ont pu finaliser leurs travaux de fin d'études, offrant une large variété de thèmes, de formes et de réflexions de nature à éveiller l'intérêt des professionnels qui composent les jurys de diplômes et qui se sont déroulés en fin d'année scolaire.

Le rallongement de la scolarité jusqu'en décembre pour une partie des étudiants a nécessité la mise en place de fonds d'urgence pour accompagner financièrement la communauté étudiante, déjà affectée psychologiquement par les effets de la pandémie.

L'Ecole a également dû adapter le concours d'entrée : la dernière épreuve du jury du concours principal s'est tenue sur site en septembre à l'Ecole avec les candidats sélectionnés à l'issue du premier et deuxième tour, entièrement dématérialisés.

Cette continuité pédagogique s'est également traduite par la transformation des activités internationales en activités à distance (Université d'été) ainsi que par l'organisation des stages de formation professionnelle en distanciel. L'Ecole a réinventé la manière de présenter l'établissement et les travaux de ses étudiants : outil numérique pour les professionnels pour leur permettre de visualiser les films des étudiants réalisés à l'occasion de leur diplôme en lieu et place des projections organisées chaque année à la Cinémathèque (8 900 professionnels touchés contre 500 personnes à la Cinémathèques), soirée de lecture de pitch pour le cursus Ecriture et Création de séries organisée sur site et en *Facebook live*, journée « Portes ouvertes » organisée traditionnellement en décembre remplacée par un *Facebook live* permettant de toucher un public beaucoup plus nombreux (23 000 contacts contre 1 500 personnes accueillies sur site habituellement lors des journées « Portes ouvertes » et un impact direct sur le concours 2021 qui a enregistré +25 % de candidats), etc.

Gouvernance et pilotage stratégique

Michel Hazanavicius est président du Conseil d'administration depuis juillet 2019. Nathalie Coste Cerdan a été renouvelée dans ses fonctions de directrice générale pour un second mandat à compter du 19 septembre 2019, après un vote à l'unanimité du Conseil d'administration. Une lettre de mission lui a été adressée en novembre 2019 présentant les principales actions attendues pendant son nouveau mandat. Un travail de préparation du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2020-2024 a commencé fin 2019 et s'est poursuivi au cours de l'année 2020, donnant lieu à plusieurs échanges avec le CNC et le ministère de la Culture.

La mise en place d'une cellule de crise (restreinte et élargie) a permis à l'établissement d'agir avec réactivité face aux événements. La crise sanitaire a en outre été l'occasion d'un échange constant avec les différentes instances de l'établissement, instances de représentation du personnel comme des étudiants (consignes sanitaires générales, consignes spécifiques pour les tournages, plan de reprise d'activités, document unique, etc.).

Le Conseil d'administration a en outre été tenu informé de la situation et notamment de l'impact financier de cette crise sanitaire. Les personnalités qualifiées du conseil d'administration ont été renouvelées en décembre 2020, leur mandat étant venu à échéance.

L'Ecole a poursuivi par ailleurs ses réflexions sur la réforme pédagogique de l'Ecole et l'organisation des cursus, l'apprentissage, ainsi que la préparation du COP. Elle a travaillé également sur deux projets structurants : le projet DATADoc pour le suivi de l'insertion professionnelle et le projet de CRM/ERP. L'année a par ailleurs été intense d'un point de vue des ressources humaines avec, outre la mise en œuvre des consignes sanitaires et leur adaptation permanente, la signature d'un accord de télétravail fin 2020, l'utilisation des outils collaboratifs pour le travail à distance, l'accompagnement des salariés et managers pour le télétravail, etc.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						12
Transferts						12
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	87	87			70	70
Subventions pour charges de service public	87	87				
Transferts					70	70
Total	87	87			70	82

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

L'écart entre les crédits votés en LFI 2020 et l'exécution 2020 sur le programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (+70 k€) s'explique principalement par :

- Une aide à la mobilité internationale des étudiants boursiers (18,2 k€) ;
- Les fonds nationaux d'aide d'urgence aux étudiants (19,8 k€) ;
- Le programme « Artiste intervenant en milieu scolaire » au titre du pacte républicain (32 k€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	63	62	61
– sous plafond	61	62	59
– hors plafond	2		2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'écart de presque trois ETPT sur les emplois sous plafond s'explique :

- Par un fort taux de *turn over* en 2020 (11,21 %, soit sept sorties et six entrées de CDI, alors qu'il était d'environ 3-4 % il y a cinq ans) ;
- Par un état de tension du service RH du fait d'une absence longue durée qui s'est soldée par un départ pour inaptitude, ce qui a créé des difficultés pour organiser les recrutements et créé de la vacance frictionnelle ;
- Le gel volontaire de deux postes (l'un pour raisons financières et l'autre dans l'attente de résultat d'un contentieux).

INP - INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE**ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR****Principaux faits structurants de l'année 2020**

Face à la crise sanitaire, l'INP s'est efforcé de continuer à fonctionner selon deux axes : respect des normes sanitaires et maintien du niveau de l'activité à son maximum compte tenu des circonstances, dans un dialogue constant avec les représentants du personnel.

Concernant la classe préparatoire intégrée (CPI), la promotion 2020-2021 comprenait 15 élèves. Cinq élèves ont été admissibles et une admise à la session 2020 des concours de conservateur du patrimoine. La mise en œuvre du programme Égalité des chances s'est poursuivie pour la préparation au concours de restaurateur du patrimoine, en

partenariat avec la Fondation Culture et Diversité. Six élèves ont ainsi été admis à intégrer ce programme. Deux candidats ayant suivi ce programme ont été admis au concours 2020.

En 2020, 33 lauréats ont été admis aux concours de conservateur et 18 au concours d'admission en première année au département des restaurateurs. En 2020-2021, 90 élèves restaurateurs et 40 élèves conservateurs ont suivi la formation initiale. L'INP a intégré l'accès en première année de la formation initiale des restaurateurs du patrimoine dans la plateforme Parcoursup.

Les recrutements et les formations ont été aménagés en fonction de la crise sanitaire et des protocoles mis en place, grâce notamment au développement des outils numériques.

Les formations continues ont fortement pâti de la crise sanitaire, malgré les avancées permises par le développement des outils numériques : 44 formations seulement ont pu être maintenues sur les 89 sessions programmées. Les formations pour les professionnels étrangers ont été organisées sur place (Maroc, Liban) ou à distance (Libye, Louvre Abu Dhabi).

L'ensemble des colloques, séminaires et journées d'études annulés entre mars et septembre, ont repris avec une jauge limitée en septembre-octobre, puis uniquement en visioconférence à partir du deuxième confinement. Par ailleurs, le 15^{ème} numéro de la revue "Patrimoines" est paru en mars.

L'action internationale s'est poursuivie mais certaines formations ont été annulées (notamment au Maroc et en Chine) : l'INP continue de s'ancrer dans le paysage européen : sélection dans le cadre de *Voices of Culture* pour participer à une rencontre intitulée « *Culture and the sustainable development goals* » en décembre 2020 ; adhésion au réseau Europa Nostra à compter de 2020. Le partenariat avec le Liban s'est renforcé, d'une part avec des interventions d'urgence à la suite de l'explosion à Beyrouth, financées par l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) et, d'autre part, avec la mise en œuvre avec l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) d'une formation du 19 au 23 octobre sur le thème de l'inventaire au profit de la Direction générale des antiquités libanaise.

Les actions d'éducation artistique et culturelle, qui constituent avant tout des actions de contacts et d'échanges, ont pâti de la situation sanitaire. Toutefois, différents projets ont été conçus voire réalisés, notamment en partenariat avec le secteur associatif : association ZUPdeCO, association L'Ecole à l'Hôpital, Entraide scolaire amicale, Etablissement public en charge de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, collègue Théodore Monod de Gagny (93).

Gouvernance et pilotage stratégique

Charles Personnaz est directeur de l'Institut national du patrimoine depuis le 9 avril 2019. Il a reçu sa lettre de mission signée de la ministre de la culture le 18 août 2020.

L'INP est doté d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2019-2022, approuvé par son conseil d'administration le 14 novembre 2019, et qui fait l'objet d'un rapport annuel de performance (le rapport 2019 a été présenté au conseil d'administration du 12 mars 2020).

L'établissement a présenté l'actualisation de son plan d'actions achat 2020-2023 à son conseil d'administration du 16 novembre 2020.

L'INP a obtenu le label Diversité pour la période 2018-2022 ; l'audit de surveillance conduit en février 2020 par l'AFNOR a confirmé le maintien de ce label. L'établissement a fait approuver par son comité technique le 3 novembre 2020 puis par son conseil d'administration le 16 novembre 2020 son plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.

L'INP a présenté au conseil d'administration du 12 mars 2020 sa stratégie de Responsabilité sociale des organisations (RSO) pour les années 2020-2022

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

L'INP a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie numérique 2020-2022 (développement accéléré pour la digitalisation en raison de la crise sanitaire) et de sa stratégie internationale 2020-2022, présentées au conseil d'administration du 14 novembre 2019.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence					80	80
Transferts					80	80
P175 – Patrimoines	70	70			15	15
Transferts	70	70			15	15
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6 206	6 206	6 163	6 163	6 058	6 058
Subventions pour charges de service public	5 998	5 998	6 065	6 065	5 944	5 944
Dotations en fonds propres	140	140	98	98	110	110
Transferts	68	68			5	5
P123 – Conditions de vie outre-mer	-40					
Transferts	-40					
P147 – Politique de la ville	12	12			10	10
Transferts	12	12			10	10
Total	6 248	6 288	6 163	6 163	6 163	6 163

Sur le programme 224 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture", l'écart de +121 k€ en fonctionnement entre les crédits votes en LFI 2020 et l'exécution 2020 s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (-141 k€ en AE=CP) ;
- une subvention complémentaire en gestion de 13 k€ au titre du soutien aux partenariats des écoles d'enseignement supérieur culture ;
- un complément de 6 k€ correspondant à un transfert de la masse salariale d'un agent, correspondant à 0,2 ETPT, désormais directement rémunéré par l'établissement ;
- le versement de 1 k€ au titre d'une prime exceptionnelle pour les personnels ayant été particulièrement mobilisés pendant la période d'urgence sanitaire.

En investissement, l'écart de 12 k€ s'explique par le versement complémentaire en gestion d'une subvention d'un montant équivalent, permis par la diminution de la réserve de précaution du programme.

L'établissement a également bénéficié de 5 k€ de transferts depuis le programme 224 destinés à des bourses au titre du Fonds national d'aide d'urgence (3 k€) et au financement de projets concourant à l'éducation artistique et culturelle (2 k€).

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion de transferts à hauteur de 15 k€ en AE=CP du programme 175 "Patrimoines" en soutien au développement de ses actions internationales.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	43	47	44
– sous plafond	43	47	44
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		41	44
– rémunérés par l'État par ce programme		41	44
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

L'écart entre l'autorisation des emplois rémunérés par l'opérateur et la réalisation est essentiellement lié à des vacances temporaires de postes (1 poste en année pleine et 4 postes sur plusieurs mois) et aux temps partiels (7 agents).

Les autres emplois rémunérés par ce programme correspondent aux fonctionnaires affectés à l'établissement ainsi qu'aux élèves conservateurs qui étaient comptabilisés jusqu'en 2018 de manière distincte au sein du plafond ministériel. L'écart constaté par rapport à la prévision est lié à la méthode de comptabilisation de l'exécution sur l'année, conduisant à intégrer le chevauchement de deux promotions d'élèves pendant 6 mois, ainsi que les élèves du tour extérieur.

OPPIC - OPÉRATEUR DU PATRIMOINE ET DES PROJETS IMMOBILIERS DE LA CULTURE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2020

Fin 2020, après la déduction des 44 opérations clôturées dans l'année et de l'ajout de 20 nouveaux projets, le nombre d'opérations d'investissement suivies par l'OPPIC pour le compte de tiers s'élève à 224.

L'exercice 2020 a été marqué par une baisse des montants des engagements (-22 %, soit -37 M€) et des mandatements 2019 (-27%, soit -33 M€). La crise sanitaire et ses fortes répercussions sur l'activité de la construction (arrêt des chantiers pendant plus de deux mois, reprise en mode dégradé avec un protocole sanitaire très strict, prolongation des délais de remise des offres) ont eu un impact direct sur la gestion 2020.

L'Oppic a été amené à prolonger la majeure partie de ses consultations en cours pour permettre aux entreprises, désorganisées pendant le confinement, de répondre dans de bonnes conditions. A cette situation se sont ajoutées des difficultés propres à certaines opérations nécessitant certains reports d'engagements

Malgré le confinement, le niveau des mandatements est resté important jusqu'à fin avril traduisant la capacité de l'Oppic à payer les situations de début d'année en télétravail. Les arrêts de chantiers ont commencé à impacter les mandatements à partir de mai avec une reprise très progressive à partir de juillet sans toutefois atteindre les niveaux de 2019.

Gouvernance et pilotage stratégique

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

Malgré un contexte largement atypique en raison de la crise sanitaire, une grande partie des objectifs fixés au nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP), adopté lors du conseil d'administration du 25 juin 2019, ont été réalisés en 2020 sur les trois axes stratégiques définis dans le document :

- maîtriser les risques, respecter les programmes, les délais, les coûts et garantir la sécurité juridique des opérations ;
- renforcer la qualité de service et l'innovation au bénéfice des équipements culturels et des monuments historiques de l'Etat ;
- poursuivre la modernisation de l'Oppic et son investissement dans la compétence des équipes.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	12 238	12 238	12 216	12 216	12 210	12 210
Subventions pour charges de service public	12 238	12 238	12 216	12 216	12 210	12 210
P212 – Soutien de la politique de la défense	6 850	6 850			8 478	8 478
Transferts	6 850	6 850			8 478	8 478
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire		25				
Dotations en fonds propres		25				
Total	19 088	19 113	12 216	12 216	20 688	20 688

Sur le programme 224, L'écart entre le montant des crédits votés en LFI 2020 (12 215 741 €) et l'exécution 2020 (12 210 285 €) s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-172 456 €) ;
- Le versement d'un complément de subvention pour le projet du Musée de la marine (+ 165 000€) par transfert du programme 212 du ministère des Armées vers le programme 224 ;
- Le versement d'un complément de subvention de 2 000 € du programme 224 au titre de la « prime COVID » pour l'établissement.

Sur le programme 212, les 8,478 M€ en AE=CP correspondent au versement du ministère des Armées au titre des opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'opérateur pour l'année 2020 dans le cadre du protocole Culture/Défense.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur a été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	9 232	8 801	Subventions de l'État	12 208	12 210
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	400	401	– subventions pour charges de service public	12 208	12 210
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 070	2 421	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	85	156	Revenus d'activité et autres produits	121	505
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	85	156	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	38	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	12 301	11 222	Total des produits	12 329	12 715
Résultat : bénéfice	28	1 493	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	12 329	12 715	Total : équilibre du CR	12 329	12 715

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	75	1 649
Investissements	135	56	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	135	56	Total des ressources	75	1 649
Augmentation du fonds de roulement		1 593	Diminution du fonds de roulement	60	

* Voté

Le résultat patrimonial de l'année 2020 s'établit à 1,493 M€, supérieur aux prévisions inscrites au budget initial (28 k€), procédant d'une baisse des charges et d'une augmentation nette des ressources propres qui résulte notamment d'un versement exceptionnel de l'Agence France Museum de 396 k€. La consommation moindre que prévue des enveloppes de dépenses s'explique par la difficulté à recruter en année pleine en 2020 ainsi que par les mesures de confinement successives intervenues en cours d'exercice et qui ont provoqué un décalage dans le temps de certains projets et une réduction de l'activité présentielle de l'OPPIC.

Grâce à ce résultat excédentaire, l'exercice 2020 permet de dégager une capacité d'autofinancement qui s'élève à 1,649 M€. Compte tenu du faible niveau d'investissement, le fonds de roulement est abondé à hauteur de 1,593 M€. La tendance à la hausse du fonds de roulement se poursuit donc et se constate également sur le niveau de la trésorerie, tant pour la trésorerie liée aux comptes de tiers que pour celle concernant le budget propre de l'OPPIC.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 OPÉRATEURS

Le niveau de la trésorerie liée aux comptes de tiers s'explique en grande partie par les versements anticipés sur les prévisions de décaissement, du décalage opérationnel de certaines opérations ainsi que des versements très concentrés en fin d'année. Par ailleurs, l'année 2020 a vu un ralentissement du rythme d'engagements et de mandatements en conséquence de la crise sanitaire et de l'arrêt des chantiers durant la période de confinement puis de leur reprise à un rythme moins soutenu compte tenu des nécessaires ajustements sanitaires.

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 232	9 232	8 721	8 721
Fonctionnement	1 588	3 024	1 116	2 342
Intervention	0	0	0	0
Investissement	35	135	50	56
Total des dépenses AE (A) CP (B)	10 855	12 391	9 887	11 119
dont contributions employeur au CAS pensions	400	400	401	401

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	12 291	12 734
Subvention pour charges de service public	12 208	12 210
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	83	524
Recettes fléchées	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	12 291	12 734
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	1 615
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	99	0

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
autres charges	0	22	22	0	0	0	0	22	22
	0	21	21	0	0	0	0	21	21
bâtiments et domaines	0	447	1 768	0	0	0	0	447	1 768
	0	372	1 654	0	0	0	0	372	1 654
fonctionnement	204	1 119	1 234	0	0	35	135	1 358	1 573
	217	723	668	0	0	50	56	991	941
masse salariale	9 028	0	0	0	0	0	0	9 028	9 028
	8 504	0	0	0	0	0	0	8 504	8 504

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Total	9 232 8 721	1 588 1 116	3 024 2 342	0 0	0 0	35 50	135 56	10 855 9 887	12 391 11 119	

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	99	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	209 663	125 159
Autres décaissements non budgétaires	0	29
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	209 763	125 187
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	209 763	125 187

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 615
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	177 318	117 427
Autres encaissements non budgétaires	0	10
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	177 318	119 051
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	32 445	6 136
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	32 445	6 136
Total des financements	209 763	125 187

* Voté

L'exécution 2020 permet de dégager un solde budgétaire positif de 1,615 M€, supérieur aux prévisions initiales, dû principalement à une diminution des dépenses de personnel et de fonctionnement lié aux impacts internes à l'établissement de la crise sanitaire ainsi qu'au versement de recettes exceptionnelles par l'Agence France Museum (400k€).

Au compte financier 2020, la trésorerie au titre des comptes de tiers (compte de la classe 4) diminue de 3% après 3 années successives d'augmentation et retrouve un niveau proche de celui de 2011.

Le haut niveau de trésorerie s'explique par la déconnexion observée entre le calendrier des décisions des maîtres d'ouvrage sur les enveloppes dévolues aux investissements et le déroulement des opérations qui conditionne le rythme des décaissements, ainsi que par des encaissements très concentrés en fin d'année tant pour ce qui concerne les crédits destinés aux conventions de mandat que pour la convention cadre.

Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Programme n° 224 | OPÉRATEURS

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	117	129	117
– sous plafond	114	125	114
– hors plafond	3	4	3
<i>dont contrats aidés</i>	3		3
<i>dont apprentis</i>		4	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

En LFI 2020, l'OPPIC dispose de 9 autorisations d'emplois supplémentaires ouvertes sous plafond pour répondre, en tant que de besoin, à l'accroissement de son plan de charge en dehors du périmètre du ministère de la Culture, dès lors que la masse salariale correspondante est prise en charge par les mandants tiers.

Le niveau de consommation du plafond, stable par rapport à l'exécution 2019, s'explique par une mobilité importante du personnel et des difficultés à recruter, notamment en raison des délais impartis et tout particulièrement durant la période de confinement.

S'agissant du hors plafond, deux apprentis ingénieurs, recrutés en 2019, ont poursuivi leur activité en 2020 en complément d'un troisième apprenti en master RH.